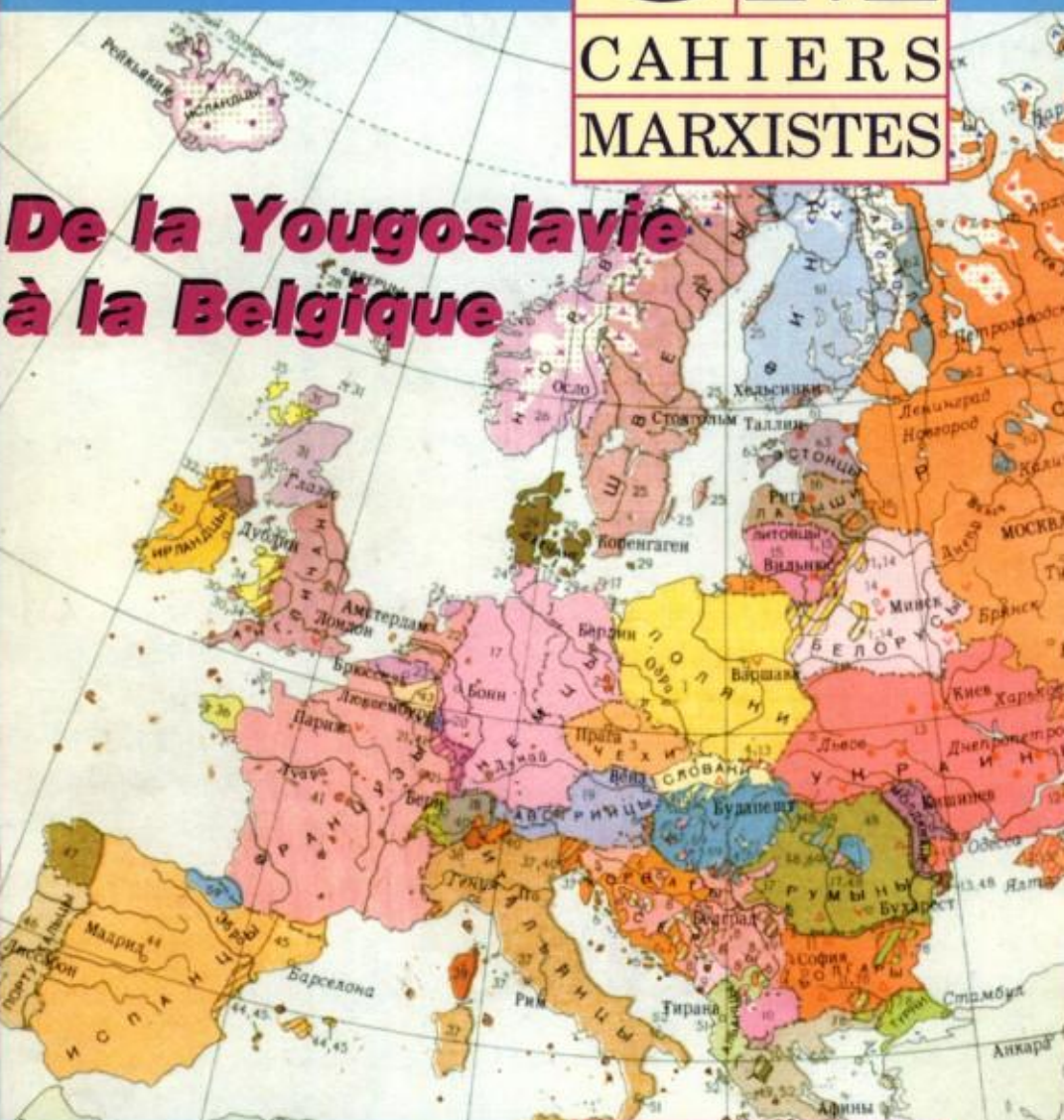


nicolas bárdos-féltoronyi —  
olivier corten — barbara delcourt —  
olivier deleuze — jacobus delwaide —  
guy desolre — philippe destatte —...

# СМ

## CAHIERS MARXISTES

### **De la Yougoslavie à la Belgique**



... jean-michel de wael —  
guido fonteyn — josé happart —  
nicolas levrat — christian vandermotten —

oct.-nov. 1997 207

### Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

---

#### **abonnement**

(6 numéros par an)

pour la Belgique	1 200 F
pour l'Union Eur.	1 400 F
hors Union Eur.	1 600 F

au compte 001-1047600-76  
des CM (21, av. de Stalingrad,  
1000 Bruxelles)

Tél + fax : 32-2-511.93.89

---

#### **comité de rédaction**

Mateo Alaluf, Jacques Aron,  
Albert Carton, Ouardia Derriche,  
Pascal Delwit, Jean-Michel De  
Waele, Pierre Gillis, Michel  
Godard, Serge Govaert, Jean-  
Jacques Heirwegh, Claude  
Herne, Rosine Lewin,  
Bérandère Marquès-Pereira,  
Jacques Moins, Jacques  
Nagels, Nadine Plateau, Marc  
Rayet, Claude Renard, Jean-  
Maurice Rosier, Christian  
Vandermotten, Benoît  
Verhaegen.

---

#### **secrétariat de rédaction**

Hélène De Noose

#### **rédacteurs en chef**

Pierre Gillis & Michel Godard

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

### sommaire

---

- <i>éditorial</i>		3
- des collines de sarajévo au palais de l'élysée		
	nicolas bárdos féltoronyi	11
✓ - le droit des minorités contre la démocratie		
	olivier corten	27
- la question albanaise : un dangereux oubli		
	jean-michel de waele	41
- géopolitique balkanique et question macédonienne	christian vandermotten	63
- à propos du film <i>bosna</i>	barbara delcourt	81
- l'ex-yougoslavie après la <i>pax americana</i>	guy desolre	101
- yougoslavie-belgique-europe		
	débat avec olivier deleuze - josé happart	107
- la désintégration de la yougoslavie et ses leçons pour une société «culturellement divisée»		
	jacobus delwaide	121
- deux modèles	guido fonteyn	141
- l'identité wallonne : une volonté de participer plutôt qu'un sentiment d'appartenance		
	philippe destatte	149
- des minorités en belgique	nicolas levrat	125

---

- <i>lectures</i>		178
-------------------	--	-----



## de la yougoslavie à la belgique

Les armes se sont tuées en Yougoslavie. On constate avec d'autant plus d'effroi que le chemin de la paix sera encore long, tant il est évident que la violence est toujours là, celle des guerres civiles, celle des épurations « ethniques », sanglantes hier, administratives aujourd'hui : pire et autre chose qu'une catastrophe — matérielle, humaine — tombée sur une population-victime, il s'est agi du « suicide d'une nation européenne »<sup>1</sup>.

Comment en est-on arrivé là ? Tout était-il permis aux dirigeants ouest-européens qui souhaitaient démanteler la Yougoslavie et, par exemple, accélérer la consolidation — ou reconquérir l'espace — des zones d'influence du bon vieux temps oustachi ? Tout était-il permis aux dirigeants de Belgrade pour asseoir leur pouvoir, et à ceux des autres républiques pour développer le leur ?

Ces questions valent pour l'Europe. A juste titre, dans leur grande majorité, les citoyens européens ne voulaient pas choisir entre la peste et le choléra, mais l'énormité de l'addition — trois ou quatre millions de personnes chassées de leurs mai-

---

1. Le projet de ce numéro s'est construit autour d'une relecture de la série d'émissions de la *BBC* — adaptée par la RTBF et diffusée deux fois en 1995/96 — qui portait ce titre. Un cercle bruxellois de *FREE* et notre revue l'ont proposé comme sujet d'un atelier des **Etats Généraux de l'Ecologie Politique**, avec Nicolas Bárdos-Féltoronyi comme animateur. Plusieurs des interventions ont été retravaillées pour fournir la matière d'articles de ce numéro.

sons, plusieurs centaines de milliers de morts et de blessés — empêche le mol oubli d'une responsabilité, celle de n'avoir su empêcher à temps l'inferral engrenage de fonctionner, d'avoir laissé nos dirigeants participer à sa mise en place.

Ces questions valent pour la Belgique, où on peut s'inquiéter de voir construire un engrenage aussi peu contrôlable. Certes notre histoire est différente à de multiples égards, et notre mémoire ne porte aucune trace de conflits violents entre «peuples» de chez nous, au demeurant de cohérences discutées et récentes. Nous pouvons nous réjouir d'avoir fait tomber plusieurs premiers ministres sur le sort du village des Fourons, et quelques autres «questions communautaires», plutôt que d'avoir fait tomber un seul mort. Il ne faut donc pas jouer à crier au loup, ni ameuter contre «les» Flamands et réciproquement. Mais qui n'a froid dans le dos en pensant à un processus de séparation — désormais envisagé publiquement — qui verrait des excités prendre le dessus, avec des frontières et des minorités pour enjeux ? L'ignorance mutuelle qui en est une pré-condition est déjà là, *crescendo*, qui ne le ressent.

## tiers-mondisation, nouvelles élites

A propos des transformations à l'Est et au centre de l'Europe, les blocages et les événements des années 80 nous ont conduits insensiblement à un déplacement de perspective : s'il s'agissait bien, à partir de 1989-90 d'analyser un processus — aujourd'hui plus évident — de «tiers-mondisation»<sup>2</sup>, c'est que la phase soviétique aurait dû être davantage analysée comme ensemble diversifié de tentatives de sortie du sous-développement et de la domination coloniale, du rapport périphérique au capital européen (ce que l'image «des deux blocs» obscurcissait d'une fausse symétrie, même au plan militaire).

Davantage qu'ailleurs dans le Tiers-monde, et à contre-pied de l'ironie sur les socialismes exotiques des années 60 et 70, le succès relatif lui-même du modèle de développement sovié-

---

2. Voir l'édito de notre n° 173, «à l'Est de l'Europe, le centre ?» (avril-mai 1990), où nous parlions du danger de «latino-américanisation», et où nous indiquions l'inflexion de perspective nécessaire.

tique a produit de nouvelles élites<sup>3</sup>, l'ascension de militaires et de bureaucrates de Parti-Etat issus ou proches du monde rural, finalement une couche sociale, une *nomenklatura*. C'est du sein de celle-ci et à sa marge que se pilote et dispute la privatisation des biens publics, de la propriété collective, et que se nouent des rapports d'allégeance compradore nouvelle avec le capital mondial, bref que se reconstruisent des rapports de classes.

Si, après 1789, le Tiers-état — «les nations» dans le langage d'alors— s'est proclamé la Nation sur un projet politique de citoyenneté sans dimension ethno-linguistique (et même avec une ambition universaliste), la trinité bourgeoise Marché-Etat-Nation qui s'est construite au cours du XIX<sup>e</sup> siècle a bientôt et largement fait usage d'un discours nationaliste tout aussi construit : l'histoire, précisément l'histoire nationale, supplantant la religion qui avait servi l'Ancien régime (et qui s'adapte souvent).

Il s'agit dans tous les cas de produire la notion-masque d'intérêt général au bénéfice d'une classe sociale dominante et qui aspire à l'hégémonie : le plus «évident» — racial, linguistique, religieux, historique,... — est le mieux pour interpellier en Sujets; et autant que nécessaire, l'évidence sera un peu «arrangée», comme toutes les histoires nationales, on s'en est aperçu depuis.

En leur temps, Marx, Engels et leurs héritiers directs avaient surestimé la vitesse du processus d'internationalisation et d'intégration capitalistes : les bourgeoisies émergentes d'Europe centrale et orientale ont invalidé leurs pronostics, les «petites nations» n'ont pas disparu en se fondant dans les «grandes», elles ont au contraire été construites avant et après la première guerre mondiale.

3. Outre la contribution d'Ezrebet Szalai au numéro précité, cette question a été retravaillée par Nicolas Bárdos dans notre n°203, «Néolibéralismes, renouvellements régressifs et totalitarisme marchand» (août-sept. 1996).

Le lien avec le système institutionnel (républiques plénières ou autonomes, régions, etc.) a été examiné par Konstantyn Pozdnyakov, dans un article qui nous paraît mériter lecture : «Les problèmes nationaux en URSS à travers la mythologie politique» (*CM* n°181, octobre 1991).

La «parenthèse» soviétique se fermant —après quarante ou septante ans— sur une restauration capitaliste, précisément dans les formes —réelles ou espérées— de la création de «pôles d'accumulation performants et transnationalisés» à la manière du Tiers-monde<sup>4</sup>, est-il étonnant que de nouvelles bourgeoisies s'efforcent de partager le gâteau, en séparant le plus juteux du reste, et de régner sur leurs territoires en (ré)activant les discours nationalistes ou ethno-religieux ? Et que la phase maffieuse, ou celle des «seigneurs de guerre» prenne plus d'ampleur et dure quelque temps dans les pays les moins développés ?

Etonnant ou pas, il est en tout cas inadmissible que l'Europe centrale soit devenue un champ de manœuvres géopolitiques, avec la perspective d'un «Yalta II» dont Nicolas Bárdos-Féltoronyi discute l'hypothèse en analysant l'histoire récente de l'ex-Yougoslavie en ouverture de notre numéro. Inadmissible au plan humain, et inquiétant au plan politique, celui d'une impuissance européenne et d'instabilités locales et régionales.

Encore que les manipulations humanitaires n'aient pas manqué, le «droit» d'ingérence —ou même le devoir— a souvent été invoqué au bénéfice «des minorités» de Yougoslavie. Avec «le droit des minorités contre la démocratie», Olivier Corten entend de nous montrer «les limites politiques d'une légitimation par le droit». Outre la portée générale de son analyse, on retiendra pour notre propos belgo-belge que la reconnaissance d'un droit des minorités en dehors d'un accord démocratique et préalable dans les Etats existants opère une déstabilisation en cascade —les majoritaires d'un ensemble devenant les minoritaires dans un sous-ensemble, et ainsi de suite— et potentiellement violente.

Les deux articles suivants, sous la plume de Jean-Michel De Waele et de Christian Vandermorten, complètent notre analyse balkanique de la situation yougoslave en y articulant les questions albanaise et macédonienne : les équilibres instaurés ou maintenus méritent d'être défendus et améliorés avec prudence, tant ils sont fragiles.

4. Le concept a notamment été défendu par Jean-Philippe Peemans dans notre n°186, «Démocratie, insurrection permanente - 2» (sept. 1992). Il généralise l'analyse de la mondialisation au Nord, en visant les formes particulières qu'elle prend au Sud.



La complexité des situations décrites par les deux auteurs attire d'autre part notre attention sur une des logiques, historique, du comportement de nos voisins centre-européens. Depuis un siècle et demi, tous les vingt, trente ou quarante ans, des opérations politico-militaires ont chez eux modifié les frontières, déplacé des populations, imposé langues et religions,...: l'unification des deux Allemagnes a donné, en 1989, le signal d'une nouvelle donne, de toutes les «revanches». Les gouvernements ouest-européens devaient savoir qu'ils jetaient du pétrole sur des braises. Par contre, le refus du nationalisme, reformulé à gauche, garde en l'espèce tout son sens, celui d'un refus des haines séculaires, manipulées, et dont les petits — civils et soldats — font toujours les frais.

## la bataille médiatique

Les guerres de sécession yougoslaves ont déjà leur place dans une anthologie de la modernisation fin de siècle des techniques de l'intox, juste à côté des chapitres Koweït et Somalie. Un sommet du genre fut, sous l'œil des caméras, le bombardement de civils par des militaires de leur propre camp (ou supposé tel).

Mais encore, dans le travail de décervellement médiatique, la fonction de «grands intellectuels» — «indépendants», cela va de soi — mérite une attention spéciale, la position de *primus inter pares* justifiant à suffisance la proclamation d'un discours dont les éléments seront ensuite psalmodiés et vulgarisés quotidiennement. Barbara Delcourt, avec une analyse du film *Bosna* de Bernard Henri-Lévy, décortique les figures rhétoriques et les effets idéologiques du discours de soutien occidental au dirigeant nationaliste Izetbegovic : si BHL se prend pour un Malraux de notre temps, pourquoi Izetbegovic ne se prendrait-il pas pour un démocrate ? Honnis soient les canards sauvages.

## *back to belgium*

Après des analyses en forme de bilans centrées sur les Balkans, nous en venons aux possibles enseignements à tirer pour la Belgique.

Au milieu du numéro, nous avons placé d'abord le bref texte de Guy Desolre à propos de la *pax americana* en Yougoslavie

(on relèvera que le terme est aussi retenu par Nicolas Bárdos). «Tito-trotskyiste» de longue date — il nous pardonnera ce qualificatif ironico-historique, lui qui se définit aujourd'hui comme un «*pessimiste modéré*» — GD était bien placé pour nous faire mesurer l'ampleur du gâchis, non seulement pour ce qui concerne l'ambition autogestionnaire, mais aussi pour une coexistence fédérale yougoslave déclarée insupportable avec acharnement par ceux-là même qui veulent en instaurer une en Bosnie, sur quelques cadavres de plus.

Viennent ensuite les interventions dialoguées d'Olivier Deleuze et de José Happart dans le débat des Etats généraux de l'écologie politique que le présent numéro reflète et prolonge. A l'intervention des deux parlementaires, la dimension européenne des problématiques yougoslaves et belges est fortement soulignée.

Pour une comparaison méthodique avec le cas belge, nous bénéficions d'abord de la collaboration de Jacobus Delwaide. Si son propos ne se classe pas dans le registre des analyses marxistes, la recherche, sur ses pas, de l'apport des approches plus académiques des questions linguistiques, religieuses et idéologiques est néanmoins incontournable. L'analyse comparée de deux échecs de construction nationale — la yougoslave et la belge — conduit l'auteur à souligner ensuite les différences entre la Flandre et les Pays-Bas — notamment pour ce qui regarde la survie des «piliers» — avant d'examiner en conclusion les chances de leur rapprochement, et de plaider pour le métissage international bruxellois.

En matière d'identités ex-belges, nous avons recueilli, «côté flamand», l'opinion du journaliste Guido Fonteyn, et «côté wallon», un article de l'historien Philippe Destatte.

Le bref texte du correspondant du *Standaard* à Namur frappe surtout par quelques évidences qui, bien que secondaires dans son raisonnement, donneront à la plupart des lecteurs francophones la mesure de la divergence des sociétés de Flandre et de Wallonie notée par Delwaide (et qui conduisent Fonteyn à un pronostic «hollandais» pour la Flandre <sup>5</sup>).

---

5. A prendre en compte l'analyse de Delwaide, le bingo n'est pas dans la main. Voir aussi notre n°171 «Groenlinks» (janvier 1990), en particulier l'article de Wilfried Vandaele, «les relations Flandre/Pays-Bas dans une perspective européenne» (pp.47-61).

L'analyse de l'historien wallon aura elle, nous l'espérons, un effet plus immédiatement stimulant pour la réflexion des «francophones».

Certes ces guillemets, comme les précédents, expriment d'abord une gêne, du genre de celle qu'on ressent à être sommé de décliner son identité, du genre de celle qu'on devrait ressentir à présumer, en l'identifiant, qu'un interlocuteur de Wallonie ou de Flandre soit nécessairement le porte-parole d'un peuple et de ses préjugés collectifs.

Plus près du propos de Destatte, ces guillemets indiquent aussi une distance polémique vis-à-vis des tenants de «la francophonie» belge : libéraux rasant les mottes de leurs calculs électoraux, cathos qui veulent se cramponner à Bruxelles, laïcs qui veulent essaimer en Wallonie,... et en général tous ceux qui pensent d'abord sordidement au *statu quo* des partages de subsides. Au contraire et autrement dit, ces guillemets signent une option régionale-républicaine.

Un projet de citoyenneté régionale est en cours de construction en Wallonie, comment imaginer qu'il ne soit pas ... wallon. Ce projet a marqué récemment des points décisifs à propos du droit de vote des résidents étrangers. On se prend à espérer qu'il ose d'autres initiatives, notamment en matière culturelle et linguistique au bénéfice des Flamands de Wallonie, le long de la frontière linguistique et ailleurs, et qu'il rompe ainsi clairement et concrètement avec les préjugés et le mépris anti-flamands légués par la tradition belge.

De telles initiatives, et une approche dynamique de la coopération culturelle à Bruxelles, montrent en outre le seul chemin honorable pour répondre à un mouvement nationaliste flamand qui défend le droit du sol en Flandre, et le droit du sang à Bruxelles : il serait mieux de ne pas faire la même chose de «son» côté, serait-ce en inversant les termes.

C'est dans cette perspective que nous laissons le dernier mot à Nicolas Levrat, qui présente un plan de travail de juristes de l'ULB sur la problématique des minorités en droit belge. Si le lecteur veut bien garder à l'esprit les mises en garde précédentes d'Olivier Corten, le chantier ne peut être considéré que comme urgent.

**Michel Godard**

## couverture

La carte d'Europe en caractères cyrilliques qui donne sa robe à ce numéro n'a pas du tout pour vocation d'agiter un vieil épouvantail tombé du rideau de fer. Il s'agit d'une carte tirée d'un atlas scolaire soviétique de 1967. Du genre de ceux qu'on utilisait en Yougoslavie, du temps de la fédération de Tito, comme un participant à nos débats préparatoires nous l'a appris.

A y regarder de plus près, le lecteur comprendra qu'il s'agit d'une carte des «nationalités» à prendre en considération dans les États européens (et en URSS). Ainsi voit-on distingués les Corses, les Bretons,..., tandis que les Flamands ne portent pas la couleur des Néerlandais, etc.

On imagine l'amusement qu'une telle carte a pu susciter en France, mais elle a une signification plus tragique : elle porte une conception de la nationalité, distincte de la citoyenneté, qui a précisément dérapé depuis, notamment dans les réformes constitutionnelles bâclées et nationalistes de l'ex-Yougoslavie, au Caucase et ailleurs sur le territoire de l'ex-URSS.

Cette conception de la nationalité a été traduite dans les langues slaves : par exemple, en russe, *rossianin* pour l'habitant de la Fédération, et *rousskii* pour la nationalité. Ce qui donnait en Yougoslavie des doublons du type «croate» (ou «serbien») pour l'appartenance étatique, «croate» (ou «serbe») pour l'appartenance nationale, celle de la nationalité-mère, fondatrice de l'État (voir dans ce numéro les cas albanais et macédonnien).

Ainsi ce bon Pasqua serait-il «francien» ou «francique» de passeport, mais pas français véritablement ! Et Le Pen non plus ! On va rigoler sur les charters.

Tant qu'à rire, nous nous sommes encore demandés comment on pourrait blasonner la future confédération belge, et à tout le moins la région de Bruxelles, dont l'iris ressemble trop à un régime de bananes pour convaincre. A considérer les écus provinciaux, nous avons découvert que le lion était très injustement sur-représenté — faudrait revoir ça d'urgence en Wallonie — et été amenés à proposer qu'une honnête égalité, moitié-moitié, soit à l'avenir instaurée. L'informatique, venue au secours de l'héraldique, a fait le reste.

## des collines de sarajevo au palais de l'élysée

nicolas bárdos-féltoronyi\*

Au début du conflit yougoslave, le but de la diplomatie européenne consista, manière de paraphraser un célèbre dicton d'après-guerre, à «calmer le jeu avec l'embargo, garder les Russes et les Américains hors du coup, faire entrer l'ONU». Or, cette stratégie a lamentablement échoué en 1993-94. Il y a tout lieu de croire qu'elle fut minée par le poids excessif de la République Fédérale d'Allemagne au sein de l'Union Européenne et, surtout, par l'entente croissante entre la Russie renaissant de ses cendres et les Etats-Unis en pleine *assertivness* clintonienne pour affaiblir cette même UE.

A la fin février 1994, des collines entourant Sarajevo descendent une petite centaine de chars et de transporteurs de troupes russes pour renforcer la protection de la ville. C'est la toute première fois que, dans l'histoire, l'armée de la Russie a pu pénétrer aussi loin dans les Balkans, avec le consentement des Etats-Unis d'Amérique et, semble-t-il, de leurs alliés européens. En avril 1997, un acte est signé entre Pékin et

---

\*. Le présent texte donne une version abrégée d'un exposé présenté dans le cadre d'un séminaire organisé par l'Institut d'études européennes de l'UCL, en juin 1997. Le séminaire était intitulé: «Europe(s) en mutation(s) et identité européenne». Un texte complet, plus technique, sera publié vers la fin de l'année en cours, avec une bibliographie plus détaillée.

Moscou. Puis, en mai 1997, s'achève la négociation d'un accord entre Moscou et Washington qui, formellement, sera signé entre l'OTAN et la Russie au palais de l'Élysée. Enfin, en juin 1997, Washington annonce unilatéralement sa décision d'élargir l'OTAN à la Hongrie, à la Pologne et à la République tchèque. Tant les accords que cette dernière décision ne sont véritablement négociés qu'entre Washington et Moscou : ces négociations se sont passées sans intervention réelle de la diplomatie européenne, pas plus de l'Union européenne que de l'Union de l'Europe occidentale.

Une fois de plus, l'échec diplomatique de l'UE est patent, et ce tout juste avant l'achèvement des discussions en vue de Maastricht II. S'orientent-elles vers un Yalta II imposé progressivement sur l'Europe, vers l'éclatement d'une « nouvelle guerre froide » et vers le repartage de l'Europe entre deux zones d'influence ? Voilà les questions sur lesquelles je conclurai après examen des divers éléments évoqués en préambule <sup>1</sup>.

## rappel de quelques faits et évolutions

En cette fin de siècle et après la « décolonisation » relative de l'Europe du centre, la complexité des données géopolitiques reste grande. Des évolutions simultanées se conjuguent : déclin structurel et relatif des deux superpuissances à partir des années 1970; émergence progressive de nouvelles puissances telles que l'UE, le Japon, la Chine, l'Inde, le Brésil ou l'Indonésie (certains complètent cette liste en évoquant la puissance islamique en devenir, qui pourrait se constituer autour de l'Iran, de l'Arabie Saoudite ou, surtout, de la Turquie); dispersion structurelle **au centre de l'Europe, car la fragmentation et la prolifération d'Etats** (qui passent de 7 à 19 entités) ne font que renforcer les grands pays avoisinants (tels la RFA, voire l'UE ou la Russie) et contribuent à une instabilité interne croissante.

---

1. Je prends la liberté de renvoyer, pour une analyse plus détaillée, à mes travaux antérieurs, notamment : Bárdos-Féltoronyi N., « The new cold war: has it already broken out? », in *The future of East-Central Europe*, Dumata A. & Pietras Z.-J. (ed.), Marie-Curie-Sklodowska University Press, Lublin, 1996.

Au début de 1991 et après l'opération de maintien de «l'ordre américain» en Irak, tout le monde répétait à satiété que les Etats-Unis occupaient désormais une place unique, une position hégémonique dans «le concert des nations». Or, ni alors ni à présent, il n'est question de monopole. Ce monopole a-t-il d'ailleurs jamais existé dans la réalité ? On est et reste dans un monde éclaté à cinq ou six grandes puissances actuelles ou potentielles. Depuis les années 70, et notamment avec le déclin relatif des duopolistes soviéto-américains, le monde s'est progressivement complexifié et la tâche des géopolitologues est devenue plus ardue. Compte tenu de ces considérations et dans une perspective historique, il convient de préciser le contexte géopolitique par rapport auquel l'analyse proposée pourra se déployer en cette aube du prochain millénaire.

D'une part, depuis la Renaissance jusqu'à aujourd'hui, toutes les grandes puissances sont passées **tôt ou tard** par une phase de déclin plus ou moins prononcé. C'est le cas présent de «l'ottomanisation» de l'Union soviétique, laissant derrière elle une Russie avec un statut de superpuissance fragilisée. C'est aussi le cas des Etats-Unis et de leur lente décomposition de l'intérieur et de la relativisation de leur force par rapport à d'autres puissances existantes ou en voie de constitution. Cependant, nos deux superpuissances compensent leur affaiblissement relatif par une diplomatie brillante, souple et imaginative comme on le verra dans la suite. En général, aux Etats-nations traditionnels se substituent progressivement des agrégats et leurs satellites, tels que l'UE, l'ASEAN dans le Sud-Est asiatique, la CEI sur une certaine partie du territoire de l'ex-URSS ou l'ALENA en Amérique du Nord.

D'autre part, **l'internationalisation du capital financier** s'accomplit depuis plus d'un quart de siècle à une vitesse à peine imaginable. Elle entraîne, en outre et avec une brutalité insoupçonnée, un développement inégal à l'échelle mondiale. Elle provoque, enfin, une tiers-mondisation affectant continents comme régions, secteurs d'activités comme gouvernements. Cette énorme fragmentation recrée des «nœuds géopolitiques» tels que la Méditerranée, l'Amérique du Sud, l'Asie du Sud-Est ou bien entendu l'Europe centrale et orientale.

Comment dans ce contexte se définira l'Europe ou, d'une façon plus précise, l'Eurasie dans les décennies à venir ? L'hypothèse d'une seule superpuissance mondiale (pour cer-





tains, bien entendu, américaine) aurait signifié tôt ou tard la colonisation américaine de l'URSS, voire du Japon. Une autre hypothèse consista à voir une structure tripolaire avec les Etats-Unis, la Russie et l'Europe occidentale, laissant la Chine, le Japon et l'Europe du centre dans une position neutre. Le scénario global qui, aujourd'hui, me paraît le plus vraisemblable est celui de **structures géopolitiques mondiales multipolaires** comportant des zones géographiques plus critiques que d'autres et des équilibres relativement instables, aussi longtemps que les rapports de force trouvent leurs équilibres relatifs dans l'espace mondial.

## **balkanisation de la guerre civile en yougoslavie**

C'est dans ce cadre que les Européens de l'UE voulaient calmer les jeux et les peuples yougoslaves avec l'embargo (surtout sur les armes), d'une part, garder la Russie et les Etats-Unis hors du coup, d'autre part, et enfin, faire entrer l'ONU comme une espèce de gouvernance mondiale et pacifiante dans la problématique balkanique. L'exemple de cette politique était le plan de paix Vance-Owen de 1993, qui a échoué du fait de la faiblesse de la diplomatie ouest-européenne : l'entente renaissante et même croissante entre la Russie et les Etats-Unis pour affaiblir cette même UE a pu empêcher la réalisation d'une stratégie européenne digne de ce nom. Dès 1989, le flanc balkanique de l'Europe se trouve entraîné dans un carrousel de guerres civiles qui déforce l'UE et, dès lors, renforce à son détriment la position des Etats-Unis et de la Russie.

C'est ainsi que, dans le flanc Sud-Est traditionnellement fragile de l'Europe, l'administration de Bush, puis celle de Clinton réussissent, grâce à un corps diplomatique devenu assez remarquable, à créer un point vulnérable pour l'UE. L'objectif est important puisque celle-ci est devenue, avec le temps, géopolitiquement plus forte en termes économique, social et culturel par rapport aux Etats-Unis, structurellement en déclin relatif et dont l'arme nucléaire n'a plus la légitimité de jadis. Il s'agissait de pratiquer la politique classique de *divide et impera*. Les Etats-Unis ridiculisent de plus l'ONU par des subterfuges au Conseil de Sécurité et l'affaiblissent financière-

ment par le refus de payer leurs énormes dettes à son égard. Ils font de même à l'égard des plans élaborés conjointement par l'ONU et l'UE pour trouver des règlements de paix en Yougoslavie et en Bosnie-Herzégovine.

L'administration Clinton voulait, pour des raisons électorales et géopolitiques, que se réalisent, sous sa direction, des accords de Dayton et que prévale l'hégémonie américaine sur l'UE grâce à une coopération étroite avec la Russie de Eltsine. L'opinion dite internationale s'est tue devant certaines agressions des différentes parties. Souvent très ignorants de la situation, beaucoup de moralistes, d'intellectuels et d'autres néophilosophes d'Occident ont complètement perdu la face en préconisant deux ou trois poids et deux ou trois mesures selon qu'il s'agissait de l'un ou l'autre des peuples impliqués dans le conflit <sup>2</sup>.

### **quelques conséquences locales et questions plus générales**

Quoi que l'on pense des accords de Dayton, la situation yougoslave est « stabilisée » à court terme, mais les conséquences à moyen et long termes de ces accords la rendent difficilement tenable pendant plusieurs années.

Au niveau local, on peut noter que : la mise en pratique de la Fédération croato-musulmane et de la Confédération de Bosnie-Herzégovine reste problématique (les frontières entre territoires musulmans et croates sont maintenues; les organes de la Confédération ne fonctionnent pas); la stabilité intérieure de régimes peu démocratiques sera plus difficile à entretenir sans les contraintes de guerres civiles qui faisaient resserrer les rangs de chaque peuple concerné; la solidité de la Fédération croato-musulmane à Mostar, Tuzla et ailleurs est menacée par les velléités annexionnistes des défenseurs de la « grande Croatie », d'une part, et par le réarmement unilatéral de l'armée musulmane par les Etats-Unis et la formation de cette armée par la Turquie (dont on connaît les performances en matière de droits de l'homme et de démocratie), d'autre part. On peut encore

2. J'ai examiné ce point de plus près dans «(Géo)politique de la deuxième guerre civile en Yougoslavie», in *La Revue Nouvelle*, Bruxelles, octobre 1996.

ajouter les problèmes suivants : la fixation du corridor qui devra garantir les communications entre les parties occidentale et orientale de la République serbe bosniaque, avec le risque de création d'une «grande Serbie»; le rapatriement quasi impossible de quelque 4.7 millions de personnes déplacées, résultat des «nettoyages» ethniques, qui étaient un des buts de la guerre civile; la garantie d'une sortie maritime vers l'Adriatique en faveur des Serbes et des Musulmans de Bosnie-Herzégovine; le départ souhaité des *moudjahidin* islamistes qui composent la garde personnelle d'Izetbegovic.

En faisant même abstraction des problèmes majeurs sans solution comme le sort de la Macédoine et du Kosovo, et de la poussée américano-turco-musulmane dans les Balkans, d'autres conséquences importantes du conflit sur le plan international sont à souligner.

**Primo**, avant le conflit yougoslave, les rapports entre l'UE et les Etats-Unis au sein de l'OTAN devenaient progressivement plus équilibrés, voire plus indispensables pour maintenir le dialogue transatlantique dans le but de ne pas accroître la conflictualité des deux côtés de l'Atlantique. Or, les divergences d'intérêt ne font que croître avec les années et notamment à propos du conflit yougoslave, de l'élargissement de l'OTAN et des questions économiques. Est-il certain que l'OTAN soit réellement «réformable» au-delà des apparences ? Ne sont-ce pas les enjeux de Maastricht II et de l'UEO ? L'UE reste-t-elle *de facto* un satellite des Etats-Unis ou devient-elle plus autonome, tout en maintenant le dialogue euro-américain indispensable au sein d'une OTAN véritablement réformée et rééquilibrée ? Le débat autour de l'OTAN est loin d'être clôturé et, en tout état de cause, son élargissement ne pourrait se faire qu'avec des garanties limitées et dans le cadre des traités de non-prolifération des armements nucléaires<sup>3</sup>.

3. GRIP, *Memento défense-désarmement 1995/96 et 1997, l'Europe et la sécurité internationale*, n°206-210 et n°218-221, Bruxelles, 1996 et 1997.  
Judt Tony, «New Germany, Old NATO», in *The New York Review*, May 29, 1997.  
«La relation OTAN-Russie, élément-clé de la sécurité européenne», in *Revue de l'Otan*, n°3, mai-juin 1997.  
Roekaerts M. & De Vrieze F., *Brengt de NAVO-uitbreiding meer veiligheid in Europa? Een kritische analyse*, Pax Christi Vlaanderen, Antwerpen, 24 februari 1997.

**Secundo**, et actuellement hors du cadre de l'OTAN, la présence au Sud de la Hongrie, en Macédoine et au Nord de l'Albanie de milliers de soldats américains et d'installations militaires lourdes pose problème, alors que sur l'île de Corfou voisine se trouve la gigantesque base navale des Etats-Unis en Méditerranée. Ce qui s'est passé, depuis 1996, dans l'Albanie du président Berisha ressemble d'ailleurs étrangement aux bouleversements répétés qu'a connus l'Amérique centrale sous la houlette américaine depuis un ou deux siècles : élections truquées, quasi-coup d'Etat, corruption des élites, drogues, réfugiés par milliers, mafias nombreuses, insurrections armées, guerres à basse intensité, etc.<sup>4</sup> Cette avancée américaine dans les Balkans a été effectuée sans que les parlements et l'opinion publique européens n'en aient pris conscience. Elle contribue au risque, en voie de constitution, de l'éclatement d'une «deuxième guerre froide», et s'accompagne évidemment d'une sorte de complicité structurelle et accrue entre les deux grandes puissances et ce, au détriment de l'Europe occidentale et du centre.

**Tertio**, d'un point de vue plus strictement géo-économique, les accords de Dayton semblent avoir convaincu à nouveau le grand capital, ou du moins la majorité des firmes et groupes multinationaux d'Europe, de ne plus faire confiance qu'aux Etats-Unis, d'abandonner l'idée européenne et de favoriser la mise en place d'une zone de libre-échange transatlantique à deux monnaies (l'euro et le dollar) au lieu de créer une véritable union européenne. La PESC, la Politique extérieure et de sécurité commune de l'UE, serait ainsi, *ipso facto*, abandonnée. L'UE réduirait-elle ses objectifs à la création d'une union monétaire, et à cette zone atlantique, sans projet politique ni social qui lui soit propre ?

**Quarto**, le manque de courage de la diplomatie européenne facilite la gestion russo-américaine de l'ex-Yougoslavie, à la marge de l'ONU. Or, l'ONU et ses organisations ont enregistré des succès indéniables sur le terrain, en sauvant des centaines de milliers de personnes, et ce en dépit des blocages des grandes puissances et de la modestie des moyens que celles-ci lui ont attribués. Avec Dayton, la question s'est immédiatement posée : la *pax americana* est-elle la paix des

4. «Balkans, la poudrière», in *Diagonales Est-Ouest*, n°47, mars-avril 1997.

Balkans ou donne-t-elle simplement du champs à une *pax russiana*, préjudiciable pour les intérêts des peuples concernés ? Construit-on un nouveau « mur » à travers l'Europe du centre, qui une fois de plus séparerait l'Est de l'Ouest, au détriment des parties centrale et occidentale de l'Europe ?

## que se passe-t-il entretemps à moscou...

Parallèlement à ces évolutions dans les zones européennes, et à partir d'une position sans doute affaiblie suite à la dissolution de l'Union soviétique, Moscou — repris en main par Eltsine en 1992-93 — négocie simultanément avec Washington et Pékin dans une perspective plus stratégique.

Par rapport à la Chine, la Russie mène un double jeu : elle lui fournit abondamment des armes de quasi toutes catégories, dans le but de l'amener à la table de négociation et de faire tourner ses propres usines d'armements; en même temps, elle voit développer avec sympathie des troubles anti-Hans au Xinjiang et au Tibet. Néanmoins, l'important acte signé en avril 1997 entre les deux capitales concernées enregistre des acquis dans leur rapport de force, où pour la première fois la Russie ne domine plus son grand voisin de l'Est. Apparemment, l'acte porte sur les trois points suivants : réduction et retrait des forces militaires des deux côtés des frontières communes; confirmation de la coopération en matière d'armements; et coopération des deux pays — auxquels se joignent le Tadjikistan, la Kirghizstan et le Kazakhstan — pour garantir à Pékin que les séparatistes de la région du Xinjiang ne disposeront pas de sanctuaire.

Quoique l'accord ait été pompeusement baptisé « partenariat stratégique », il n'est pas à sous-estimer au regard de la prétention hégémonique des Etats-Unis. Il répond aux besoins russo-chinois de renforcer leur position eurasiatique à l'égard des Etats-Unis et du Japon mais, également, de l'Inde ou du Pakistan. Dans l'avenir, cet accord pourrait également réguler les relations russo-chinoises en ce qui concerne les questions coréenne, vietnamienne ou afghane. Quant à son impact pour l'Europe, l'accord renforce la position de la Russie dans le cadre d'un Yalta II ou au Caucase. Il reste que les poids res-

pectifs des signataires de l'acte changent constamment, ce qui rend ce dernier relativement fragile dans la perspective des décennies à venir. Quoi qu'il en soit, il pourrait mettre en question la doctrine kissingerienne de la diplomatie américaine, selon laquelle les Etats-Unis doivent avoir une meilleure relation respectivement avec la Chine et avec la Russie que ces deux dernières entre elles.

Par rapport aux Etats-Unis, Moscou est devant un jeu à multiples facettes, empreint d'une vieille complicité depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les Etats-Unis privilégient, depuis les années 30, la Russie dans leur politique européenne. En tant que garantie contre l'Europe, cette politique concerne les frontières orientales de la RFA, mais aussi celles de l'UE qui pourra devenir sensiblement plus forte d'ici la fin du siècle. D'autre part, cette politique convient à la volonté russe de réaffirmer sa position de grande puissance, partenaire des Etats-Unis et concurrente de l'UE. C'est de cette manière qu'elle pourra mieux réguler l'extension de l'OTAN vers les PECO, c'est-à-dire au moins jusqu'aux frontières occidentales de la Bélarus et de l'Ukraine, et à l'exclusion des pays baltes. Le régime de Eltsine bénéficie par ailleurs d'une complicité des Etats-Unis sur l'objectif de stabiliser la Russie et non pas nécessairement de la démocratiser. L'affaire tchéchène rappelle aussi que la doctrine Brejnev n'a rien à envier à la doctrine Monroe, l'une n'a fait que légitimer l'autre.

### **... à washington et à bruxelles ?**

En fait, l'attitude des Etats-Unis s'avère parfaitement cohérente. Hors de la Russie, ils ne disposent d'aucun autre partenaire possible sur le continent euro-asiatique en termes de maîtrise des armements ou de possibilités d'un jeu du balancier par rapport à la Chine ou l'UE, voire au Japon et à l'Inde. Il en est de même pour le danger dit islamique, dont ils sont eux-mêmes responsables jusqu'à un certain point. Il est en effet remarquable d'observer comment la diplomatie américaine a réussi, depuis la guerre irako-américaine, à établir, ou renforcer sous sa houlette un « arc islamique » stratégique. Cet arc bénéficie de deux branches. L'une va de la Turquie jusqu'à la Bosnie, en passant par la Macédoine, le Kosovo et l'Albanie alors que l'autre part de la même Turquie vers les pays islamiques de l'Asie centrale. Il jouit d'ailleurs du soutien

financier actif et des fournitures d'armes des pays arabes qui leur sont traditionnellement liés.

Ces évolutions impliquent que, ici comme dans d'autres domaines, mûrissent des oppositions d'intérêts majeures entre les Etats-Unis et l'UE vis-à-vis de la Russie. Elles mettent évidemment en question le sort des pays de l'Europe centrale et orientale, les PECO, en raison de leur position géopolitique entre l'UE et la Russie. Ces pays risquent d'être traités comme des quantités négligables dans le cas d'une alliance stratégique russo-américaine, alors que pour l'UE, voire pour la RFA, ils constituent un enjeu capital tant du point de vue économique que de sécurité<sup>5</sup>. Les PECO balanceraient ainsi entre la situation d'un nouveau tiers-monde dont on se désintéresse, et celle de pions secondaires sur un jeu de sphères d'influence, autrement dit de «recolonisés».

La stratégie de l'UE, si elle existe, tendrait à l'orienter vers son propre élargissement. Cette politique serait pratiquée d'une façon progressive, afin d'éviter l'isolement et de susciter la crainte d'isolement de la Russie, et tout en reconnaissant le risque quasi-séculaire que peut représenter ce pays, ne serait-ce que par son poids relatif, géographique et démographique, et par sa force nucléaire actuelle. Elle devrait s'opposer à l'exclusion du débat de certains pays tels la Bélarus, la Slovaquie ou la Serbie qui semblent avoir été offerts par Washington à Moscou, avec le consentement tacite de l'UE. La politique d'élargissement pourra concerner d'abord les pays de Visegrád, puis immédiatement les autres pays associés de l'UE. Elle devra ainsi se faire sur base d'un calendrier de plusieurs lustres et d'un consensus à l'instar et dans le respect des accords du Louvres<sup>6</sup>. Comme on le sait, ces derniers reconforment l'interdiction de stationner dans ces pays des armements offensifs, notamment nucléaires, d'installer des bases militaires étrangères ou d'organiser des exercices mili-

5. Voigt-Karsten D., «Die Zukunft der NATO», in *Europäische Rundschau*, n°2, Frühjahr 1997; et Talbott Strobe, «Why NATO should grow», in *New York Review of Books*, August 10<sup>th</sup> 1995.

6. Les accords du Louvres, de novembre 1990, ont produit la «Charte de Paris pour une nouvelle Europe» qui détermine les relations des membres de l'OSCE (l'Organisation de Sécurité et de Coopération Européenne) et appuie la signature parallèle de l'Accord de Vienne sur la réduction des forces conventionnelles en Europe (entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie).

taires dans la proximité des frontières de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) des douze républiques ex-soviétiques (sans les Etats baltes).

Si l'UE réussissait à mieux faire usage de sa puissance socio-économique par prévisions, par structuration et par planification, une telle politique de stabilité menée conjointement avec les Russes et les Américains pourrait cependant gêner, voire contrecarrer les objectifs de ces deux derniers.

## la question allemande et le déséquilibre en UE

Il convient dans ce contexte de resituer le point de vue de la RFA, puissance dominante de l'Europe occidentale et centrale, au regard de ces politiques des Etats-Unis, de la Russie et aussi de l'UE. Pour le comprendre, il est indispensable de tenir compte dans ces considérations des stratégies des groupes financiers et industriels allemands à l'égard du «grand large» atlantique et du continent euro-asiatique. En réalité, ces groupes sont partagés entre leurs alliances au sein de l'UE et notamment en France, celles qu'ils ont aux Etats-Unis et celles qui, avec beaucoup de vigueur, sont nées de l'*Ostpolitik* menée depuis la fin des années 60<sup>7</sup>.

Par suite de siècles de colonisations diverses, la volonté d'intégration manque totalement parmi les PECO. La RFA pourrait donc en être l'intégratrice par excellence et, dans l'hypothèse la plus favorable, à travers l'UE. Aussi longtemps qu'il n'y a pas de concurrent américain ou européen en vue, elle préférerait toutefois ne pas apparaître comme telle, mémoire de la guerre 39-45 oblige. Cependant, la perspective de l'élargissement progressif de l'UE semble devoir prendre corps inéluctablement vers 2005-2010. Or, les Etats-Unis n'ont jamais cessé d'être, politiquement et idéologiquement, présents dans les PECO, où l'élite locale leur reste très atta-

7. Voir notes (1) et (2), et de plus  
Bárdos-Féltoronyi N., «Quelle géopolitique pour l'Europe centrale», in *Nations et frontières dans la nouvelle Europe*, Complexe, Bruxelles, 1993;  
«Erweiterung nach Osten: Deutschlands neue Rolle», in *Projekt Europa*, n°31/32, 1994.



chée par une espèce de «stalinisme anti-américain» inversé et perpétué encore jusqu'à aujourd'hui. Ce qui sans doute facilite leur présence militaire.

Par conséquent, la RFA sera tôt ou tard amenée à expliciter publiquement sa position à l'égard des Etats-Unis, de la Russie et des PECO. Or, les milieux socio-économiques comme politiques y sont trop partagés pour pouvoir définir une telle position : il y a les nostalgiques et les stratèges privés et publics de l'alliance germano-américaine; les «rhénans» restent attachés à l'axe franco-allemand et à une petite Europe solide; alors que les «hambourgeois» comme les «bavarois» préfèrent une politique allemande plus autonome et renforcée par rapport à des alliés traditionnels. Poursuivant l'*Ostpolitik* des dernières décennies et visant la reconstitution de la centralité européenne de l'Allemagne, les partisans de la troisième option se renforceraient par un élargissement vers l'Est et par un soutien prononcé à la Russie.

## yalta II avant maastricht II ou ...

La reconstitution de l'alliance stratégique russo-américaine — dont le signe évident était l'apparition des chars dans les collines de Sarajévo — a connu un cheminement relativement court pour aboutir à un accord, peut-être provisoire mais bien réel. Dans cette situation de haute complexité, les diplomaties russe et américaine ont en fait réussi à mettre en œuvre un accord qui régit leurs relations et leurs zones de plus ou moins grande influence. Pour Moscou, l'enjeu consistait à limiter la portée de l'adhésion et le nombre de pays qui adhéreront à l'OTAN et à se faire reconnaître dans le «concert des nations» du monde. L'objectif de Washington visait à consolider la perte de position momentanée de la Russie tout en maintenant des relations stratégiques privilégiées avec celle-ci, à se donner un meilleur accès aux matières premières des pays de la CEI et à «contenir» l'UE et surtout la RFA dans leur expansion à l'Est.

Du point de vue européen, il existait, d'une façon évidente, une troisième, une quatrième et encore davantage de voies possibles.

Soit, par exemple, élargir, adapter et contractualiser les propositions ukrainiennes de créer une zone dénucléarisée de la Méditerranée jusqu'à la Baltique.

Soit, l'élargissement du nombre actuel des pays neutres en Europe, en développant une zone de neutralité au centre de l'Europe, certes dénucléarisée comme cela est le cas dès aujourd'hui, mais de plus largement démilitarisée en fonction des accords de désarmement actuels ou futurs<sup>8</sup>. Aujourd'hui, il y a sept pays neutres importants en Europe : l'Autriche, l'Irlande, la Finlande et la Suède au sein de l'UE ainsi que la Suisse, la République moldave et l'Ukraine (sans compter le Vatican et la principauté de Lichtenstein). Il était imaginable d'y joindre les pays de Visegrád, les pays baltes, la Bélarus et les pays balkaniques, à l'exception de la Grèce.

Soit encore, appliquer sur toute la zone centre-européenne la formule adoptée en 1994 par les Etats-Unis et la Russie pour l'Ukraine. Il s'agit de ce que l'on appelle une garantie de sécurité négative. Elle consiste à garantir la souveraineté et l'intangibilité des frontières du pays, à renoncer à tout acte d'embargo de caractère économique et à l'usage d'armes nucléaires, et à accepter de recourir au Conseil de Sécurité en cas d'agression à son égard. Ces voies n'ont manifestement pas été explorées.

Quoi qu'il en soit, la Russie et les Etats-Unis, eux aussi, ont donné à leur accord un nom un peu pompeux : «l'Acte fondateur des relations» entre la Russie et l'OTAN. C'est en mai 1997 qu'il a été signé à Paris. Le document se compare apparemment à l'Acte final d'Helsinki, mais cependant en diffère fondamentalement : l'Acte final réglait les rapports entre tous les pays d'Europe et facilitait une certaine décolonisation du centre de l'Europe, alors que l'Acte fondateur a été pratiquement négocié par les seuls Etats-Unis et un seul pays européen qui est la Russie. Afin d'éviter s'il se peut tout débat public, il ne sera même pas soumis à la ratification des Parlements européens, sans parler du Parlement de l'UE.

Outre les paragraphes qui, sans précision, paraissent de pure forme ou d'interprétation large, l'accord précise trois points importants : (a) création conjointe d'une instance pour des

8. Derycke Erik, «Un élargissement de l'OTAN sur une base consensuelle est possible et souhaitable», *Le Soir*, 15 janvier 1997.  
*The Economist*, «Fot NATO, eastward ho!», March 1<sup>st</sup> 1997.  
*The Economist*, «Russia and China», april 26<sup>th</sup> 1997.

décisions et l'action conjointes sur les questions de sécurité d'intérêt commun, notamment dans l'occurrence d'un développement militaire délicat; (b) reprise des négociations en vue de la poursuite des efforts de désarmement en Europe; (c) engagement des Etats-Unis de respecter l'esprit des accords du Louvres en ce qui concerne l'implantation - ou la création des infrastructures pour implanter - des armes nucléaires et le stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat au centre de l'Europe. On ne dispose pas des nombreuses annexes à l'Acte qui portent notamment sur l'importance des forces dont il est question en (c), sur la liste des pays à inclure dans l'OTAN ou encore sur l'appui financier que la Russie s'est assuré. Or, ces annexes peuvent sensiblement modifier la portée de l'Acte.

### *drang nach osten* américain ?

Moyennant cet accord, l'OTAN procèdera à un élargissement dont la signification sera plus symbolique que réelle, sauf qu'il enregistre, pour le moment, une certaine amplification de l'influence américaine en Europe et l'expansion des groupes financiers américains dans la zone centre-européenne. L'accord signifie, sans doute, une certaine défaite pour l'UE: impuissance d'une diplomatie autonome et réduction de son influence dans cette partie qui constitue, par excellence, sa zone d'influence privilégiée. Tout au contraire, il ne s'agit de rien d'autre que de l'élargissement de la zone d'influence américaine, d'un *Drang nach Osten* américain<sup>9</sup>, d'un nouveau partage de l'Europe, sans les Européens et contre les Européens ! Pour les pays neutres, la situation ne devient-elle pas relativement délicate ? L'oncle Sam comme le Grand Ours n'aiment pas les nains indépendants.

De leur côté, contrairement à la majorité actuelle des populations des PECO, les gouvernements dont les pays «bénéficieront» de l'élargissement seront enchantés devant cette perspective. Ayant largement survécu à la «transition», les élites politiques comme économiques trouveront ainsi une nouvelle

9. Stürmer Michael, «Schneller Abschied von der Waffenallianz», in *Zürcher Zeitung*, 10 Februar 1997.  
*Der Donauraum*, «Die Osterweiterung der Europäischen Union», n°2, Mai 1996.

légitimité, cette fois extérieure<sup>10</sup>. Il convient ici de souligner que ces mêmes populations sont — en vain ? — fort favorables à l'adhésion à l'UE, voire à l'UEO. D'ailleurs, la garantie de sécurité de cette dernière s'avère d'une meilleure qualité que celle très discutable de l'OTAN qui est entièrement dépendante des Etats-Unis. En effet, cette dernière a déjà été fort discutée dans les années 70 et 80, lorsqu'il s'agissait de la Grèce ou de la Turquie et de défendre leur démocratie, ou de la RFA et de l'*Ostpolitik*.

Les Etats-Unis risqueront-ils leurs soldats et leur sanctuaire nucléaire contre, par exemple, la Russie ou des forces islamiques pour défendre des citoyens de Hongrie, de Pologne ou de Slovénie ?

La défaite de l'Union soviétique et les modifications de zones d'influence sont-elles définitives ?

L'Acte fondateur serait-il un Yalta II qui liquide toute velléité réelle de créer les Etats-Unis d'Europe par Maastricht II ?

Sans débat public ni politique, le lecteur comme le citoyen en Europe occidentale ou du centre est laissé seul devant ces questions lancinantes !

Juin 1997

---

10. J'ai esquissé ce point dans «A propos du néolibéralisme des élites centre-européennes», in *Cahiers Marxistes*, n°2 août-sept.1996.

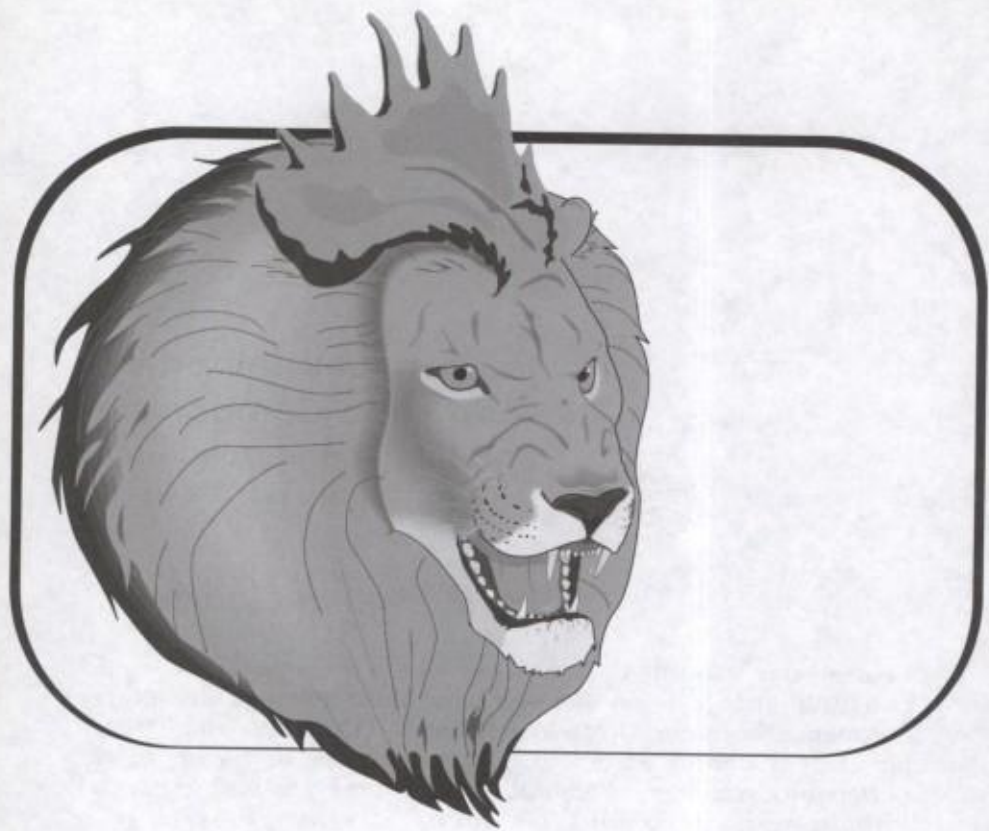
## le droit des minorités contre la démocratie ou les limites politiques d'une légitimation par le droit

olivier corten\*

Le droit des minorités est une notion qui a constitué — et qui constitue encore — un élément central du discours des Etats européens à l'égard de la Yougoslavie. Dès le 20 juin 1991, les Etats membres de la CSCE insistaient sur «*la pleine application des droits de l'homme dans toutes les parties de la Yougoslavie, y compris les droits des minorités [...]*»<sup>1</sup>. Quelques jours plus tard, les Douze avançaient que «*[(le) dialogue devrait être fondé sur les principes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, en particulier le respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités]*»<sup>2</sup>. Le même genre de formules sera ensuite répété à l'envi. Lorsque la Communauté européenne décide de conditionner la reconnaissance des républiques sécessionnistes à un certain nombre de «lignes directrices», elle y inclut logiquement la «*garantie des droits des groupes ethniques et nationaux et des minorités conformément aux*

\*. Suppléant à l'Institut d'études européennes et à la Faculté de droit de l'ULB.

1. Déclaration de la CSCE sur la situation en Yougoslavie (Berlin, 20-6-1991), *D.A.I.*, n°19, 1991, p.355.
2. Déclaration des Douze sur la Yougoslavie (Bruxelles, 5-7-1991), *D.A.I.*, 1991, n°18, p.354.



*engagements souscrits dans le cadre de la CSCE*<sup>3</sup>. La Conférence sur la Yougoslavie, organisée sous l'égide des Etats européens, prévoit d'ailleurs un projet de convention dont un chapitre est consacré aux «*droits de l'homme et [d]es groupes ethniques et nationaux*»<sup>4</sup>. Cette association entre politique européenne, droits des minorités et, on l'aura relevé à la lecture des extraits que nous venons de reproduire, droits de l'homme, s'est poursuivie tout au long du conflit, en Krajina et en Bosnie-Herzégovine notamment. Elle se vérifie aujourd'hui, à propos des crises les plus diverses, tout particulièrement en Europe centrale ou de l'Est.

La caractéristique la plus remarquable du discours européen est sans doute le type de légitimité auquel il fait appel. Dans le cadre d'un «*nouvel ordre mondial*» censé aboutir au «*règne de la loi*»<sup>5</sup>, l'action se justifie par une référence accrue au droit international<sup>6</sup>. Cette méthode de légitimation a même été institutionnalisée par la création d'une «*Commission d'arbitrage*» chargée de donner un «*avis juridique*» sur les questions les plus fondamentales du conflit, et d'«*éclairer*» les Etats européens sur l'attitude à suivre au regard du droit<sup>7</sup>. Cette Commission — dite Commission Badinter, du nom de son président — a rendu plusieurs avis, et a insisté à plusieurs reprises sur le droit des minorités, reconnu comme une norme «*impérative*» du droit international général<sup>8</sup>. La position des

3. C.E., Déclaration sur les «*lignes directrices sur la reconnaissance des nouveaux Etats en Europe orientale et en Union Soviétique*», *Revue générale de droit international public*, 1992, p. 261.
4. Déclaration sur la Yougoslavie (Bruxelles, 16-12-1991), *Revue générale de droit international public*, 1992, p. 263.
5. Voir l'ensemble des déclarations reproduites et commentées dans Patrick Herman, «*Le monde selon Bush : genèse d'un nouvel ordre mondial*», in *A la recherche du nouvel ordre mondial*, Tome I, le droit international en question, Bruxelles, éd. Complexe, 1993, pp. 7 et ss.
6. Voir par ex. Pierre-Marie Dupuy, «*Considérations sur l'opinion publique internationale dans ses rapports avec le droit*» in *Mélanges Marcel Merle*, Paris, Economica, 1993, p. 307.
7. Pour une analyse juridique de la création et de l'activité de cette Commission, voir Matthew C.R. Craven, «*The European Community Arbitration Commission on Yugoslavia*», *British Yearbook of International Law*, 1995, pp. 33-413.
8. Voir not. l'avis n°2 du 11 janvier 1992, *Revue générale de droit international public*, 1992, p. 266; voir aussi l'avis n°10 du 4 juillet 1992 dans *Revue générale de droit international public*, 1993, p. 594.

Etats européens a ainsi reçu le sceau des experts et, à défaut de refléter une politique commune cohérente, a pu se targuer de la poursuite d'objectifs plus nobles, que l'on peut résumer par la formule choisie par Robert Badinter lui-même, «*la paix par le droit*»<sup>9</sup>.

Ce type de légitimation a rencontré des limites évidentes. Chacun a pu le constater au vu de l'évolution de la situation sur le terrain. Accepter, et même encourager, le démantèlement de la Yougoslavie moyennant l'octroi de droits aux minorités serbes des républiques sécessionnistes n'a été accepté ni par les Serbes, ni même, en définitive, par les Croates. Quant au conflit bosniaque, il a été le théâtre de politiques de violations massives des droits les plus fondamentaux de la personne, précisément au nom d'une protection des droits de chacun des groupes «nationaux» considérés. Ce n'est cependant pas sur cet aspect que je voudrais insister dans les lignes qui suivent. Ce que je viserai à démontrer, c'est que le principe même d'une référence aux «droits des minorités» dans ce type de situation rencontre des limites politiques fondamentales; ce type de référence est en effet d'abord contraire à son fondement même, le droit international (1); au-delà, il s'oppose au concept même d'Etat (2), mais aussi de démocratie (3).

## **le droit des minorités contre le droit international**

On aura relevé que la référence au droit des minorités dans le discours des Etats européens s'est opérée dans le cadre d'une référence plus large au droit international. Mais le droit international prévoit-il réellement un droit pour les minorités ? Dans la négative, le discours politique analysé recèlerait une contradiction dans les termes. Et c'est en effet ce que l'on peut constater si l'on se penche sur l'état du droit positif en la matière.

Le droit international de l'entre-deux guerres organisait un système de protection des minorités relativement élaboré,

9. Je prends la liberté de renvoyer à Olivier Corten et Barbara Delcourt, *Ex-Yougoslavie : droit international, politique et idéologies*, Bruxelles, Bruylant, coll. de droit international, à paraître en 1997 (en particulier le chapitre III).



sous l'égide et la garantie de la Société des Nations<sup>10</sup>. Avec les résultats que l'on sait. Non seulement les Etats n'ont pas respecté dans les faits les normes juridiques établies, mais encore le «droit des minorités» a-t-il offert un prétexte comode au régime hitlérien pour envahir les Etats dans lesquels se trouvaient des minorités allemandes. Aussi la notion même de minorités a-t-elle disparu du discours juridique pendant de nombreuses années. Purement et simplement absent de la Charte des Nations Unies, le terme ne réapparaît<sup>11</sup> qu'en 1966 dans le Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques, dont l'article 27 dispose : «*Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue*».

En réalité, et comme les auteurs spécialisés le soulignent unanimement, on ne peut voir là aucune reconnaissance d'un droit des minorités en tant que telles<sup>12</sup>. Les titulaires des droits sont individuels : ce sont les **personnes** appartenant à des minorités. En conséquence, en cas de violation du droit, c'est chacune des personnes concernées qui pourra en exiger le respect, et non une «minorité», constituée en groupe représentatif autonome. En d'autres termes encore, pas de droit des minorités, mais un droit pour chaque individu en tant que membre d'une minorité. La nuance est fondamentale, dans la mesure où elle consiste précisément à nier aux minorités toute personnalité juridique autonome, et ainsi à ne pas les accepter comme «sujets de droit» intermédiaires entre l'Etat et les individus.

10. Voir la synthèse opérée par Fabienne Rouso-Lenoir, *Minorités et droits de l'homme : l'Europe et son double*, Bruxelles, Bruylant, Paris, L.G.D.J., 1994, pp. 31-43; ainsi que celle de Thomas D. Musgrave, *Self-Determination and National Minorities*, Oxford, Clarendon Press, 1997, pp. 32 et ss.

11. Si l'on excepte quelques rares accords particuliers : voir Nguyen Quoc Dinh (1), Patrick Daillier et Alain Pellet, *Droit international public*, Paris, L.G.D.J., 5<sup>e</sup> éd., 1994, p. 655, n°438.

12. *Ibid.*, p. 656; Jean Combacau et Serge Sur, *Droit international public*, Paris, Montchrestien, 1993, p. 384; Christian Tomuschat, «Protection of Minorities under Article 27 of the International Covenant on Civil and Political Rights» in *Mélanges Mosler*, Berlin, Springer, 1983, pp. 949-979.

Cette conception de la minorité comme groupe conférant à ceux qui en font partie un droit purement individuel s'est reflétée dans des instruments plus récents. Le 18 décembre 1992, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une «Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques». Comme son intitulé l'indique, le texte prend soin de désigner systématiquement les individus comme titulaires de droits qui couvrent les domaines les plus divers<sup>13</sup>.

Les Etats européens ont eux-mêmes relayé cette conception. Le plus souvent, les documents de la CSCE puis de l'OSCE, auxquels nous avons constaté que les Etats européens renvoient, reprennent des formules similaires<sup>14</sup>. Si les Etats européens ont ensuite élaboré, dans le cadre du Conseil de l'Europe, une véritable «Convention-cadre pour la protection des minorités», c'est toujours dans l'optique d'une protection strictement individuelle. Non seulement les articles de cette convention se limitent-ils à reconnaître des droits aux «*personnes appartenant à une minorité nationale*»<sup>15</sup>, mais encore les Etats ont-ils tenu à préciser dans une note accompagnant le texte que la convention «[...] *n'implique la reconnaissance d'aucun droit collectif. Elle vise à assurer la protection de personnes appartenant à des minorités nationales [...]. A cet égard, elle suit l'approche de textes adoptés par d'autres*

13. Voir par ex. I.O. Bokatola, *L'ONU et la protection des minorités*, Bruxelles, Bruylant, 1992.

14. Voir par ex. CSCE, Document de clôture de la Réunion de Vienne du 15 janvier 1989, art. 19; Document de la Réunion de Copenhague du 29 juin 1990, art. 30 et ss.; Charte de Paris pour une nouvelle Europe du 21 novembre 1990; OSCE, art. 2 de la «Lisbon Declaration on a Common and Comprehensive Security Model for Europe for the Twenty-First Century», 1996. Ces documents désignent bien comme bénéficiaires des droits les personnes appartenant à des minorités, et non les minorités en tant que telles. En tout état de cause, ces instruments ne sont pas considérés comme comprenant des engagements juridiques, aux yeux des Etats participants eux-mêmes : voir par ex. le Principe IX de l'Acte final d'Helsinki; l'art. 2 de la Déclaration de Vienne; la Charte de Paris, *in fine*; les art. 3 et 22 de la Déclaration de Bucarest du 6 décembre 1994.

15. L'art. 1 de la Convention précise expressément que «*la protection des minorités nationales et des droits des personnes appartenant à ces minorités fait partie intégrante de la protection internationale des droits de l'homme [...]*».

*Organisations internationales*»<sup>16</sup>. Ces garanties n'ont, semble-t-il, du reste pas suffi puisque plusieurs Etats — dont la France et la Belgique — se sont refusés à s'engager juridiquement à respecter l'instrument, craignant des revendications identitaires en leur sein. La position française est à cet égard particulièrement significative, puisqu'elle consiste à nier l'existence même de minorités sur son territoire en jouant sur le flou de la définition même de la notion<sup>17</sup>. Robert Badinter lui-même s'est toujours refusé, en tant que magistrat, à admettre l'existence, entre autres, d'un «peuple corse» distinct du peuple français<sup>18</sup>. En ce sens, on relèvera encore que, lorsque la CSCE a institué un Haut-Commissaire pour les minorités nationales, elle a précisé que ce Haut-Commissaire «n'examiner[ait] pas de problèmes de minorités nationales dans des situations comportant des actes organisés de terrorisme»<sup>19</sup>, formule visant à exclure sa compétence dans les seuls Etats occidentaux, victimes des agissements d'organisations «terroristes», tout en l'étendant aux autres pays européens au sein desquels on trouve plutôt des «minorités» dont les droits sont présumés enfreints.

On touche là au cœur de la contradiction du discours des Etats européens<sup>20</sup>. Prompts à exiger le respect du «droit des minorités» dans les autres pays et à ériger la notion en «norme impérative» (c'est-à-dire la plus élevée dans la hiérarchie des normes en droit international) lorsqu'ils participent à une Commission d'arbitrage, ils en nient l'existence-même sur leur territoire et restent cantonnés à une position relativement

16. «Rapport explicatif relatif à la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales», § 13.
17. Voir à cet égard le Rapport explicatif précité, §12, qui constate que la Convention «ne contient aucune définition de la notion de 'minorité nationale'» et qu'il convient «d'adopter une approche pragmatique, fondée sur le constat qu'il n'est pas possible, au stade actuel, de parvenir à une définition susceptible de recueillir le soutien global de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe».
18. Conseil Constitutionnel français, décision du 6 mai 1991, *Revue générale de droit international public*, 1991, pp. 797-798.
19. Art. 5b) du mandat établi dans le chapitre II du document d'Helsinki.
20. Voir *Ex-Yougoslavie : droit international, politique et idéologies*, ouvrage précité, chapitre III.

conservatrice puisqu'elle reste limitée à une conception individuelle des droits identitaires.

Le constat n'est en définitive guère étonnant. Le droit international est un droit créé par les Etats, et ceux-ci ont toujours été réticents à reconnaître des droits à des groupes qui risquaient, à terme, de menacer leur existence même<sup>21</sup>. Et ce qui était vrai pour la Yougoslavie l'était — et l'est — tout autant pour la France<sup>22</sup>. En ce sens, le droit des minorités est une notion qui va à l'encontre non seulement du droit international mais aussi de l'Etat.

## le droit des minorités contre l'Etat

L'article 5 §4 de la Déclaration précitée de l'Assemblée générale de l'ONU du 18 décembre 1992 précise qu'aucune de ses dispositions «*ne peut être interprétée comme autorisant une quelconque activité contraire aux buts et principes des Nations Unies, y compris à l'égalité souveraine, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique des Etats*». La formule est compréhensible dans un discours inter-étatique, dans la mesure où le glissement possible de droits individuels à un droit collectif mènerait à la constitution d'un groupe politique concurrent à celui de l'Etat. Une personnalité juridique autonome se traduirait en effet par la possibilité pour la minorité d'avoir des représentants aptes à défendre les droits énoncés, à assurer leur mise en œuvre mais aussi à en réclamer de nouveaux. Cela impliquerait aussi la reconnaissance d'une certaine représentativité — et en même temps d'une légitimité certaine — aux dirigeants de ces minorités. L'Etat se verrait dès lors remis en cause dans son essence même, dès lors que le lien avec ses citoyens serait, si pas brisé, en tout cas médiatisé par des corps intermédiaires qui le dépouilleraient progressivement de ses prérogatives de puissance souveraine. Plus fondamentalement, l'Etat n'octroierait dans cette hypothèse plus des droits égaux à l'ensemble de ses citoyens, mais instituerait un traitement différencié, ce qui n'est pas en soi criticable, sur base d'un critère de type ethnique ou racial, ce qui l'est bien davantage. Quoi qu'il en soit, le processus abou-

21. Voir par ex. Nguyen Quoc Dinh, *et al.*, *op.cit.*, p. 655, n°438.

22. Voir par ex. Catherine Lutard, «Complexité et danger. Genèse du citoyen yougoslave», *Transitions*, Vol.1, n°62, 1994, p.52.

tirait à terme à un effritement du lien d'allégeance entre l'Etat et le citoyen, celui-ci trouvant de plus en plus dans des revendications identitaires un débouché à ses aspirations. C'est précisément ce mécanisme qui s'est développé en Yougoslavie socialiste dès la fin de la deuxième guerre mondiale <sup>23</sup>.

La référence à un droit des minorités en vue de gérer la crise yougoslave de 1991 a représenté dans ce contexte une forme de compromis consistant à traduire en revendication proprement politique l'aspiration des diverses parties, les unes obtenant un Etat, les autres une institution concurrente (la reconnaissance d'une «identité minoritaire»), moins aboutie qu'un Etat mais plus développée que de simples droits individuels <sup>24</sup>. L'avis n°2 de la «Commission Badinter» est caractéristique de ce point de vue. Amenée à déterminer si les populations serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, en tant que formant l'une des nations constitutives de la Yougoslavie, bénéficient du droit à l'autodétermination (compris comme le droit de créer un nouvel Etat), la Commission répond en évoquant les droits de l'homme et des minorités qui s'imposeraient aux deux Républiques sécessionnistes <sup>25</sup>. On peut aussi envisager sous cet angle le soutien par les Etats européens des revendications des Albanais du Kosovo. Dans chaque cas, il s'agit d'ériger un groupement politique en intermédiaire entre l'Etat et ses citoyens, tout en refusant (peut-être provisoirement) la solution extrême de la sécession.

Outre qu'elle ne trouve aucun appui en droit, l'inconvénient de ce type de justification est qu'elle va souvent à l'encontre des revendications des protagonistes concernés. En premier lieu de celles de l'Etat central, qui n'accepte que contraint et forcé la «proposition» des Etats européens. Mais le droit des minorités est aussi une institution qui a été rejetée par ses prétendus bénéficiaires. Le cas de la Bosnie-Herzégovine est révélateur à cet égard, dans la mesure où les caractéristiques démographiques démontrent on ne peut mieux l'inexistence objective de «minorités», du moins si on entend le terme dans

voir

23. Catherine Lutard, *op.cit.*, pp.37 et ss.

24. La démarche avait déjà largement motivé le système de protection des minorités dans le cadre de la Société des Nations; voir Fabienne Rouso-Lenoir, *op.cit.*, p.39.

25. Voir la référence *supra*, note 8.

son sens courant<sup>26</sup>. Les Serbes de Croatie comme les Albanais du Kosovo ne revendiquent pas le statut de minorité, mais aspirent directement à la création d'un Etat au sein duquel ils se trouveraient majoritaires.

Dans ces conditions, le «droit des minorités» est une expression vide de sens, non seulement sur le plan juridique (et le droit reste par définition sa référence première), mais aussi, très largement, sur le plan politique. Sa force de légitimation ne peut le cas échéant fonctionner qu'auprès d'un auditoire éloigné de la réalité sociale visée et c'est, en effet, à destination des opinions publiques des pays européens occidentaux que ce type de discours est élaboré. A cet égard, le fait que le droit des minorités s'oppose à la notion même de démocratie telle qu'elle est généralement comprise<sup>27</sup> n'est assurément pas sans conséquences.

## le droit des minorités contre la démocratie

La notion de légitimité démocratique implique, même si on a souvent tendance à l'oublier, une entreprise de **délimitation** étroitement liée à l'Etat lui-même<sup>28</sup>. Cette délimitation comprend un versant négatif, comme un versant positif. Négativement, une démocratie ne confère pas ses droits à n'importe quel individu, mais uniquement à ceux qui peuvent justifier d'un certain lien avec l'Etat considéré. C'est ainsi que se déploient des politiques extrêmement restrictives — voire prohibitives — en matière d'immigration (avec pour objectif

26. Voir e.a. Xavier Bougarel, *Bosnie. Anatomie d'un conflit*, Paris, La découverte, Les dossiers de l'état du monde, 1996, 174 p.
27. Je me limiterai ci-dessous à une notion très générale de démocratie, sans entrer dans le détail des nombreuses théories de la démocratie qui agitent le débat scientifique actuel (voir par ex. Jürgen Habermas, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997, sp. le chapitre VII, pp. 311 et ss.).
28. Voir la définition de la démocratie par référence à un Etat politique : André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF-Quadrige, 3<sup>e</sup> éd., 1993, p. 215. Le lien est parfois évoqué de manière plus implicite, par exemple lorsqu'on associe la démocratie à un «régime» particulier (voir par ex. Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1994, p.75).

avoué une limitation des bénéficiaires des droits économiques et sociaux et, dans une certaine mesure, des droits civils, ainsi que se maintient le refus d'accorder les droits politiques (et en particulier le droit de vote et d'éligibilité) à l'ensemble des destinataires des règles, même établis régulièrement sur le territoire. Cette délimitation suppose, plus positivement, que l'ensemble des personnes acceptées comme citoyennes d'un Etat puissent s'exprimer, débattre et, en définitive, trancher. Dans cette perspective, c'est la volonté de la majorité qui est présumée légitime ou, en d'autres termes, une minorité ne pourra jamais à elle seule imposer sa volonté à une majorité. Une fois la règle adoptée ou la décision prise, elle sera appliquée de manière uniforme à tous, sans discrimination et moyennant certaines garanties, notamment procédurales (recours individuels en justice, ou de type administratif, ...) <sup>29</sup>.

Le schéma n'est évidemment nullement incompatible avec la création et l'action de corps intermédiaires entre les citoyens et l'Etat, qui représenteraient des groupes délimités sur base de critères les plus divers. Mais cette création ou cette action doivent être conformes à une décision qui ait, à un moment déterminé, obtenu l'appui de la majorité. C'est précisément cette dernière option qui avait été choisie par la République fédérale socialiste de Yougoslavie, dont on sait qu'elle offrait l'un des systèmes de représentation des minorités les plus élaborés du monde <sup>30</sup>. Certains ont d'ailleurs considéré que, en approfondissant de la sorte les pouvoirs des corps intermédiaires entre les citoyens et l'Etat, on avait miné l'existence de celui-ci et même, à terme, menacé la vie de ceux-là <sup>31</sup>. La dérive aurait pu être évitée si, comme dans le cas d'autres Etats qui se sont lancés dans la voie de la fédéralisation, l'on avait tenté de parvenir à une solution négociée dans le cadre et les institutions de l'Etat existant.

C'est exactement dans une voie opposée que se sont lancés les Etats européens en mettant l'accent, dès l'origine, sur le droit

29. Voir par ex. Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 4<sup>e</sup> éd., 1994, V<sup>o</sup> démocratie, p.156.

30. Catherine Lutard, *op.cit.*, p.37.

31. *Ibid.*, pp.37 et ss.

des minorités et en tendant progressivement à imposer le concept dans le cadre d'une réalité politique hautement conflictuelle. Fort de l'appui politique (et aussi, semble-t-il, militaire) de la part de certains Etats européens, les sécessionnistes croates et slovènes ont refusé de se plier à la volonté de la majorité qui, au sein du Congrès de la Ligue des Communistes de Yougoslavie (janvier 1990), avait rejeté leurs propositions. Le refus n'était pas seulement conjoncturel, mais s'est traduit par le départ des délégations, puis par la marche vers l'indépendance. On peut évidemment avoir des avis très divers sur le partage des responsabilités dans cet événement majeur de la crise. Ce qui m'intéresse à ce stade, c'est de relever que le processus sécessionniste a été intimement lié à une nouvelle entreprise de délimitation : ce n'est que dans un nouvel espace unilatéralement délimité que les référendums ont été organisés, nouvel espace au sein duquel (pour reprendre l'exemple significatif de la Croatie) la minorité (croate) est devenue une majorité et la majorité (serbe) une minorité. On constate que, pour être véritablement démocratique ou, pour s'exprimer en termes à connotation plus juridique, pour relever d'un véritable droit à l'autodétermination, la consultation aurait dû être organisée dans l'espace étatique existant, c'est-à-dire dans l'ensemble de la Yougoslavie socialiste<sup>32</sup>. La sécession pose donc un problème insoluble de légitimité car, même si l'on admettait qu'une minorité (croate) doit pouvoir se séparer en choisissant unilatéralement les limites du nouvel Etat, comment refuser ce même droit à la nouvelle minorité (serbe) située à l'intérieur de ces limites ?

En réalité, dès qu'il est imposé et non admis dans le cadre d'un Etat existant, le « droit des minorités » mène bien moins au droit qu'à un processus de « minorisation »<sup>33</sup>. Nous venons de le constater avec le cas des Serbes, majoritaires en Yougoslavie et devenus, contre leur volonté, minoritaires en Croatie. Il faut ajouter que le processus a vocation à se multiplier à l'infini, dans la mesure où chaque nouvelle minorité risque — et le risque s'est réalisé dans le cas de l'ex-Yougoslavie — d'opérer à son tour une nouvelle délimitation à l'intérieur de laquelle

32. *Ex-Yougoslavie : droit international, politique et idéologies, op.cit.*, chapitre I.

33. J'utilise ce néologisme dans le sens de la création autoritaire d'une minorité.

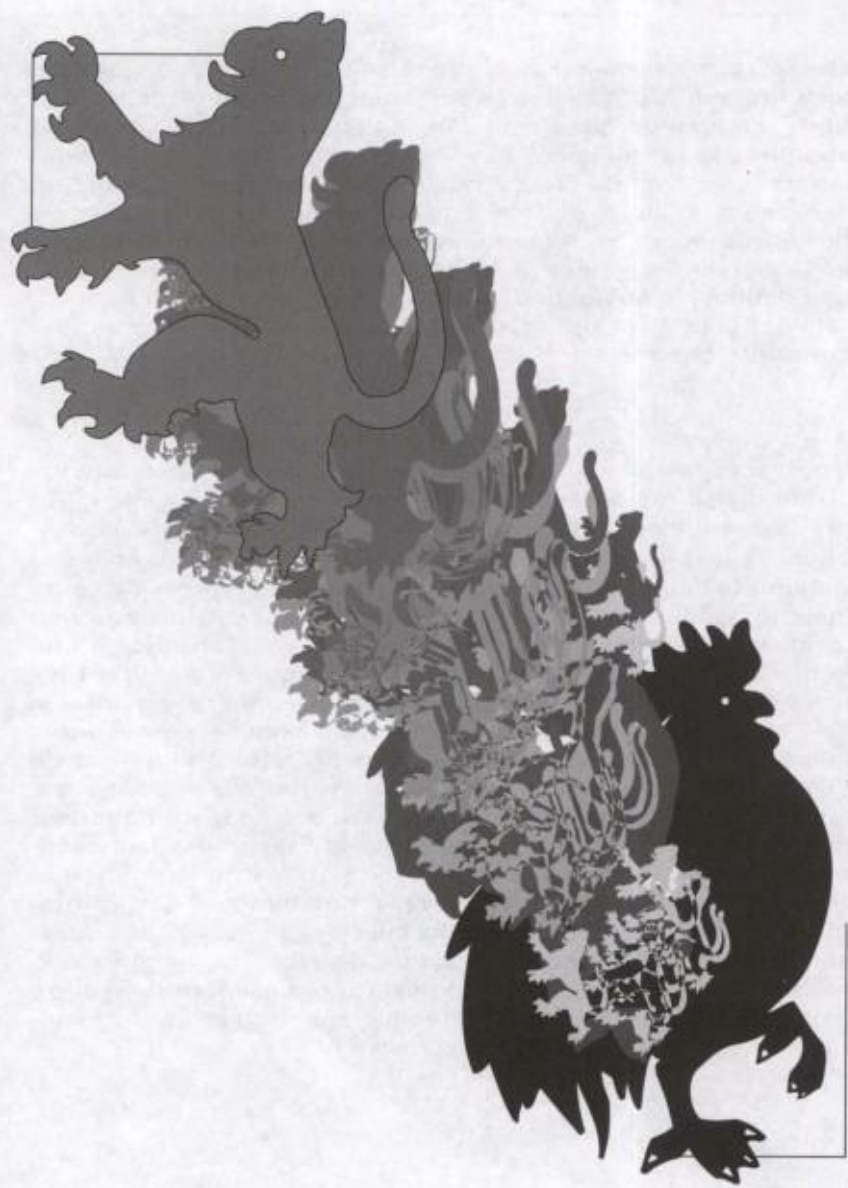


elle se retrouve majoritaire, créant en son sein une nouvelle minorité qui s'organiserà à son tour de manière collective. Bref, il apparaît que, quel que soit l'angle sous lequel on appréhende la question, l'imposition d'un statut de minorité contre la volonté du groupe qualifié autoritairement comme tel est incompatible avec une légitimité fondée sur la démocratie. En ce sens, on remarquera que les définitions juridiques généralement données à la «minorité» comprennent toutes une dimension subjective, qui suppose une volonté ou acceptation de la part du groupe minoritaire d'être reconnu ou considéré comme tel<sup>34</sup>.

On évalue l'ampleur des problèmes suscités par la référence au droit des minorités dans une situation comme celle qui a prévalu en ex-Yougoslavie. Au-delà de toutes les conséquences que je viens d'évoquer, je voudrais terminer en insistant sur la dimension de dépolitisation que ce type de discours incarne. Dépolitisation, dès lors que cet accent quelque peu idéaliste sur le droit et l'éthique masque soit l'absence d'une véritable politique, soit les contradictions qui caractérisent les positions des divers acteurs concernés. Dépolitisation aussi si l'on admet que l'institutionnalisation du pouvoir de minorités aboutit à écarteler la prise de décision politique à l'intérieur de l'Etat en la différenciant selon les matières, les régions mais aussi les personnes concernées. Ainsi s'érode, de l'intérieur même, ce qui reste de la souveraineté d'Etats par ailleurs soumis aux pressions extrêmement fortes d'institutions internationales, financières et monétaires notamment. Cet effritement du politique ne peut que laisser libre court aux puissances économiques dans le cadre de «lois du marché» qui, mais peut-être n'est-ce pas un hasard, représentent une autre exigence fréquemment associée au respect du droit des minorités.

---

34. Voir les définitions reproduites dans l'ouvrage précité de Fabienne Rouso-Lenoir, pp. 141-143.



## la question albanaise : un dangereux oubli

jean-michel de waele\*

Dans les nombreuses études publiées sur la région des Balkans, l'Albanie est souvent oubliée ou à peine abordée. Pourtant la question albanaise se révèle être une composante importante et même déterminante pour l'équilibre, le développement et la paix dans la région. Il aura fallu les risques de famine, les différentes vagues d'immigration massive en Grèce et en Italie, ou les risques de guerre civile pour que la communauté internationale dans son ensemble et l'Union européenne en particulier accordent une attention relative au «pays des aigles».

Sans doute le manque d'information, la petite taille du pays et sa grande pauvreté expliquent-ils en partie cette situation. Pourtant, comme nous voudrions le montrer à travers cet article, il n'y aura ni stabilité, ni pacification, ni consolidation démocratique sans une attention soutenue pour, et une résolution des problèmes posés par la question albanaise, tant ses implications pour l'ensemble de la région sont profondes et nombreuses. En effet, de nombreux facteurs d'instabilité interne et externe à celle-ci sont liés à cette problématique. L'Albanie cumule à elle seule, et souvent de façon exacerbée,

---

\*. Maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles. Le présent article développe et actualise le contenu d'une conférence de FREE aux Riches Claires, le 14 mai 1997.

l'ensemble des problèmes que connaissent les Etats de la région. Il en est ainsi de l'héritage du régime «marxiste-léniniste» de Enver Hoxha : le pays sort de quarante-cinq ans de régime stalinien ravagé au niveau économique, social, culturel et moral, car c'est le seul régime communiste à n'avoir connu aucun processus de déstalinisation. Le manque de tradition démocratique et le niveau de répression expliquent en grande partie qu'il n'y ait eu aucune émergence de mouvement d'opposition ou de dissidence. De même, l'interdiction de toute religion — qui fit de l'Albanie socialiste le seul Etat officiellement athée — et la répression à l'encontre des trois religions principales du pays (musulmane, catholique et orthodoxe) empêchèrent l'apparition d'une opposition à caractère religieux, et même le simple maintien d'une société civile organisée autour des institutions religieuses comme ce fut le cas dans les autres pays de la région. Aujourd'hui, le manque d'élite formée et acquise à la démocratie parlementaire se fait donc cruellement sentir dans le processus de démocratisation <sup>1</sup>.

A cet égard, la rupture avec l'URSS au début des années 60 a marqué une première étape dans l'isolement du pays, qui fut encore nettement accentué en 1978 lors de la rupture avec la République populaire de Chine. Le pays vécut alors presque totalement replié sur lui-même, dans un état de quasi-autarcie. Ses graves problèmes économiques datent de cette période.

Ces décennies de repli constituent certainement un des handicaps les plus considérables auxquels les dirigeants actuels doivent faire face, car la formation d'élites politiques et économiques capables de gérer un Etat constitue un processus de longue durée.

Le régime communiste avait dû faire face à des difficultés économiques grandissantes. Sa chute aboutit à l'effondrement du système de production et de distribution.

Cette situation a provoqué des exodes massifs ainsi que des émeutes de la faim dans certaines régions, entre 1990 et 1992.

La communauté internationale, et l'Italie en particulier, mettront le pays «sous perfusion» humanitaire lors de l'opération

1. Sur l'ensemble de ces problèmes, lire l'entretien de B. Mustafaj avec K. Gjeloshaj in *Transcultures/Transitions*, Vol. 1, 1994, pp.35-44.

«Pélican» pour éviter le pire. Le chaos des premiers mois de la démocratisation fut tel, et l'effondrement des structures du pouvoir si rapides que ce fut l'armée italienne qui dut, déjà à ce moment, se charger de l'acheminement et de la distribution de l'aide humanitaire. La situation albanaise est alors plus comparable à celles de pays du tiers-monde qu'aux difficultés rencontrées par les autres pays d'Europe centrale et orientale.

L'Albanie se distingue encore par le fait qu'elle «est aussi, abstraction faite de la Turquie, l'unique pays européen à majorité musulmane (70%). De plus, elle n'est entourée que d'Etats orthodoxes qui, sur le plan national, entretiennent des rapports tendus avec leurs minorités musulmanes (c'est le cas de la Grèce, de la Macédoine et de la Bulgarie), ou même conflictuels (Serbie et Monténégro)»<sup>2</sup>.

A ces difficultés et ces handicaps déjà lourds s'ajouteront, d'une part, la guerre civile en ex-Yougoslavie et, d'autre part, les tensions croissantes pour les minorités albanaises vivant dans des Etats limitrophes et le problème de la minorité grecque vivant en Albanie.

Cette problématique nationale se pose de façon spécifique et originale pour l'Albanie en comparaison avec d'autres Etats d'Europe centrale et balkanique. Outre la division des Albanais entre quatre entités — Albanie, Monténégro, Macédoine et Serbie — l'Albanie cumule en effet les deux problèmes-types de minorité, ce qui est rare.

Certains Etats, homogènes à l'intérieur, reconnaissent d'importantes communautés à l'extérieur de leurs frontières nationales dans des pays où elles sont minoritaires. Ils se trouvent dès lors souvent confrontés à la question de la défense des droits culturels et politiques de ces minorités. Le cas typique de cette situation est celui de la Hongrie et des importantes minorités hongroises en Roumanie, en Slovaquie et en ex-Yougoslavie.

D'autres Etats par contre doivent faire face à la question de l'existence d'une importante minorité nationale sur leur territoire. Outre les Etats précités comptant d'importantes minorités hongroises, c'est aussi le cas de certains pays baltes

2. Stark H., «La question albanaise», *Politique Etrangère*, printemps 94, pp.209-222, p.209.

dans lesquels il y a des minorités russes parfois numériquement fort importantes.

L'Albanie a la particularité d'additionner les deux problèmes avec une ampleur significative : d'imposantes minorités albanaises vivent dans les Etats limitrophes, et l'Albanie doit aussi gérer l'existence d'une minorité grecque qui s'estime lésée par la politique du gouvernement de Tirana. Ces deux problèmes sont différents, mais interdépendants comme nous le verrons après avoir rappelé quelques faits essentiels de l'histoire albanaise et de la région.

### **une naissance à l'ombre des grandes puissances**

L'Albanie ne doit son existence qu'au jeu complexe des rivalités entre grandes puissances qui ont marqué la situation balkanique avant et après la première guerre mondiale. La conférence de Londres (décembre 1912 - juillet 1913), qui tente de régler la situation dans les Balkans, se trouve confrontée — entre autres — à la question albanaise par suite de la proclamation d'indépendance faite en novembre 1912 par des patriotes albanais à Vlore, et en raison des nombreux appétits des puissances régionales sur ces territoires<sup>3</sup>. Le rapport de force de l'époque aboutit à un compromis bâtard qui, tout en reconnaissant la souveraineté albanaise, n'accordait pas à l'Albanie certains territoires donnés aux Serbes (le Kosovo) : aux Monténégrins et aux Grecs : ainsi l'Albanie ne devait-elle regrouper que 800.000 des 1.5 millions Albanais recensés alors dans les Balkans ottomans<sup>4</sup>.

La question du partage de l'Épire (peuplée en majorité de Grecs) dont le Nord fut cédé à l'Albanie, ne fut réglée que plus tard. La Grèce ne reconnut ce partage qu'en 1923, pour le remettre en cause peu après.

---

3. Les historiens estiment généralement que la France et la Russie soutenaient les positions des Serbes et des Grecs qui visaient à se partager l'Albanie. L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, qui redoutaient l'émergence d'une grande Serbie, voulurent empêcher celle-ci d'avoir un accès à la mer Adriatique en faisant de l'Albanie un «Etat tampon».

4. Stark H., *op. cit.*, p.210.

Le nationalisme albanais s'alimentera de ces différents ingrédients pour construire une mémoire collective et une mythologie faites de résistance aux envahisseurs, de perpétuel abandon des grandes puissances et d'encerclement par des ennemis toujours prêts à comploter contre la souveraineté nationale.

Pour le mouvement national, la langue albanaise, seul facteur unificateur, devait constituer le ciment de l'unité nationale. Mais il est permis de s'interroger aujourd'hui sur les fondements du nationalisme albanais et des sentiments d'appartenance à une même nation si longtemps divisée et jamais constituée en Etat.

Comme l'écrit N. Andonovski à propos de la minorité albanaise en Macédoine : *« (...) la problématique de la nation en termes d'identité et d'appartenance est cruciale pour la population albanaise de Macédoine. Qui sont ces Albanais, comment se définissent-ils par rapport à l'Albanie et au Kosovo, et réciproquement ? Font-ils partie de la nation albanaise ? La nation albanaise et le peuple albanais renvoient-ils à un unique référent ? Le démembrement de la Yougoslavie et la démocratisation de l'Albanie révèlent l'ampleur de la question albanaise restée jusque là en suspens et sans issue »*<sup>5</sup>.

Si les considérations géopolitiques, et les intérêts des grandes puissances et de leurs alliés régionaux expliquent le découpage, porteur dès sa naissance de conflits, il est néanmoins permis de s'interroger sur la possibilité *« de déterminer un tracé acceptable dans ces Balkans, où l'imbrication des populations, des traditions contraires, des héritages, font du problème national' un superbe puzzle d'antagonismes (...) »*<sup>6</sup>.

Les modifications de frontières, les déplacements de populations, les influences religieuses ont fait des Balkans une région où les frontières nationales ne peuvent correspondre à des territoires habités chacun par une seule communauté linguistique, ou « ethnique ».

5. Andonovski N., « Les Albanais de Macédoine entre virtuel et réel », *La nouvelle alternative*, n° 33, mars 1994, pp.12-16, p.14.

6. Jandot G., « L'Albanie et les 'yougoslaves' : images et ruptures », *Confluences méditerranéennes*, n°8, L'Harmattan, Paris, automne 1993, pp.51-59, p.52.

Avant d'aborder les positions de la diplomatie albanaise et des principales forces politiques, nous retracerons d'abord un bref historique de la situation de ces minorités, et nous ferons brièvement le point sur leurs situations actuelles.

## la question du kosovo <sup>7</sup>

La population de la région du Kosovo (10.887 km<sup>2</sup>) est composée aujourd'hui de 80 à 90% d'Albanais (selon les sources). D'après le recensement de 1981, la population albanaise dans l'ex-Yougoslavie était d'environ 1.700.000 habitants (1.227.424 au Kosovo et 377.000 en Macédoine). A l'heure actuelle, il y aurait entre 2.2 et 3 millions d'Albanais dans les différentes républiques de l'ex-Yougoslavie<sup>8</sup>. Ces chiffres seraient donc presque équivalents à ceux de la population vivant en Albanie, qui est estimée à 3.3 millions d'habitants.

Le Kosovo est un cas typique de confrontation de légitimités historiques entre deux peuples<sup>9</sup>.

Selon la thèse albanaise, les Illyriens — dont les Albanais s'affirment être les descendants — s'installent au Kosovo dès le III<sup>e</sup> siècle avant J-C. Les Albanais se considèrent donc comme le peuple autochtone de la région. A la suite de l'invasion ottomane, ils se convertissent massivement à l'Islam.

Pour les Serbes, le Kosovo représente le berceau de leur civilisation. Au Moyen âge, la région forme le cœur de l'Eglise orthodoxe et du royaume Serbe, jusqu'à la défaite face aux armées turques en 1389, à Kosovko Polje, qui marque le début de la domination ottomane.

Une raison plus rarement mise en avant à propos de l'intérêt pour le Kosovo est sa situation centrale dans les Balkans.

7. Pour toute la question du Kosovo, on se rapportera à l'ouvrage de référence de Roux M., *Les Albanais en Yougoslavie, minorité nationale, territoire et développement*, La maison des sciences de l'Homme, Paris, 1992, 546 pp.

8. Le taux de natalité de la population albanaise est le plus élevé d'Europe.

9. Les deux thèses sont résumées dans Krulic J., «La crise du Kosovo et l'identité serbe», *L'autre Europe*, n°23, 1990, pp.63-70.



Comme l'écrit M. Roux : «...accessible de tous les côtés, il constitue à l'échelle des Balkans une plaque tournante (...)»<sup>10</sup>.

Les tensions entre Serbes et Albanais ont de profondes racines historiques. Les rivalités régionales entre orthodoxes et musulmans les aiguïseront. De même, le nombre relativement important de fonctionnaires albanais dans l'administration ottomane amènera les Serbes à considérer les Albanais comme des oppresseurs au même titre que les Turcs.

Comme nous l'avons vu, la Conférence de Londres attribue une terre majoritairement peuplée d'Albanais à la Serbie et au Monténégro : après la première guerre mondiale, le Kosovo est intégré à la Yougoslavie, qui mène alors — déjà — une politique d'assimilation forcée.

Plus tard, le régime titiste évoluera dans sa politique envers le Kosovo.

De 1948 à 1966, suite à la rupture soviéto-yougoslave, une politique de répression systématique est menée au Kosovo sous la férule du très nationaliste A. Rankovic. La chute de ce dernier, en 1966, marque le début d'une longue période d'assouplissement. La constitution de 1974 reconnaît les provinces de Kosovo et de Voïvodine comme «*éléments constitutants*» de la Fédération et étend leur autonomie. Si, malgré l'importance de sa population, le Kosovo ne sera jamais reconnu comme république à part entière, son statut de république autonome lui permettra de disposer de son propre gouvernement. «*Le pouvoir central de Belgrade n'a jamais pu se résoudre à donner le statut de République à la région, car il pensait que les Kossovars ne souhaitaient qu'une chose, le rattachement à l'Albanie. C'était une erreur, car les Kossovars, qui sont propriétaires de leurs terres, qui consomment, pratiquent leur religion et peuvent émigrer à l'étranger, n'étaient pas désireux de tomber sous la coupe des dirigeants staliniens de Tirana*» rappelle fort justement J-P. Champseix<sup>11</sup>.

10. Roux M., «Le Kosovo : développement régional et intégration en Yougoslavie», *Hérodote*, n°25, La Découverte, Paris, 1982, pp.10-43, p.13.

11. Champseix J-P., «L'Albanie entre l'exode et la réforme», *Hérodote*, n°63, 1991, pp.154-173, p.172.

Les manifestations étudiantes au Kosovo se multiplient à partir de 1981 avec l'objectif d'obtenir le statut de république pour le Kosovo. Pour les manifestants, le sous-statut du Kosovo explique la persistance du retard économique de la région, qui reste la plus pauvre du pays et qui donne l'impression aux habitants qu'elle est pillée au profit des autres républiques. Le chômage y est, au milieu des années 80, deux fois plus important que dans l'ensemble de la Yougoslavie, et l'émigration y est particulièrement développée. Les manifestations se multiplient et la répression se fait de plus en plus dure, au point de rendre la situation économique fort difficile<sup>12</sup>. *Amnesty International* ne cessera de dénoncer les atteintes aux droits de l'homme<sup>13</sup>.

La situation ira en se détériorant suite à la montée des sentiments nationalistes en Serbie. C'est en menant des campagnes anti-albanaises que les nationalistes Serbes se sont regroupés, organisés et entraînés, comme le montrent bien les premières émissions de la série *BBC, Suicide d'une nation européenne*, qui ont servi de matière première au cycle des conférences de FREE. La communauté internationale a malheureusement laissé faire.

L'année 1989 voit une offensive généralisée des Serbes, organisé par S. Milosevic, contre le Kosovo. Après une longue et systématique campagne de dénigrement à connotation raciste, menée par la presse et les officiels serbes contre la population albanaise, le Kosovo perd, en mars 1989, son statut de province autonome, et la Serbie récupère ses compétences en matière de police, de défense et de planification économique.

En juillet 1990, les autorités serbes dissolvent le gouvernement du Kosovo qui passe sous administration serbe. Les médias sont sous contrôle, et les informations de même que l'enseignement en langue albanaise sont supprimés<sup>14</sup>.

12. Voir Pozzoli-Montenay F., «Kosovo : repères économiques», *Le courrier des pays de l'Est*, n°376, janvier-février 1993, pp.59-63.

13. Voir *Amnesty International, Yougoslavie : l'opposition muselée*, Paris, 1985, 116 pp.

14. D'après *Amnesty International*, au cours du second semestre 1991, 6000 membres du corps enseignant sont licenciés pour avoir refusé d'appliquer les programmes conçus par les autorités serbes.

Les Albanais qui détenaient des postes importants dans l'administration sont licenciés et remplacés par des Serbes. La situation est rapidement la même dans les hôpitaux et les universités. L'alphabet cyrillique est rendu obligatoire.

En riposte, petit à petit, une véritable « contre-société » se met en place : écoles, universités, hôpitaux, partis, syndicats clandestins s'organisent au sein de la société albanaise. C'est ainsi que 85% des enfants albanais suivent des cours clandestins dans leur langue.

L'éclatement de la Yougoslavie précipite les événements. Soumis depuis de longues années à la répression, sans appui dans l'armée fédérale, sans soutien extérieur crédible, dans un rapport de force des plus défavorables, le mouvement nationaliste kossovare ne peut que choisir la voix pacifique pour soutenir ses revendications. Lors d'un référendum organisé clandestinement du 26 au 30 septembre 1991, 99% des votants<sup>15</sup> se prononcent en faveur de la souveraineté du Kosovo.

En mai 1992, des élections présidentielles et législatives sont organisées dans la clandestinité<sup>16</sup>. Le chef de la Ligue Démocratique du Kosovo, Ibrahim Rugova<sup>17</sup>, unique candidat, est élu à la présidence avec 97% des suffrages.

Depuis, la répression s'est intensifiée et la militarisation de la région continue. Les rapports accablants d'*Amnesty International* se succèdent<sup>18</sup>.

---

15. La participation aurait été de 87%.

16. Voir comme résumé de la situation au Kosovo : Schmidt F., « Kosovo : the time bomb that has not gone off », *Radio Free Europe/Research Report*, Vol. 2, n°39, 1/10/93, pp.21-29.

17. Voir l'ouvrage d'entretiens qu'il a publié récemment : Ibrahim Rugova, entretiens avec M-F. Allain et X. Galmiche, *La question du Kosovo*, Fayard, Paris, 1994, 261 pp.

18. Voir par exemple : *Amnesty International, Des Albanais de souche sont victimes de violences policières dans la province du Kosovo*, Londres, avril 1994, 13 pp.; *Kosovo : les violences policières à l'encontre d'Albanais doivent cesser*, communiqué Bruxelles, 19/9/94, 2 pp.

## la question macédonienne

Quoique moins médiatisée et moins dramatique, l'existence d'une importante minorité albanaise en Macédoine constitue pour les deux gouvernements concernés un facteur supplémentaire d'instabilité et d'incertitude.

L'écart des chiffres concernant les Albanais en Macédoine est révélateur. Pour Skopje, sur une population totale de 2 millions d'habitants, un peu plus de 20% se considèrent comme albanais, tandis que Tirana estime qu'il faut compter 40% de minoritaires albanais en Macédoine. Les polémiques sur les recensements<sup>19</sup> n'aident guère à l'éclaircissement de la situation. Les Albanais de Macédoine critiquent surtout la constitution qui leur reconnaît un statut de «*minorité nationale*» et non pas — comme ils le désiraient — de «*nation constituante*», ce qui leur aurait donné un statut égal aux Macédoniens. Ils formulent aussi d'autres revendications<sup>20</sup>, par exemple à propos du statut de la langue albanaise, qui n'est pas reconnue comme langue nationale.

La communauté albanaise participe néanmoins à la vie politique du pays et est représentée au Parlement de Skopje, où elle occupe 23 sièges sur 120<sup>21</sup>, et au gouvernement dont 5 ministres sur 24 sont albanais.

Au niveau économique, comme le note H. Stark, «*...le niveau de vie des Albanais de Macédoine est sensiblement plus élevé que celui des Albanais du Kosovo et même d'Albanie, ce qui a contribué à freiner les velléités de sécession (et de réunification avec le Kosovo) des Albanais de Macédoine*»<sup>22</sup>.

Depuis de long mois, le sort de l'université en langue albanaise de Tetovo polarise l'attention. En effet, son installation se révèle problématique et symbolise la prégnance de la question albanaise en Macédoine.

19. Voir *Le Monde* du 22/6/94.

20. Austin R., «*Albanian-Macedonian Relations: confrontation or cooperation ?*», *Radio Free Europe/Research Report*, Vol. 2, n°42, octobre 1993, pp.21-25.

21. Il s'agit en fait surtout du Parti démocratique de la prospérité qui, à lui seul, a obtenu 22 des 23 sièges. S'il constitue l'aile modérée de la communauté albanaise, il est divisé en plusieurs courants antagonistes.

22. Stark H., *op. cit.*, p.220.

Créée en décembre 1994, inaugurée en février 1995, elle répond pour les Albanais de Macédoine à plusieurs exigences : préserver et développer l'identité nationale, faire en sorte que les Albanais obtiennent le statut d'entité constituante de l'Etat, former des élites et enfin répondre à la demande de nombreux étudiants<sup>23</sup>.

La création de cette université albanaise doit être resituée dans le contexte macédonien. En effet le nouvel Etat, particulièrement fragilisé, hésite à reconnaître tout ce qu'il ressent comme source potentielle de division et de remise en cause de son identité « macédonienne ».

Ainsi à la recherche de son identité, Skopje a refusé de reconnaître à la communauté albanaise le statut d'élément constitutif du nouvel Etat, et a tout de suite interdit la création de l'université de Tetovo. Celle-ci a été ressentie par les Macédoniens comme une expression du nationalisme albanais.

Cette création a provoqué non seulement de nombreux incidents opposant les étudiants albanais aux forces de l'ordre, mais aussi de nombreuses manifestations d'étudiants macédoniens contre l'ouverture. Ces étudiants ultra-nationalistes manifestent ces derniers mois contre la possibilité de suivre des cours en Albanais dans la faculté de pédagogie de l'université de Skopje et contre l'éducation en langue albanaise en Macédoine.

La création de l'université de Tetovo a été vécue en Macédoine comme un danger d'autant plus important que, dès les premiers jours de son existence, la Grèce, le puissant voisin, a joué sur la fibre nationaliste et historique pour retarder la reconnaissance internationale du nouvel Etat.

Le développement démographique et la conscientisation des Albanais de Macédoine à travers les universités ne pouvaient qu'augmenter le sentiment de précarité ressenti par les Macédoniens, qui doivent faire face de toutes parts à une remise en cause implicite ou explicite de l'existence même de leur Etat.

---

23. *Rilindja*, 19/04/95, p.5.

## la minorité grecque d'albanie

Après la division de l'Épire en deux, au Nord de celle-ci, du côté albanais, s'est retrouvée une communauté orthodoxe grecque et albanaise. Les relations gouvernementales seront longtemps marquées par le refus d'Athènes de considérer cette question comme définitivement réglée. Athènes considérant que l'Albanie s'était alliée à l'Italie fasciste pour l'agresser en 1940, il y eut juridiquement pour les Grecs un «état de guerre» entre les deux pays jusqu'en... 1987!

De plus, tous les gouvernements grecs se sont trouvés sous la pression d'un puissant *lobby* nationaliste de «nord-épirotes», soutenu par l'Église orthodoxe qui a toujours exercé une influence remarquable tant sur les gouvernements que sur la presse.

Quant à elle, «l'Albanie communiste reconnaissait l'existence d'une minorité grecque qui jouissait de certains droits, y compris celui d'un enseignement, limité (...)»<sup>24</sup>. Sous le régime communiste, il n'y eut en tout cas pas de politique systématique anti-grecque.

Les relations gréco-albanaises connurent plusieurs périodes de réchauffements et de refroidissements<sup>25</sup>, mais dans ce cas également, la question du nombre de personnes appartenant à la minorité grecque fait l'objet de nombreuses polémiques. Tirana évalue la minorité grecque à 60.000 personnes et Athènes à 400.000. La différence des chiffres s'explique évidemment par des raisons politiques, mais aussi par l'absence de tout recensement crédible. Enfin les deux capitales n'englobent pas dans leurs calculs les mêmes groupes : Tirana prend en compte l'appartenance nationale-linguistique et Athènes l'appartenance confessionnelle, ce qui revient à considérer comme «grecque» toute population orthodoxe quelle que soit sa langue.

24. Wallden A.-S., «Les relations gréco-albanaises : politique et économie», *Le courrier des pays de l'Est*, n°382, septembre 1993, pp.45-63.

25. *Ibidem*, pp.45-49.

## les réactions albanaises

Le régime communiste albanais n'a, depuis 1948, jamais été avare en déclarations martiales de solidarité envers «le peuple Kosovar opprimé». Ce fut surtout un thème de prédilection à usage interne, qui visait à souder la population<sup>26</sup> contre un ennemi commun et à concrétiser auprès des masses les dénonciations répétées du titisme. La diplomatie albanaise — très conservatrice — ne tenta pour autant aucune action concrète pour attirer l'attention de la communauté internationale sur ce que la presse albanaise qualifiait de génocide. Le gouvernement communiste ne soumit même pas la question aux instances de l'ONU.

La solidarité fut donc surtout verbale. Les dirigeants communistes montrèrent peu d'intérêt pour le rattachement du Kosovo à l'Albanie, car les Kosovars sont en majorité des musulmans pratiquants, très peu réceptifs aux thèses collectivistes et athéistes en cours en Albanie<sup>27</sup>.

Les dirigeants communistes gardèrent ce profil bas tout au long de la période de démocratisation progressive qui devait conduire aux premières élections démocratiques en mars 1991<sup>28</sup>. Sur la question, leur programme pour ces élections stipulait que le «*parti appuiera et soutiendra comme toujours et sans aucune hésitation les demandes des Albanais vivant en Yougoslavie pour le respect de leurs droits nationaux et démocratiques*»<sup>29</sup>. Et pour éviter toute ambiguïté, Ramiz Alia encore président déclara : «*Nous n'interviendrons pas en Yougoslavie*»<sup>30</sup>.

26. Il faut souligner que les Albanais sont traditionnellement divisés entre Guègues et Tosques, respectivement majoritaires au Nord et au Sud du pays.

27. Les Albanais guègues du Nord de l'Albanie ont également été très peu réceptifs au régime communiste, et nettement moins représentés dans ses instances dirigeantes. Le rattachement du Kosovo aurait donc rendu les Guègues majoritaires, ce qui n'aurait pas servi le régime qui s'appuyait principalement sur les Tosques, habitants du Sud du pays qui ont fourni l'essentiel de son ossature dirigeante.

28. Voir De Waele J-M., «L'Albanie à l'écoute de la démocratie», *Le Monde diplomatique*, mai 1991, pp.4-5.

29. Agence Télégraphique albanaise, 3/1/91, p.7.

30. Cité par Champseix J-P., *op.cit.*, p.155.





Néanmoins, un large consensus se fit jour en octobre 1991 pour reconnaître l'indépendance de la République du Kosovo<sup>31</sup>. C'était, il est vrai, quelques mois avant le déclenchement des hostilités en Bosnie.

La nouvelle campagne électorale de mars 1992 ne modifia que très peu la position des anciens communistes rebaptisés socialistes. Lors de cette consultation, le Parti Démocratique, jusque là principale force d'opposition, remporte plus de 62% des suffrages et une confortable majorité parlementaire. Ses programmes, ainsi que les déclarations de son leader Sali Berisha, qui devient président de la République, sont fortement teintées de nationalisme. Ainsi le programme de mars 1991 déclare-t-il : «*Le Parti Démocratique n'accepte pas la division de la nation albanaise comme permanente. Il luttera pacifiquement et dans le contexte de l'intégration européenne pour réaliser le droit de la nation albanaise au progrès et à l'unité nationale*»<sup>32</sup>. Sali Berisha, encore leader de l'opposition déclarait : «*Si Milosevic veut réaliser son rêve de grande Serbie, ce sera une guerre pour notre survie. Dans ce cas, l'Albanie tout entière doit être prête à aider le Kosovo, y compris en franchissant la frontière*»<sup>33</sup>.

Le ministre des affaires étrangères A. Serreqi se prononçait, dans un entretien de juin 1992, pour la réunification de tous les Albanais<sup>34</sup>.

Bref, l'idée d'une grande Albanie est vue avec sympathie par de nombreux militants et cadres du Parti Démocratique. Mais rapidement, confrontée aux réalités du pouvoir et à l'évolution de la situation internationale, la nouvelle diplomatie albanaise subit une profonde évolution vers la modération. En quelques mois, toute idée de rattachement du Kosovo «à la mère patrie» est bannie des discours officiels.

Toute modification du tracé des frontières est désormais condamnée et, dès octobre 1992, le premier ministre A. Meksi «oublie» de mentionner la République du Kosovo dans

31. L'Albanie est aujourd'hui encore le seul Etat à avoir reconnu la République du Kosovo.

32. Voir Zanga L., «The albanian Democratic party», *Radio Free Europe/Research Report*, mars 1991, pp.1-6, p.2.

33. Cité par Champseix J-P., *op.cit.*, p.155.

34. Voir Zanga L., «Albania afraid of war over Kosovo», *Radio Free Europe/Research Report*, Vol. 1, n°46, 20/1/92, pp.20-23.

son discours devant la 47<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU. Le président Berisha, converti au réalisme, prêche pour une solution pacifique au conflit. L'évolution est telle qu'aujourd'hui — et la victoire des socialistes aux élections de juin n'y a rien changé — Tirana limite ses ambitions à la demande du rétablissement d'un statut d'autonomie pour le Kosovo au sein de la fédération serbo-monténégrine. Pour ce faire, Tirana demande l'ouverture de négociations entre Belgrade et Pristina sous égide internationale, ainsi que l'envoi d'observateurs de la CSCE ou de l'ONU<sup>35</sup>. Et le leader kossovare Ibrahim Rugova a même été critiqué par des officiels albanais en raison de son obstination à militer pour une solution indépendantiste<sup>36</sup>.

Ces positions peuvent être expliquées par des facteurs d'ordre interne et externe.

La majorité de la population semble nettement plus préoccupée par sa propre survie que par les questions de solidarité avec les frères du Kosovo, même si le Parti Socialiste a tenté de récupérer certains sentiments nationalistes en critiquant l'abandon du Kosovo par la précédente majorité<sup>37</sup>. Mais dans les faits, il existe plutôt sur cette question un consensus politique interne entre les deux grandes forces politiques, ce qui facilite grandement l'évolution de la diplomatie albanaise. Les secteurs nationalistes continuent pourtant à être bien représentés au sein du Parti Démocratique<sup>38</sup>, et celui-ci subit sur cette question, comme sur bien d'autres, de fortes tendances centrifuges qui l'ont déjà amené à plusieurs démissions et scissions<sup>39</sup>.

---

35. S. Berisha a encore une fois défendu cette position lors du sommet de la CSCE à Budapest. Voir *ATA*, 6/12/94.

36. Stark H., *op. cit.*, p.220.

37. Voir Zanga L., «The question of Kossovare Sovereignty», *Radio Free Europe/Research Report*, Vol. 1, n°43, 30/10/92.

38. Voir Daniel O., «Une renaissance dans la douleur», pp.4-9 in *La Nouvelle Alternative*, n°33, mars 1994, p.6.

39. Zanga L. and Austin R. «Albania's growing political instability», *Radio Free Europe/Research Report*, Vol. 2, n°36, 10/9/93.

D'autre part, même si l'Albanie a connu une réelle amélioration avant les événements du début de 1997<sup>40</sup>, elle est incapable d'apporter une aide concrète à la République du Kosovo. De plus la multiplication des incidents frontaliers, parfois meurtriers, avec l'armée serbe, la disproportion des forces en présence, ainsi que la désorganisation des forces armées albanaises ont rapidement amené les dirigeants de Tirana à un plus grand réalisme et à une meilleure évaluation du rapport des forces en présence. Un des objectifs prioritaires de la diplomatie albanaise, dans ces circonstances, est d'éviter à tout prix un bain de sang au Kosovo et un embrasement de l'ensemble de la région, dont l'Albanie serait à coup sûr une des principales victimes.

Un autre facteur explicatif de cette évolution est certainement la crise bosniaque et l'incapacité de la communauté internationale à faire respecter ses propres résolutions. Les atermoiements des Occidentaux ont dû faire réfléchir les dirigeants albanais sur la protection dont ils bénéficieraient en cas de conflit avec la Serbie : si aucun gouvernement occidental n'est prêt à risquer la vie de ses soldats pour Sarajevo, il est douteux qu'il en aille différemment pour Tirana ou Pristina.

## la carotte et le bâton

La politique albanaise vis-à-vis de la Macédoine est empreinte de la même modération. Tirana tente une «*politique modulée*»<sup>41</sup> envers Skopje : si elle soutient les revendications de sa minorité, elle refuse toute action ou revendication qui mettrait en cause la stabilité de son voisin<sup>42</sup>. C'est ainsi que, d'une part, le gouvernement albanais a reconnu — après de longues hésitations — la Macédoine le 26 avril 1993, et a soutenu clairement l'aile modérée des représentants de la minorité albanaise<sup>43</sup> contre les sécessionnistes. Mais d'autre part, Tirana s'est

40. Lhomel E., «L'économie albanaise en 1993/1994: un redressement encourageant», *Le courrier des pays de l'Est*, notes d'actualité, septembre 1994, pp.31-42.

41. L'expression est de D-M. Perry, «Une crise en gestation ? La Macédoine et ses voisins», *Politique étrangère*, 1/94, pp.179-193.

42. Voir à ce propos les déclaration du ministre des Affaires étrangères albanais, A. Serreqi : *BBC World Report*, EE/2051 B/1, 19/7/94.

43. Andonowsky N., *op. cit.*, pp.12-16.

opposée à l'entrée de la Macédoine à la CSCE pour non-respect du droit des minorités. Si cette politique de la carotte et du bâton a des limites, les deux gouvernements ont d'importants intérêts convergents : les deux Etats ont des problèmes avec les mêmes voisins — la Grèce et la Serbie — et une déstabilisation de l'un entraînerait automatiquement la déstabilisation de l'autre. «*Tout mouvement en Macédoine provoquera une guerre balkanique*»<sup>44</sup> assurait l'ancien président Sali Berisha. La coopération<sup>45</sup> entre les deux gouvernements constitue donc un élément déterminant pour la stabilité de la région.

## le nationalisme albanais à l'œuvre

Si, à propos du Kosovo et de la Macédoine, l'Albanie est parvenue à éviter la surenchère nationaliste, il n'en est pas de même dans ses relations avec la minorité grecque ni avec le gouvernement d'Athènes.

De nombreux observateurs ont souligné les lourdes responsabilités du nationalisme grec dans la résurgence de ces tensions. Or, la communauté internationale était en droit d'attendre qu'Athènes joue, en tant que seul membre de l'Union européenne, un rôle stabilisateur dans la région. Les sources de tensions entre les deux pays sont nombreuses et de natures différentes<sup>46</sup>. Elles concernent aussi bien les questions nationales que les questions religieuses et économiques. Malheureusement les provocations, les intimidations, les pressions et les maladroites grecques n'ont pas manqué vis-à-vis du voisin albanais et ont largement alimenté le nationalisme et le sentiment d'encerclement de celui-ci. En avril 1994, la mort de deux soldats albanais, suite à l'attaque d'une caserne par un commando venu de Grèce, ne fut que l'aboutissement le plus spectaculaire d'une série d'incidents, dont la responsabilité incombe pour une bonne part à la presse et à la

44. *Libération* du 27-28/3/93.

45. Austin R., «Albanian-Macedonian Relations: confrontation or cooperation ?», *Radio Free Europe/Research Report*, Vol. 2, n°42, 22/10/93, pp.21-25.

46. Voir Austin R., «Albanian-greek Relations: the confrontation continues», *Radio Free Europe/Research Report*, Vol.2, n°33, 20/8/93, pp.30-35.

classe politique grecques, qui par leurs déclarations incendiaires créent un climat propice à tous les débordements. Par exemple, n'a-t-on pas entendu S. Kouvelas, ministre du gouvernement conservateur de C. Mistotakis (1990-1993), qualifier l'Épire du Nord de «*terre grecque non libérée*», et M<sup>gr</sup> Sevastinos, archevêque de Konitsta, ne demandait-il pas que l'on envoie «*les chars*» contre l'Albanie <sup>47</sup>?

De plus, les moyens de pression dont dispose Athènes sont nombreux : du blocage de l'aide communautaire à l'Albanie <sup>48</sup> à l'expulsion de dizaines de milliers de travailleurs albanais travaillant en Grèce. Ils seraient 300.000 (soit 10 % de la population totale de l'Albanie !) à travailler illégalement en Grèce. Leur renvoi massif <sup>49</sup>, suite aux différentes crises, peut avoir des conséquences dramatiques pour l'économie albanaise <sup>50</sup>.

D'autre part, la série de mesures discriminatoires prises par l'Albanie à l'encontre de la minorité grecque tranche nettement avec la ligne apaisante qu'elle avait suivi ces derniers temps envers la Macédoine ou le Kosovo.

En 1992 par exemple, le Parlement albanais modifiait la loi électorale et interdisait aux partis «*ethniques*» de se présenter aux élections. Cette loi visait uniquement à empêcher le parti de la minorité grecque, *Omonia*, de se présenter aux futures élections. Suite à d'importantes pressions internationales, celui-ci put participer aux consultations électorales sous l'appellation d'Union des droits de l'homme, organisation plus extrémiste que la précédente. La minorité grecque se plaint aussi d'une série de vexations sur les questions de gestion locale, d'enseignement, de police, de maintien de l'ordre, etc.

Le gouvernement albanais a tendance à associer toute demande d'amélioration du statut de la minorité grecque à un premier pas vers le rattachement de l'Épire du Nord à la Grèce.

47. *Le Monde* du 26/10/94.

48. La Grèce a mis son veto à l'octroi d'un prêt de 35 millions d'écus à l'Albanie en septembre 1994. Le veto sera levé en décembre 1994.

49. Lors de la dernière crise, en septembre 1994, plus de 70.000 Albanais ont été expulsés en quelques semaines du territoire grec. De nombreux témoignages font état de mauvais traitements dans les commissariats en Grèce.

50. Voir Lhomel E., *op cit.*, p.33.

La position dure de Tirana s'est exprimée lors de la condamnation — pour espionnage et introduction d'armes — de cinq dirigeants de la minorité grecque à de lourdes peines de prison fermes (6 à 8 ans). Le tribunal a estimé que «*les liens que les accusés avaient entretenus avec les services secrets grecs et d'autres institutions grecques*» étaient prouvés<sup>51</sup>.

De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme ont condamné les arrestations<sup>52</sup> et «*la parodie de procès*»<sup>53</sup> où les droits de la défense ont été totalement bafoués<sup>54</sup>. Elles ont annoncé qu'elles considéraient les condamnés comme des prisonniers de conscience. Le Parlement européen s'est aussi mobilisé pour obtenir leur libération. Pendant le procès, une partie de la presse albanaise prit un ton aussi nationaliste et passionnel que celui des journaux grecs. Le Parti socialiste albanais, qui défendit des positions fort modérées lors du procès, fut lui aussi durement attaqué par le Parti Démocratique et sa presse qui dénoncèrent ses positions «anti-nationales».

Les pressions internationales, ainsi que les changements de gouvernements en Grèce, ont abouti ces derniers mois à une nette diminution de la tension et à des progrès substantiels dans la gestion de la question de la minorité grecque d'Albanie.

Si, actuellement, cette question n'occupe plus les devants de l'agenda politique, elle reste néanmoins, potentiellement, un facteur de tension et de déstabilisation de la région. A preuve, l'émotion suscitée en Albanie par l'envoi de troupes grecques dans le pays des aigles afin d'aider à la stabilisation de la situation politique suite à l'effondrement du système des pyramides financières.

---

51. *Le Monde* du 9/9/94.

52. *Amnesty International news service*, 120/94 du 9/6/94.

53. Voir les rapports accablants de *Advocates for human rights*, Minesota, *Trial observation report* et aussi celui de l'organisation *Human Rights watch*, Helsinki. Enfin lire le rapport d'A. Rrplinski, rapport pour la CSCE/ODIHR.

54. Le fonctionnement de la justice albanaise est problématique aussi dans d'autres cas. Les procès contre des dirigeants de l'opposition socialiste et certains journalistes critiques envers la politique gouvernementale ont démontré les difficultés de la démocratisation de la société albanaise.

Pour que cette crise grave entre les deux pays trouve une solution, pour que la minorité grecque d'Albanie voit son statut et ses droits respectés, il aura fallu, de façon concomitante, des pressions internationales sur les deux gouvernements, une évolution politique majeure en Grèce (l'actuel gouvernement a rompu avec le discours et les pratiques nationalistes), et l'aggravation de la crise interne, politique et économique en Albanie qui a modifié l'agenda politique albanais et affaibli les dirigeants de l'époque.

Outre l'attitude du gouvernement grec, un autre élément doit être pris en compte pour expliquer celle de Tirana. Les revendications grecques sont ressenties en Albanie comme des menaces directes contre l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale : la défense des minorités albanaises au Kosovo et en Macédoine constitue un facteur externe moins pesant sur la scène politique albanaise que les menaces directes sur le territoire national.

La problématique de la minorité grecque place la diplomatie albanaise en porte-à-faux avec ses propres déclarations sur le Kosovo. Même si les situations ne sont guère comparables, il n'en demeure pas moins que le gouvernement albanais refuse à la minorité grecque les droits qu'il exige pour ses propres minorités en Macédoine et au Kosovo. Il s'agit d'un processus classique du comportement nationaliste qui consiste à refuser aux «autres» ce que l'on estime juste pour «les siens».

## conclusion

La question de l'Albanie et des minorités est typique pour la région. Comme nous l'avons vu, les facteurs historiques, religieux, économiques, politiques, sociaux et géopolitiques se superposent, s'additionnent et s'entremêlent dans un ensemble des plus complexes.

Les dirigeants albanais, socialistes comme démocrates, après avoir été élus sur un programme nationaliste, font preuve de pragmatisme et de réalisme sur les dossiers du Kosovo et de la Macédoine. Par contre sentant leur intégrité territoriale menacée, ils ont réagi à leur tour avec fermeté et brutalité contre la seule minorité importante vivant sur leur territoire. D'autre part, il est important de souligner les nombreuses implications géopolitiques de ce dossier. L'Albanie se sentant

menacée par ses différents voisins, elle a noué une alliance privilégiée avec la Turquie <sup>55</sup> et s'est fait membre, en 1992 <sup>56</sup>, de la Conférence Islamique dont elle espère une importante aide financière. Ainsi le conflit avec la Grèce ou les relations avec la Macédoine doivent-ils être analysés au niveau de leur implication sur l'ensemble des équilibres régionaux.

Les tensions importantes auxquelles doit faire face l'Albanie ralentissent et compliquent singulièrement sa transition démocratique, en faisant de la question nationale la priorité sur l'agenda politique aux dépens de l'indispensable démocratisation des structures traditionnelles albanaises. Néanmoins, il faut souligner le rôle modérateur que joue pour le moment Tirana envers ses propres minorités, ce qui permet d'éviter une conflagration générale dans la région. La communauté internationale se devrait de prévenir, autant que faire se peut, les risques futurs de conflits, en n'oubliant pas le vieil adage selon lequel les Balkans sont une poudrière dont la mèche se trouve en Albanie.

---

55. Zanga L., «Albania and Turkey forge closer ties», *Radio Free Europe/Research Report*, vol. 2, n°11, 12/3/93, pp.30-33.

56. Zanga L., «Albania moves closer to the islamic world», *Radio free Europe/Research Report*, vol. 2, n°7, 12/2/93.



# géopolitique balkanique et question macédonienne

christian vandermotten

## préambule en forme d'histoires comparées

Et si l'Italie revendiquait la Belgique au nom de Jules César, la Pologne, Berlin au nom d'un peuplement slave au X<sup>e</sup> siècle, et la Turquie, Salonique ? Parmi les multiples revendications balkaniques, les revendications concernant la région macédonienne ne sont pas les moins nombreuses. Ni les moins explosives *ipso facto*. Le calme relatif qui a prévalu jusqu'à présent n'a été troublé — aux oreilles des Européens de l'Ouest — que par la bruyante bataille du gouvernement grec à propos du nom de la république issue de l'éclatement yougoslave récent. Ubuesque, vu d'ici, le compromis a donné la *Fyrom* pour *Former Yugoslav Republic Of Macedonia* !

Ouvrons le dossier par deux brèves lectures.

\*\*\*

*« Toutes les sources historiques s'accordent sur la situation géographique de la Macédoine : celle-ci s'étend entre la Mer Egée et les monts Cambouniens, Pierie et Olympe au Sud, les lacs d'Ohrid et de Prespa et les Monts Bambouna, Skomion (Rila Planina) et Rhodope au Nord, le fleuve Nestos à l'Est tandis qu'elle est bornée à l'Ouest par les massifs du Grammon et du Pinde.*

*Les habitants de cette région (Macédoniens) comptaient parmi les plus anciennes tribus grecques et s'apparentaient aux Thessaliens et notamment aux Magnésiens, comme eux d'origine éolienne. La langue qu'ils parlaient était l'un des plus anciens idiomes de Grèce et se rapprochait des dialectes éolien, arcado-chypriote et mycénien. Quant à la religion des Macédoniens, c'était celle des autres Grecs, leurs mythes et leurs traditions se retrouvant à travers l'ensemble du monde grec.*

*Philippe II de Macédoine et son fils Alexandre le Grand — auquel Skopje s'efforce actuellement d'attribuer une nationalité slavo-macédonienne (sic) — n'ont pas agi seulement en tant que Grecs mais aussi comme champions du pan-hellénisme, en ce qu'ils ont incarné la vieille idée d'un Etat grec uni qui regrouperait toutes les cités grecques.»*

*La Question macédonienne. Historique des tentatives menées pour créer une nation factice, Athènes, Institut d'Etudes Internationales Politiques et Stratégiques, s.d. (années 1990), p.7.*

\*\*\*

*«Devant nous, les eaux boueuses du golfe de Salonique s'élevaient jusqu'à de longues collines qui montaient vers le Nord, vers des montagnes aux cimes déchiquetées : les Balkans !*

*Des murs blancs lointains, des tours rondes et une file de constructions éblouissantes bordaient la baie; petit à petit, une ville grise et jaune s'est détachée du paysage aride, escaladant une hauteur abrupte qui jaillissait de la mer, avec des toits de tuiles irréguliers, des dômes ronds surmontés de cent minarets; une ville prise dans la grande muraille crénelée édifée aux temps de l'Empire franc (...).*

*Le vent nous apportait les appels des porteurs arabes, les cris du bazar, les chants étranges des marins des côtes de l'Asie Mineure et de la mer Noire hissant les voiles latines de leurs bateaux (...); un muezzin appelait les fidèles à la prière; des ânes lançaient leurs braiments (...).*

*Une chaloupe battant pavillon grec amenait l'officier de santé. (...) les barques bariolées se précipitaient vers nous; dans chacune, des hommes bruns à moitié nus en fez et en turban se démenaient en vociférant pour essayer de dépasser leurs*

concurrents. Un gros doris arborant à sa poupe le drapeau russe a foncé droit sur nous; un géant cosaque s'y tenait, bien droit dans sa longue houppe bordée de fourrure (...). Un autre bateau battant pavillon bulgare amenait les kavas du consulat de Bulgarie habillés de bleu marine avec, eux aussi, des brandebourgs et des glands d'argent. (...).

(...) nous nous sommes frayés un chemin sur la terre ferme. De luxueuses calèches sur pneus conduites par des Arabes enturbannés promenaient les femmes voilées des harems turcs entre des tramways ultra-modernes; des porteurs, vêtus du pagne (...) couraient ployés sous le poids de machines à écrire et de phonographes.

C'est l'ancienne Thessalonique. Alexandre y a lancé ses flottes. Elle a été l'une des cités libres de l'Empire romain; une métropole byzantine, la seconde après Constantinople, et la dernière place forte de l'Empire franc (...). Huns, Slaves et Bulgares l'ont assiégée; Sarrasins et Francs ont déferlé contre ce mur jaune aujourd'hui croulant, ils ont massacré et pillé dans ces rues sinueuses; Grecs, Albanais, Romains, Normands, Lombards, Vénitiens, Phéniciens et Turcs se sont succédés à sa tête, et saint Paul l'a accablée de ses visites et de ses épîtres. L'Autriche a failli annexer Salonique au milieu de la seconde guerre balkanique, la Serbie et la Grèce ont rompu l'Alliance balkanique pour s'en emparer, et la Bulgarie s'est lancée dans une guerre désastreuse pour la posséder.

Salonique n'est la ville d'aucune nation et elle est la ville de toutes les nations: elle est cent villes, chacune avec un peuple différent, des coutumes, une langue différentes. A mi-hauteur de la colline abrupte se trouvent les rues tortueuses et les balcons à jalousies de la ville turque; au Nord-ouest, c'est le quartier bulgare en ruine; les Roumains vivent au-dessous, et les Serbes au bord de la baie. A l'Est, groupés autour du site de l'Hippodrome, ce sont les Grecs authentiques, qui gardent, inchangées, les traditions hellènes et byzantines depuis mille cinq cents ans, et à l'Ouest résident les Albanais, ce peuple mystérieux (...).

Mais tout le centre de la ville est occupé par une grande communauté de Juifs expulsés d'Espagne par Ferdinand et Isabelle. Ils parlent le castillan du XV<sup>e</sup> siècle, écrivent en caractères hébraïques, et la langue de la synagogue est également le castillan; mais la moitié d'entre eux se sont faits

*musulmans il y a plusieurs siècles pour plaire aux Turcs et, maintenant que ceux-ci sont partis, ils vivent dans un labyrinthe de sectes mystiques qui pratiquent la magie noire et un mélange toujours changeant de toutes les religions. (...) Leurs maisons (...) rappellent un quartier ensoleillé de la riche juderia de Tolède, il y a cinq cents ans.*

*Dans les rues étroites, bruyantes et encombrées, on parle tous les idiomes du monde occidental; l'espagnol est la langue commerciale entre autochtones; le français, la langue internationale; la poussée germanique vers l'Est a introduit l'allemand; l'italien est la langue policée des classes supérieures; il faut comprendre l'arabe et le turc, car les domestiques sont arabes et turcs; le grec est universel, le serbe, l'albanais, le bulgare sont courants, car Salonique a été longtemps le port de tous les Balkans.*

*(...) Aujourd'hui la ville turque décline, et le cours tranquille de la vie turque s'amenuise, année après année, devant le flux montant des Grecs agités et sans-gêne. Les mosquées tombent en ruine les unes après les autres, et chaque mois un nouveau minaret, d'où le muezzin appelait depuis des siècles à la prière, devient muet et désert. La Mecque est devenue lointaine et impuissante, et, quelle que soit l'issue de la guerre, Stamboul ne régnera plus jamais sur Salonique; les Turcs de Salonique agonisent. Et la ville elle-même agonise : elle est coupée de son arrière-pays, les fièvres montent périodiquement des marais du Vardar, la vase envahit lentement son port magnifique, le courant vorace du fleuve dévore déjà la ville. Bientôt Salonique ne vaudra plus une guerre.»*

John Reed, *La guerre dans les Balkans*, 1916; édition française, Paris, Le Seuil, 1996, pp. 45-61.

\*\*\*

L'incendie de 1917 fera place nette pour faire de Salonique une ville grecque moderne.

## le contexte balkanique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : une macédoine sans macédoniens

Du VII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, la Macédoine intérieure est disputée entre Byzance et les Bulgares. Au IX<sup>e</sup> comme au début du XIII<sup>e</sup> siècle, elle est partie intégrante de grands empires bulgares, avant d'être incorporée au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à l'empire du Serbe Etienne Douchan, puis de tomber peu après aux mains des Ottomans. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les territoires de la Macédoine historique sont toujours aux mains de l'Empire turc. Avec le port de Salonique, ville importante au débouché méridional du couloir de la Morava et du Vardar, l'importance stratégique de la région s'accroît : le chemin de fer venant de Belgrade en fait un débouché essentiel pour la Serbie et un pion important dans la réalisation des projets germaniques de *Drang nach Osten* et de poussée vers les Balkans. Elle est aussi un verrou pour contrer les ambitions russes d'accès à la Méditerranée, par allié interposé, aussi malvenues pour les puissances centrales que pour l'Italie et la Grande-Bretagne.

Si Salonique est à l'époque une ville cosmopolite, il en est largement de même pour le reste de la Macédoine, tant côtière que septentrionale. Le recensement turc de 1904 fait état de Grecs, de Bulgares, de Grecs bulgarisants - la dépendance religieuse du Patriarcat œcuménique de Constantinople plutôt que de l'Exarchat de Sofia s'imposant à la langue comme critère d'identification. Les grecophones dominent au Sud, les slavophones au Nord. Il faut y ajouter des musulmans, turcs ou islamisés, des Albanais, chrétiens ou musulmans, des Valaques de langue latine proche du roumain, des juifs, dont l'importante communauté judéo-espagnole de Salonique, partiellement convertie à l'islam. Le recensement exécuté par la Commission Carnegie en 1912 révèle la même diversité, avec plus de Bulgares et moins de Grecs, sans doute parce que le critère linguistique a été plus pris en compte que le critère religieux — fréquentation de l'église et de l'école — qui avait été privilégié dans le recensement turc de 1904. Dans tout cela, le nom de Macédonien n'apparaît pas, ni celui de Serbe, ces derniers n'étant mentionnés que plus au Nord, dans le *Sandjak* de Novi Pazar et dans le Kosovo.

Hors Salonique, la Macédoine est alors une région retardataire. Les plaines du Sud, mais aussi des bassins de l'intérieur, sont gravement malarieux; encore en 1929, 35% des enfants des écoles souffraient de cette maladie en Macédoine grecque. A l'intérieur, le peuplement s'est souvent réfugié dans les montagnes et sur les terrains de parcours des massifs, plus à l'abri des invasions. Sur les piedmonts, les villages et les hameaux des *zadruga* slaves, structures familiales communautaires élargies semblables au *mir* russe, paient redevance au grand propriétaire turc. La présence turque est plus pesante dans les villages féodaux pauvres et insalubres dominés par les *tchiflik*, féodaux latifundiaires qui en ont confié la gestion à leurs intendants et dont la pression sur la paysannerie s'est renforcée avec l'affaiblissement progressif du pouvoir central ottoman. Les villes sont réduites à peu de choses et ont souvent décliné depuis la période de splendeur de l'Empire ottoman: bazars des quartiers musulmans, mesures du ghetto juif, boutiques et maisons des Grecs et des Slaves, mosquées et églises orthodoxes au pied d'une citadelle. Pas de bourgeoisie urbaine intellectuelle forte, qui pourrait fonder une revendication nationaliste moderne. L'identité est basée sur l'appartenance religieuse, entretenue par un clergé orthodoxe conservateur: l'Empire ottoman n'a pas pratiqué l'assimilation religieuse forcée, mais, outre des colons turcs, une partie des populations s'est convertie à l'Islam, et a pu ainsi occuper en nombre des fonctions administratives et militaires de haut niveau.

Pour la Grèce, dont la frontière septentrionale est limitée au Nord de la Thessalie jusqu'à la première guerre balkanique de 1912, l'appartenance grecque de la Macédoine est religieuse, plus encore que linguistique. Encore aujourd'hui, le discours officiel grec ne dit pas autre chose, dans le seul pays de l'Union Européenne où l'appartenance religieuse est inscrite sur la carte d'identité et où l'appartenance à l'orthodoxie s'impose pour l'accès aux fonctions officielles.

L'essor du mouvement national en Bulgarie, soutenu par la Russie qui y voit une occasion d'affaiblir la Porte pour réaliser ses ambitions de contrôle des détroits, se traduit par la fondation en 1870 d'une Eglise orthodoxe nationale, l'Exarchat de Bulgarie, qui détache les slavophones du Patriarcat œcuménique de Constantinople. De graves incidents opposent dès lors dans les zones mixtes Grecs et slavophones, dont les *comitadji*

s'organiseront dans une Organisation Révolutionnaire Intérieure Macédonienne, soutenue par la Bulgarie, à partir de 1893. La Bulgarie quant à elle s'était émancipée du contrôle ottoman en 1878: la Russie impose au sultan le traité de San Stefano, qui inclut dans la Bulgarie l'essentiel de l'actuelle République de Macédoine et pousse ses frontières jusque Salonique et la mer Egée. Cependant, face au tollé des autres puissances européennes — Allemands et Austro-Hongrois — dont le traité brise les ambitions de *Drang nach Osten*, Angleterre, craignant l'accès libre de la Russie à la Méditerranée — le traité de Berlin limite quelques mois plus tard la principauté de Bulgarie à une portion du territoire actuel de ce pays, à laquelle sera annexée en 1885 la Roumélie orientale, avec Plovdiv, qui ne disposait dans un premier temps que d'un statut d'autonomie contrôlé par les puissances. Après le traité de Berlin, la Bulgarie conserve cependant ses ambitions sur l'actuelle Macédoine ex-yougoslave, au nom de l'appartenance de cette région à l'ancien empire de Siméon, au X<sup>e</sup> siècle, et d'une communauté religieuse et linguistique. Certes, les Slaves macédoniens parlent un autre dialecte que le bulgare; mais il est voisin de celui-ci et qu'en est-il des différences linguistiques là où des langues voisines n'ont pas été codifiées par un Etat? Le bulgare lui-même ne s'était dégagé du slavon de l'Eglise qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et recouvre trois familles dialectales qui se partagent le territoire de la Bulgarie actuelle.

Quant à la Serbie, son souci est de s'étendre vers le Sud et d'accéder à la mer Adriatique ou Ionienne, à défaut d'avoir pu acquérir la Bosnie-Herzégovine. Ces ambitions la conduisent à construire, à propos des slavophones de l'actuelle République de Macédoine, la notion de Slavo-macédoniens (introduite par le géographe serbe J. Cvijic en 1909, coupant ainsi court aux prétentions bulgares, alors qu'il ne parlait que de Slaves en 1906), et à faire référence à Etienne Douchan, ce roi serbe qui s'était proclamé «empereur des Serbes et des Grecs» à Skopje en 1346. Pour les Serbes, pas plus que pour les Bulgares, il n'y a, à proprement parler, de Macédoniens.

Le cadre dans lequel est déclenchée la première guerre balkanique de 1912 est ainsi fixé. Alliés dans une volonté commune de s'approprier les possessions ottomanes européennes, la Serbie, à laquelle il faut ajouter le Monténégro, la Grèce et la Bulgarie attaquent la Turquie. Il était entendu que les

Bulgares s'approprieraient l'essentiel des pays slavo-macédo-niens, le sort de la région de Skopje n'étant pas définitivement tranché entre la Serbie et la Bulgarie. Les Serbes visaient l'accès à l'Adriatique à travers l'actuel territoire albanais, également alors encore sous domination turque. Les aléas des opérations militaires vont cependant fixer l'armée bulgare à l'Est, vers Constantinople, et ce seront les troupes serbes et grecques qui feront leur jonction dans le couloir Morava-Vardar. La guerre se terminera dès lors par un partage de la Macédoine entre la Grèce et la Serbie, d'autant que l'accèsion à l'indépendance de l'Albanie, soutenue par l'Italie (qui y voyait la possibilité d'en faire un Etat vassal pour renforcer sa *Mare Nostrum*) et par l'Autriche et l'Angleterre (qui refusaient l'accès russe à l'Adriatique par Serbes interposés) prive la Serbie des extensions qu'elle espérait vers le Sud-ouest.

La Bulgarie sort donc frustrée de la première guerre balkanique, au succès de laquelle elle avait fortement contribué. Dès 1913, elle attaque ses anciens alliés, auxquels se joignent la Roumanie, avide de s'étendre sur la Dobrogea, et la Turquie, soucieuse de récupérer ses pertes territoriales en Thrace : isolée, la Bulgarie est défaite, mais conserve cependant un accès à la mer Egée en Thrace. La Serbie annexe définitivement le Nord de la Macédoine; les écoles et églises bulgares sont fermées et remplacées par des écoles serbes; la Grèce procède de même en Macédoine méridionale.

Espérant enfin réaliser ses ambitions macédoniennes, la Bulgarie choisit, contre la Serbie, le camp des puissances centrales en 1915. Mauvais choix, qui la conduira en outre à perdre quelques petits districts frontaliers macédoniens qu'elle avait pu conserver, et à devoir céder à la Grèce l'accès à l'Egée qu'elle avait obtenu en Thrace.

### **la macédoine yougoslave et l'héllénisation renforcée de la macédoine grecque entre les deux guerres**

La formation de l'Etat des Serbes, Croates et Slovènes après la première guerre mondiale, qui deviendra vite la Yougoslavie, changement de nom significatif d'une volonté d'unification nationale sous la houlette du chauvinisme grand-serbe,



conduit à nier toute identité linguistique slavo-macédonienne : le serbo-croate est la langue officielle. Sa codification, qui date du début du XIX<sup>e</sup> siècle, recouvre tous les dialectes slaves de la Yougoslavie, à l'exception du slovène. Cvijic ne voit plus que des Serbo-croates là où il découvrait en 1909 des Slavo-macédoniens. Seuls les documents du PC yougoslave parlent encore, dans les années 20, de la minorité bulgare opprimée par la bourgeoisie grand-serbe. Pour leur part, les *comitadji* bulgares continueront leurs coups de main en Macédoine yougoslave jusqu'à la fin des années 20, menaçant parfois le chemin de fer de Belgrade à Salonique. Repliée en Bulgarie, l'ORIM contribuera à la dérive autoritaire de l'Etat bulgare.

Du côté grec, les conséquences du traité de Lausanne de 1923, qui expulsent les Grecs d'Asie mineure, vont renforcer l'hellénisation de la Macédoine méridionale et de la Thrace grecque, dont la plupart des populations musulmanes sont transférées de force en Turquie. En sens inverse (vers la Grèce), une part importante des personnes déplacées d'Asie mineure y sera établie, sur les terres vacantes des plaines, dans un souci évident de renforcement de la présence grecque au Nord. Les conditions de cette implantation ont souvent été épouvantables, avec une mortalité qui a pu atteindre en 1923 trois décès pour une naissance. Cependant, à côté de populations grecques, des «Grecs des montagnes» — appellation pudique donnée à des slavophones relevant de l'église de Grèce — subsistent dans les zones montagneuses, au Sud de la frontière.

## **les conséquences de la seconde guerre mondiale**

A la fin de la guerre, les maquis communistes grecs vont largement s'appuyer sur ces populations des montagnes du Nord de la Grèce, en contact avec l'Albanie, la Yougoslavie et la Bulgarie voisines. La fin de la guerre civile grecque conduira au repli vers la Yougoslavie d'une part de ces populations montagnardes, accentuant encore le caractère grec homogène du peuplement de la Macédoine méridionale. Il reste cependant aujourd'hui encore quelques slavophones dans le Nord de la Grèce, et il est significatif que si les Grecs émigrés suite



à la guerre civile ont été autorisés à rentrer en Grèce et ont pu récupérer leurs biens, il n'en a pas été de même pour les «Grecs des montagnes».

Au Nord de la frontière, le dépeçage de la Yougoslavie à l'époque nazie avait profité à la Bulgarie, alliée de l'Axe : elle annexe en 1941 de larges portions de la Macédoine orientale et de la Thrace grecques ainsi que les possessions macédoniennes yougoslaves dont elle rêvait depuis sa frustration du traité de Berlin de 1878.

A la fin de la guerre, les bonnes relations des maquisards Enver Hoxha et Tito avec Dimitrov et le PC grec leur font imaginer une vaste fédération balkanique communiste, dans laquelle un des Etats de la fédération pourrait réunir les Macédoines yougoslave et grecque et le Sud-ouest de la Bulgarie. Les relations se renforcent entre Macédoniens de Yougoslavie et Sofia, où beaucoup étudient dans l'immédiat après-guerre. Mais la crainte de Staline de ne pouvoir étroitement contrôler une grande fédération balkanique, largement libérée sans l'intervention de l'Armée Rouge, dirigée par des leaders communistes aussi prestigieux et légitimes, va faire capoter le projet. Ensuite, la rupture entre Tito et Staline coupera les liens entre les populations de la Macédoine yougoslave et Sofia.

Dès lors, une République de Macédoine est proclamée en 1946 au sein de la Fédération yougoslave.

Les linguistes seront chargés de lui créer une langue propre : fondée sur un dialecte du Nord, plus proche du serbe, plus éloigné du bulgare, pour contrer les revendications de Sofia à l'unité linguistique; différent du serbe cependant, parce qu'il faut légitimer la République de Macédoine : Tito, croate, ne veut pas que celle-ci soit intégrée à une République serbe qui pèserait trop lourdement dans la construction fédérale. Au X<sup>e</sup> siècle, l'empereur d'Ohrid, Samuel, signait *«Moi, Samuel, empereur de Bulgarie»*. Dans les livres d'histoire des écoles primaires de la Yougoslavie titiste, cela devint *«Moi, Samuel, empereur des Macédoniens»*; au lycée, un astérisque précisait *«à l'époque, en disant Bulgare, on pensait Macédonien»*; à l'université, on disait *«Bulgare»*, sans autre précision.

## la macédoine, de l'éclatement de la yougoslavie à la *fyrom*

Comme celle de l'Union Soviétique, la crise post-communiste qui conduit à l'éclatement de la Yougoslavie est le résultat de revendications indépendantistes qui prennent leur source auprès des élites du centre plutôt qu'en périphérie. Tout comme les sources de l'éclatement soviétique sont à chercher dans les parties les plus développées du pays, non seulement dans les Pays baltes, mais aussi à Moscou et Saint-Petersbourg, elles le sont ici en Slovénie et en Croatie, les républiques les plus développées, où elles bénéficient en outre du soutien déclaré de l'Allemagne — et du Vatican. C'est qu'il s'agit pour les élites de la fin de la période communiste de se positionner au mieux dans le contexte de l'implosion du système et de l'ouverture vers le marché international qu'elles recherchent. Ni l'Union Soviétique, ni la Yougoslavie n'étaient des Etats dont les périphéries n'auraient été que des « colonies internes » : dans les colonies, le bilan des transferts de ressources profite à la métropole; au contraire, les républiques pauvres et périphériques bénéficiaient ici de transferts nets importants depuis les républiques centrales et riches. Les élites des régions centrales n'acceptent plus ces transferts, au moment où elles choisissent de s'approprier l'économie jusque là étatisée. Par contre, les élites locales des républiques périphériques, qui profitaient de leur insertion bureaucratique dans le système fédéral, savent que l'état de l'économie de leur région ne leur permettra pas une reconversion aisée vers l'économie de marché, ni même vers un statut de bourgeoisie compradore. De même que les Républiques soviétiques d'Asie centrale seront les dernières à réclamer le maintien de l'Union Soviétique, contre le pronostic de M<sup>me</sup> d'Encausse, de même la République de Macédoine tentera de maintenir la Yougoslavie.

Cependant, la logique du détricotage une fois lancée, plus rien ne peut s'y opposer : la Macédoine devient indépendante; une forte poussée nationaliste s'organise autour d'un parti qui se veut le successeur de l'ORIM. Elle est avant tout dirigée contre la communauté albanaise, qui représente 18% (selon le recensement yougoslave de 1981) ou 23% (selon un recensement contrôlé par l'Union européenne en 1994) des 2.150.000 habitants de la République, et auxquels il faut

encore ajouter 6% de Turcs et autres musulmans. La communauté est surtout implantée dans le Nord-ouest, au contact du Kosovo et de l'Albanie, région pour laquelle est réclamée un statut d'autonomie. Dans le cadre de la formation d'un gouvernement de coalition excluant les ultra-nationalistes, elle a obtenu, non sans devoir faire face à des incidents et après un temps de clandestinité, la création d'une université albanaise à Tetovo et l'ouverture de cours en albanais à celle de Skopje, violemment contestés par les étudiants nationalistes macédoniens.

La proclamation de l'indépendance de la République de Macédoine en 1991 a aussitôt été encadrée par les revendications, les appétits et les intérêts des voisins, ou de puissances plus lointaines.

L'opposition de la Grèce est farouche; pas question de reconnaître un Etat, un nom, qui pourrait faire allusion à une population réputée grecque, à une histoire réputée grecque, voire, pire, qui pourrait avancer des revendications territoriales — de fait plus imaginaires que réalisables — sur une partie du territoire grec. L'opposition grecque se traduit par la négation du nom même de la république — seul le nom de République de Skopje étant éventuellement accepté — et par le blocus de la frontière.

La position outrancière de la Grèce, qui bloquait la reconnaissance de la République de Macédoine par les Etats membres de l'Union Européenne, est cependant devenue intenable, sauf à usage interne grec, où l'unanimité règne, tant parmi la droite que dans les rangs du PASOK, qui, bien que membre de l'Internationale Socialiste, n'est cependant pas un réel parti socialiste à tradition ouvrière et internationaliste, comme le rappelle d'ailleurs son nom de parti pan-hellénique. Mélina Mercouri elle-même s'est fait le chantre de l'hellénité de la Macédoine. Les autres Etats membres de l'Union n'étaient pas prêts à différer éternellement leurs souhaits de présence politique et économique en Macédoine, alors que la voie de sortie vers l'Adriatique, à travers les routes albanaises, est difficile, lente, voire périlleuse, celle par la Bulgarie fort longue. La Serbie, voisin orthodoxe auquel la Grèce est favorable, est elle-même gênée par le blocus de la frontière, alors que l'importance de son débouché à Salonique, où elle dispose d'un port franc, est renforcée par le blocus qu'elle subit par ailleurs.

La Bulgarie est prête à occuper la place; bien que des frictions mineures puissent se produire à propos de la reconnaissance d'une langue macédonienne distincte du bulgare, elle sera prompte à reconnaître officiellement la République de Macédoine. La Turquie également développe des relations avec la Macédoine, où elle peut s'appuyer sur les isolats musulmans slaves et la communauté albanaise; c'est pour elle une occasion d'accentuer sa présence aux frontières de la Grèce et de placer des jalons sur son chemin vers l'Albanie et la Bosnie. Italie, Albanie, Macédoine, Bulgarie et Turquie ont signé un accord pour équiper un axe routier et ferroviaire entre Durrës et Istamboul.

Dès lors, la poursuite du blocage grec était devenu inacceptable, tant pour les Européens que pour les Américains. Ces derniers implantent, sans beaucoup de risques et sous le couvert de l'ONU, des observateurs militaires à Skopje. Il s'agit à la fois de faire pression sur la Serbie, depuis son flanc Sud, et de garder le contrôle d'une situation qui pourrait, si l'on n'y prend garde, aggraver dramatiquement les tensions entre deux membres de l'OTAN, la Grèce et la Turquie. La fiction diplomatique consistera en la reconnaissance non pas d'une République de Macédoine, mais bien d'une ancienne République yougoslave de Macédoine, la *FYROM*, qui sera admise sous ce nom dans le concert international des nations en 1993.

### **de conceptions incompatibles du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du principe des nationalités et des responsabilités nationales des Etats**

La question macédonienne, tout comme la question yougoslave en général, illustre les dangers de certaines conceptions politiques fondées sur les nationalités, sans même parler évidemment du danger de revendications territoriales basées sur des appartenances historiques, remontant éventuellement à l'Antiquité.

Le concept du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe universaliste, issu de la philosophie des Lumières et de la Révolution française. Il signifie, à l'origine, non pas le

droit à un rattachement de populations à un Etat sur la base d'une détermination ethnique, mais bien le droit des sujets d'un seigneur à devenir les citoyens d'une République. Principe universaliste, il légitimise les conquêtes de la République française, qui englobe des populations non francophones. Principe universaliste, il apparaît dans un Etat qui s'est progressivement renforcé sous la monarchie absolue, dans un Etat qui préexiste à la Nation, dans un Etat qui va construire la Nation, par la conscription, la citoyenneté, l'école, l'uniformisation administrative et culturelle. En France, la citoyenneté fonde l'appartenance nationale, tout comme d'ailleurs aux Etats-Unis, pays d'immigrés de provenances diverses et dont la Constitution repose sur des bases idéologiques semblables à celles de la Révolution française. La citoyenneté est censée assurer à terme l'assimilation.

L'Allemagne a connu une situation opposée : ici, les bourgeoisies urbaines, s'appuyant aussi sur les Eglises protestantes, ont fondé le rêve national. Sa réalisation était nécessaire à leurs ambitions économiques. L'idée de peuple, du *Volk*, précède la réalisation de l'Etat, qui ne verra le jour qu'en 1871, de manière inachevée d'ailleurs puisqu'il reste des Allemands séparés, que le *Gross Deutsches Reich* hitlérien sera seul à réunir. Une personne qui peut faire valoir des ancêtres de langue allemande, voire de « culture » allemande, résidant hors d'Allemagne, est avant tout un Allemand. Il acquérera facilement la citoyenneté allemande, à la différence d'un enfant d'émigré turc, parlant allemand, né et vivant sur le territoire de la République fédérale. L'appartenance nationale est fondée sur des principes particularistes et ethniques, plutôt qu'universalistes et citoyens.

Dans les Balkans et en Europe centre-orientale en général, l'Etat-Nation est également apparu tardivement, reflet de la position périphérique de cette partie de l'Europe dans la structuration économique du continent qui se met en place à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais, à la différence de l'Allemagne, ou de l'Italie, les bourgeoisies urbaines sont ici généralement faibles. En Macédoine, les deux plus grandes villes à la veille de la première guerre mondiale, Üsküb (Skopje) et Monastir (Bitola) ont moins de 50 000 habitants. Dès lors, le discours identitaire national est aussi communautariste religieux, parce qu'il est largement porté par les Eglises, conservatrices, ancrées dans le monde rural. On l'a vu, pour la Grèce, est avant tout

Grec qui relève de l'Église orthodoxe grecque. Le discours national sera également soutenu par les intérêts de différentes puissances extérieures, y compris des États eux-mêmes nationaux, comme l'Autriche-Hongrie et l'Empire russe, dans leur souci de démembrer l'Empire ottoman.

On comprend mieux dès lors les instabilités balkaniques, les apparentes absurdités des conflits yougoslaves. Pour la Croatie, pour la Serbie, il relève du devoir national de l'État de supporter, éventuellement militairement, une population d'ethnie croate (n'est-elle pas surtout catholique ?) ou d'ethnie serbe (n'est-elle pas surtout orthodoxe ?), où qu'elle réside. Qu'en serait-il demain des Albanais, s'ils étaient tout à coup en position de force suffisante pour mener une intervention au Kosovo ou dans les districts à majorité albanaise de la Macédoine ? Ou si la Grèce intervenait militairement au profit des grecophones du sud de l'Albanie ? De telles conceptions conduisent évidemment à une légitimation de toutes les interventions extérieures, comme elles avaient déjà servi de motif à Hitler pour envahir les Sudètes ou annexer l'Autriche.

Certes, le droit des minorités doit être respecté, dans la Constitution des États où elles résident. Elles ne peuvent souffrir d'un centralisme unificateur jacobin contraignant, les privant du droit d'utiliser leur langue. Sans doute leurs droits doivent-ils être confirmés, en cas de manquement, dans le cadre d'un contrôle ou de pressions internationales. Mais, la conception germano-slave, ethnico-communautariste, du devoir des États de «prendre soin», de défendre, voire de réunir, leurs «ressortissants ethniques», porte en germe le développement de tous les irrédentismes. Elle est d'autant plus dangereuse qu'elle n'est pas réciproque. Ainsi, la Constitution macédonienne définit-elle le pays comme État national du peuple macédonien, alors que les Albanais de Macédoine exigent la reconnaissance de deux nations constitutives de l'État. Dans les langues slaves, un terme distinct désigne l'habitant d'un pays, indépendamment de son appartenance ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique, et l'appartenance au groupe ethnique, où que l'on réside. Lénine avait saisi le danger de telles conceptions quand il s'opposait aux positions «communautaristes» de certains austro-marxistes et des sociaux-démocrates juifs du *Bund*. Il leur opposait une conception territoriale de l'application démocratique du principe des nationalités. Certes, l'éclatement de conflits violents



fondés sur ce type de risque a disparu en Europe occidentale; il s'est par contre imposé avec force en Europe balkanique, avec la fin des équilibres des blocs, de la stabilisation qu'imposait l'Union Soviétique et qu'elle relayait par un autre discours universaliste, celui du renforcement du camp socialiste et de l'internationalisme, mais qui fut en réalité perçu comme langue de bois ou outil de l'oppression soviétique. Les tensions sont aujourd'hui avivées dans un contexte de transition particulièrement difficile et socialement dure. Tous les dérivatifs ethniques sont alors bons à exploiter par des élites corrompues ou en quête de légitimation populaire.



## à propos du film *bosna* analyse d'un discours idéal-type sur le conflit yougoslave

barbara delcourt\*

Le film que Bernard Henri-Lévy a réalisé en 1994 représente à mes yeux un exemple parfait du film militant. BHL a voulu être à la Bosnie-Herzégovine ce que Malraux fut pour la guerre civile espagnole : un « intellectuel engagé ». Pas étonnant donc que les copies du film soient généreusement offertes par l'ambassade de Bosnie-Herzégovine à Bruxelles. On pourrait toutefois penser que ce n'est qu'un film et qu'il n'y a pas là matière à discussion, la personnalité de son réalisateur étant de surcroît controversée justement dans le milieu de ces « intellectuels engagés ». Je pense au contraire que le discours qui accompagne le film est digne d'intérêt et peut même être qualifié d'idéal-type, tant il est représentatif des propos et des analyses relatifs à la guerre en Yougoslavie. Les formes discursives, les expressions lexicales et les représentations sociopolitiques qu'il charrie se retrouvent en effet dans la presse la plus largement diffusée<sup>1</sup>, les discours des représentants politiques concernés, de la plupart des ONG ainsi que dans certaines résolutions d'organisations internationales comme l'ONU et la Communauté Européenne.

---

\*. Boursière ULB, collaboratrice scientifique au Centre de droit international et à l'Institut d'Etudes européennes de l'ULB.

1. Voir le n°47 de juin 1996 de la revue *Mots*, « Les médias dans le conflit yougoslave ».

L'objet de cette étude est de montrer comment les mots, les faits de discours présentés dans le film sont reliés aux représentations idéologiques de son réalisateur. Il conviendra également de relever les paradoxes et les contradictions qui sous-tendent un discours qui, sous le couvert d'un combat moral et politique motivé par des valeurs universellement admises, défend dans les faits un concept d'identité étroit, communautariste, qui bat en brèche les idées politiques mises en avant comme les droits de l'homme, la citoyenneté et la démocratie. Très concrètement, on le verra, ce type de discours identitaire n'est pas seulement le produit d'une analyse partielle d'un événement, il induit également des effets sur la réalité qu'il est censé refléter. Ce « discours » a en effet non seulement permis de créer l'image d'une Bosnie-Herzégovine multi-ethnique et tolérante, dirigée par un démocrate exemplaire, un héros moderne — Alija Izetbegovic — mais bien plus, il a contribué à la création d'un Etat, en détruisant un autre au passage qui, lui aussi, se présentait comme « pluri-ethnique ».

L'analyse se présente en deux parties. Je commencerai par confronter les extraits les plus parlants de *Bosna* à la réalité sociale qu'ils visent à traduire, de manière à pouvoir ensuite mener une réflexion sur les fonctions et les caractéristiques de ce type de discours.

## **le discours de bhl sur la guerre en bosnie-herzégovine : « des victimes et des bourreaux »**

### **les mots**

Au début du film, BHL nous dit qu'il va expliquer comment, aujourd'hui, au cœur de l'Europe, a pu se produire un génocide à l'encontre du peuple bosniaque. Pour ce faire, il commence par en minimiser un autre : celui dont les « bourreaux » ont été victimes il y a cinquante ans...

*« Au commencement [...] il y a ces popes chamarrés, sortis d'un roman de Cosic, qui déterrent et réenterrent en grande pompe de bien étranges reliques : les restes d'un mort du Kosovo, tombé en poussière depuis six cents ans, ou ceux plus récents mais tout aussi nécessaires à*

*la mythologie grand-serbe, de quelques victimes de la seconde guerre mondiale.» (Nous soulignons.)*

Il identifie ensuite le combat des Bosniaques au combat de l'Europe pour sa liberté:

*«C'est ce jour-là, face à ces hommes intrépides coupés du monde mais qui savent et nous disent que cette guerre est notre guerre, leur défaite serait notre défaite et qui ne comprennent pas dès lors pourquoi nous les laissons si seuls [...] Nous sommes le ghetto de Varsovie. Nous n'aurons pas le choix, il y a là 300.000 européens qui n'auront que le choix de mourir debout [...] La cause des Bosniaques est plus que jamais celle de l'Europe, sa culture est la leur, leur culture est la nôtre [...] ils sont, ces Bosniaques, les gardiens de nos valeurs, qu'ils sombrent et une part de nous sombre avec eux.»*

BHL est reçu par Mitterrand et lui transmet le message de Izetbegovic...

*«J'essaie de lui dire que les défenseurs de Sarajevo sont les héritiers des défenseurs de Madrid et de Barcelone. Je sais aussi qu'il y a chez ce lettré qu'est Izetbegovic, chez cet homme de texte et de droit quelque chose d'un Léon Blum saisi par la tragédie ou mieux, un air de Salvador Allende à la veille de l'assaut contre le palais de la Moneda.»*

Pendant tout le film, BHL compare les combattants bosniaques aux républicains espagnols affrontant le fascisme. Alija Izetbegovic et son peuple sont bien les victimes d'une nouvelle peste brune, ils en ont toutes les caractéristiques: ils sont démocrates, tolérants et foncièrement pacifistes...

*«Si forte était la tradition de paix qui régnait dans la ville, si impensable y était l'idée même d'un affrontement entre nationalités ou confessions que les gens savaient sans savoir ou tout au moins sans vouloir croire; et quand éclatèrent donc les premiers tirs, ce fut comme si le ciel leur tombait sur la tête [...] Les Bosniaques ne voulaient pas de cette guerre, ils ne l'aiment pas. [...]*

*A quoi pense Alija Izetbegovic après avoir entendu les menaces proférées par Karadzic dans l'éventualité d'une déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine ?*

*C'est la question que nous allons lui poser [...] Il est le seul, après tout, des présidents issus de l'ancienne Yougoslavie à n'avoir jamais été communiste, le seul à n'avoir jamais non plus trempé dans les délires nationalistes, Izetbegovic musulman et démocrate, habité par la Bosnie comme de Gaulle par la France. [...]*

*Ce que l'on affecte d'ignorer enfin, c'est la nature de cet islam bosniaque apparu il y a cinq siècles, avec la vague ottomane et ses conversions : un islam slave et européen, laïque et séculier sans tchador, ni barbu, un monde où l'on peut être musulman et agnostique, musulman et athée. Comment a-t-on pu assimiler à je ne sais quel intégrisme cet islam tolérant, libéral ?»*

Les combattants bosniaques, outre qu'ils ne peuvent compter que sur leurs propres forces, sont lettrés et disciplinés. Certes, il y eut quelques dérives bien compréhensibles, mais le gouvernement a repris ses troupes en mains.

*«Les premiers défenseurs de la Bosnie : Doukitcha, l'homme de la tranchée sur la colline; Pacelic, organisateur de la défense de Mostar; [...] Celso, le voyou patriote; Enzo, le garçon des rues, engagé de la première heure [...] Comme le mal est contagieux, il peut arriver aux victimes de répondre au mal par le mal : l'armée bosniaque a eu ses soldats perdus, mais le pouvoir de Sarajevo [...] a plus d'une fois condamné leurs exactions. Par delà les tragiques aléas de la guerre, il y a eu une part d'idéal et de bravoure. Ces cosmopolites résolus, ces hommes d'origines diverses qui mettaient l'allégeance à une idée au-dessus de l'appartenance à une nation, ils n'étaient pas très loin de ce que nous avons eu de meilleur dans les traditions antifascistes européennes [...] Ces casernes de soldats qui luttent pour ne pas dormir; comme ce chef d'unité qui ne prend jamais son quart sans avoir lu quelques pages de Guerre et paix [...] De vrais soldats maintenant, héroïques mais pas rambos, la rage au ventre mais résolus, le contraire des braillards de la colline d'en face».*

A cette étape d'identification du combat des Bosniaques et de leur président au combat de l'Europe pour ses valeurs correspond une autre démonstration qui cette fois vise à pré-

senter les «bourreaux» et qui consiste essentiellement à démoniser les Serbes.

*«Et on disait : nous ne savions pas ! Cinquante ans plus tard devant Sarajevo on dit : nous ne comprenons pas. Eh bien nous avons voulu comprendre et exposer le véritable enchaînement des faits, des causes [...] Au début, il y a comme d'habitude un homme : Slobodan Milosevic, sorte de duce serbe, avec l'armée serbe mise au service du national-communisme».*

[Karadzic est un] «*démagogue obscur, mauvais poète*». [Ses combattants :] «*ces attilas, sorte de nouveaux huns pour qui la beauté des villes, c'est ce qui doit être détruit [...] Maître Karadzic et son valet Mladic préparaient l'un des sièges les plus longs et les plus implacables qu'ait connu depuis le moyen-âge une ville européenne. Des soldats ? Non ! Des pyromanes, des milliers de petits nérons [...] On nous raconte ensuite [que les Bosniaques] ont en face d'eux la quatrième armée d'Europe, celle qui cinquante ans plus tôt, a tenu tête à la Wehrmacht. Les voilà ces terrifiants adversaires, ce sont des ivrognes, des soudards, ce sont ces miliciens trop nerveux qui vident leur chargeur au jugé et qui n'ont même pas le souci, lorsqu'ils se replient de ramasser leurs morts, ce sont eux qui nous auront pendant deux ans proprement paralysés, c'est ça ! C'est cette soldatesque qui a empêché une intervention coûteuse, hasardeuse, qui serait pour l'Europe et pour l'Occident un insupportable borbier.*»

Ce thème de la lâcheté de l'Occident, de sa mauvaise foi est lui aussi récurrent :

*«Que fait l'Occident pendant que s'accomplit à ses portes le massacre des innocents ? Comme en 1916, pendant le génocide arménien, comme en 1938, quand agonisait la République espagnole, comme en 1940, alors qu'allaient mourir les six millions de juifs, comme en 53 à Budapest, Berlin en 56, en 1981 à Varsovie, l'Occident choisit de penser, comment dire... à autre chose !»*

L'Occident ouvre les yeux, mais c'est pour faire de l'humanitaire,

*«où se confondent plus que jamais victimes et bourreaux [...] Les Américains en 1942 parachutaient des armes, les milliers de dollars en Bosnie ne servent qu'à parachuter*

*des biscuits, des jouets dans la Drina glacée près de Gorazde».*

Izetbegovic réclame la levée de l'embargo sur les armes. En janvier 1993, il fait la tournée des capitales européennes...

*«Espérons que l'on ne répétera pas la tragique erreur de 1936. Eh bien non ! Non content de ne pas aider les Bosniaques, on les désarme à Srebrenica sous prétexte de s'interposer».*

Selon les chancelleries européennes, la Bosnie-Herzégovine est une fausse nation, BHL s'insurge...

*«malgré l'évidence de cinq siècles d'histoire ! [...] C'est presque pire que Munich, avec ce que l'esprit de Munich supposait de soumission face à la force. L'Occident n'a pas été soumis, il a été cynique.»*

Et pourtant, l'Europe confrontée à la renaissance du fascisme n'a d'autre choix que de prendre le parti des Bosniaques...

*«Ou bien le sursaut est sans lendemain, l'Europe laisse faire ailleurs (à Gorazde) ce que elle n'a pu arrêter à Sarajevo, nous remettons nos pas dans ceux de Daladier, nous restons les Georges Bonnet d'un Hitler qui s'appellerait Milosevic, nous renvoyons dos-à-dos victimes et bourreaux, nous capitulons, nous collaborons. Ou bien nous sommes fidèles au meilleur de notre héritage, cinquante ans après le Vercors, nous prenons le parti de ces combattants, ce sera la preuve que le fascisme ne passe pas. Ou bien nous laissons grandir la bête, nous assistons impavides à tous les mini-anschlus des émules de Karadzic».*

Ces extraits choisis témoignent à l'évidence d'un engagement politique. Mais, le réalisateur, en nous montrant des images originales, en nous livrant des témoignages inédits, a également la prétention de nous expliquer les causes du conflit. Cependant, si l'analyse semble à première vue convaincante, surtout parce qu'elle est cohérente et simple, d'autres lectures, d'autres images ou témoignages montrent que les prétentions analytiques et historiques de BHL sont sujettes à caution.



## les faits

Il ne sera pas question ici de passer en revue toutes les affirmations ou omissions contenues dans le film, mais simplement de souligner par quelques exemples la subjectivité et la partialité d'une analyse qui prétend nous éclairer sur l'histoire d'une tragédie moderne. Bref, de montrer le caractère idéologique de l'argumentation présentée qui repose sur une relation étroite entre un problème et une réponse<sup>2</sup>. En l'occurrence, le problème tel qu'évoqué dans le film — le retour du fascisme — sert à relancer les lieux communs sans passer par un exercice critique, et dicte une solution unique : une intervention armée et massive en faveur de ses victimes.

Un observateur de la situation dans les Balkans moins « engagé » ne peut que constater que la manière de dépeindre la situation adoptée par Bernard Henri-Lévy est extrêmement manichéenne sinon caricaturale. Certains auteurs, sources à l'appui, ont montré une réalité quelque peu différente. Selon Xavier Bougarel, par exemple :

*«...le conflit bosniaque résulte moins d'un acte unilatéral d'agression que d'une spirale de violences verbales, institutionnelles et physiques»<sup>3</sup>.*

Le déclenchement des hostilités n'est pas imputable au seul nationalisme serbe. Les nationalistes slovènes, croates et bosniaques ont eux-aussi fortement contribué à la dégradation de la situation. Sans parler des interventions étrangères en faveur de l'un ou l'autre camp, donnant l'impression à chacun que sa cause était assurément la meilleure<sup>4</sup>.

2. Sur ce type de tactique, voir Gilbert Laroche, *Philosophie de l'idéologie - Théorie de l'intersubjectivité*, PUF, L'interrogation philosophique, Paris, 1995, p. 117.
3. Xavier Bougarel, *Bosnie. Anatomie d'un conflit*, Les dossiers de l'État du Monde, La Découverte, Paris, 1996, p.11.
4. Le livre du représentant de la Communauté européenne chargé du déploiement des observateurs européens au début du conflit en offre une illustration : Henry Wynaendts, *L'engrenage, chroniques yougoslaves (juillet 1991 - août 1992)*, Denoël, Paris, 1993, 195 p. Voir aussi Jacques Merlino, *Toutes les vérités yougoslaves ne sont pas bonnes à dire*, Albin Michel, Paris, 1993, 265 p.; Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin, *Le rêve sacrifié, chronique des guerres yougoslaves*, Odile Jacob, Paris, 1994, 282 p.; Catherine Samary, *La déchirure yougoslave, questions pour l'Europe*, L'Harmattan, Paris, 1994, 175 p.

Par ailleurs, le nombre des victimes au sein de chaque population ne confirme pas la vision manichéenne de BHL:

«Les bilans établis à la date des accords de Dayton, fin 1995, restent variables et peu fiables, mais, en tous cas, ne corroborent pas l'idée d'une communauté serbe faite de 'bourreaux', opposée à des communautés musulmane et croate faites de 'victimes'.»<sup>5</sup>

Les propos bellicistes et les actions de boutefeux sont loin d'être l'apanage des représentants serbes. Dès avant la déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, les chefs de file du parti musulman ont su que les manœuvres politiques dans lesquelles ils s'investissaient mèneraient à la guerre. Au plus fort des combats, ils se sont montrés très peu respectueux des accords de cessez-le-feu et des plans de paix, proclamant alors la nécessité d'une guerre «juste»<sup>6</sup>.

Outre ces considérations liées à la complexité des causes de la guerre, il faut également relever que l'image donnée de la société ou de la «nation» bosniaque par BHL est également en porte-à-faux avec des études plus sérieuses. D'après l'une d'entre elles, le mot «démocratie» serait tout à fait impropre pour qualifier la société bosniaque et son histoire<sup>7</sup>. Le principe structurant la société bosniaque n'est pas — comme voudraient nous le faire croire ses défenseurs les plus acharnés — la citoyenneté, mais l'appartenance communautaire. Or, cette réalité est complètement occultée dans le film. Tout comme la période qui a précédé la tenue du référendum sur l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, au cours de laquelle les dirigeants des partis communautaristes (dont Izetbegovic et Karadzic) se sont entendus pour démanteler les institutions fédérales, administrations et entreprises en répartissant tous

5. Xavier Bougarel, *op. cit.*, p. 11. Selon un démographe bosniaque, la répartition des pertes humaines dues au conflit est de 9.4% de la population musulmane d'avant-guerre, de 8.3% de la population serbe, et de 5% de la population croate.
6. Voir Charles G. Boyd, «Making Peace with Guilty, The Truth about Bosnia», *Foreign Affairs*, vol. 74, n° 5, Sept-Oct. 1995, pp.22-38, et les mémoires de David Owen, *Balkan Odyssey*, London, Indigo, 1996, 436 p.
7. Xavier Bougarel, *op. cit.*, p.26; Dusan T. Batakovic, *Yougoslavie (Nations, religions et idéologies)*, L'âge d'homme, Lausanne, 1994, pp. 41 et ss.

les postes selon une clé d'appartenance communautaire<sup>8</sup>. Xavier Bougarel montre encore qu'étant donné la mixité de la Bosnie-Herzégovine, le nombre des mariages inter-ethniques est relativement plus faible à Sarajevo qu'ailleurs<sup>9</sup>. Le vote dit «citoyen», par opposition à «communautaire», est surtout le fait d'élites urbaines, et de la classe ouvrière oubliée par bien des intellectuels parisiens. Ces derniers soutiennent par contre massivement et de manière inconditionnelle<sup>10</sup> un gouvernement bosniaque dont le discours politique séduit majoritairement les populations des régions économiquement sous-développées ou rurales. Bref, l'image inverse de celle que Bernard Henri-Lévy nous présente et qui le séduit tellement : une population urbaine et instruite de Sarajevo résistant aux côtés de son leader aux fascistes serbes des campagnes. Ces quelques voix discordantes permettent de nous interroger sur les objectifs de la diffusion d'un tel discours, sur ses tenants et aboutissants.

## fonctions et caractéristiques du discours de bhl

Le film a pour vocation déclarée de nous expliquer la guerre ainsi que d'exposer une solution «juste». A y regarder de plus près, deux types de fonctions, que l'on peut qualifier d'idéologiques, sont assurées par les propos de son réalisateur. Premièrement, elles consistent essentiellement à légitimer un projet politique particulier — l'indépendance d'une république fédérée issue de la sécession d'un ensemble multinational — et à assurer à ce projet le soutien de la «communauté internationale». Secondement, cette fonction de légitimation fait appel à une conception particulière de l'identité et amène le réalisateur à tenir un discours qui a pour caractéristique essentielle d'être en contradiction avec les paradigmes de son engagement philosophique et qui, surtout, relève d'un dangereux processus de «dépolitisation».

8. Xavier Bougarel, *op. cit.*, p. 48.

9. *Ibid.*, p. 87.

10. On en a vu un bel exemple lors de l'émission d'Anne Sinclair 7/7, lorsque Salman Rushdie a rappelé à Bernard-Henri-Lévy que le président bosniaque avait refusé sa venue à Sarajevo. Le philosophe s'est empressé de justifier la position d'Izetbegovic en recourant à une autre explication alors que M. Rushdie avait déjà quitté le plateau et ne pouvait donc plus le contredire.

## le monopole de «l'identité légitime» et le nécessaire soutien de la communauté internationale

Les explications et les analyses de Bernard Henri-Lévy se font l'écho de celles des autorités politiques bosniaques proches du Président Izetbegovic. Le livre de Nikola Kovac, ambassadeur bosniaque à Paris, en est l'illustration la plus parlante : la forme et le fond se ressemblent à bien des égards pour défendre «une certaine idée de la Bosnie»<sup>11</sup>. Aussi paraît-il évident que ce type de discours «identitaire» remplit des fonctions éminemment politiques principalement liées à la création et à la consolidation d'un nouvel Etat.

Les premiers mois qui ont suivi le référendum d'autodétermination en Bosnie-Herzégovine ont montré la fragilité du nouvel Etat. La plupart des spécialistes ont estimé que le gouvernement bosniaque ne contrôlait effectivement que 10 à 15 % du territoire. Or, dans les relations internationales, un Etat se définit par un territoire déterminé, une population et un gouvernement, souverain par rapport aux autres Etats et capable d'imposer son autorité à l'ensemble de la population du territoire<sup>12</sup>. La difficulté majeure à laquelle étaient confrontées les nouvelles républiques croate et — plus particulièrement — bosniaque, était la volonté des dirigeants nationalistes serbes d'exercer le droit à l'autodétermination de leur peuple. Les Serbes n'avaient-ils pas eux-aussi le droit de se détacher d'un Etat dans lequel ils ne se reconnaissaient pas, tout comme l'avaient fait les Républiques slovène, croate et bosniaque ?<sup>13</sup> Pour les tenants d'une Bosnie-Herzégovine maintenue dans les frontières administratives de l'ancienne fédération, il fallait donc démontrer que tous les projets nationalistes n'étaient pas comparables. Pour ce faire, ils ont adopté une stratégie, un discours politique visant à présenter leurs positions comme les seules légitimes. Un des outils

11. Nikola Kovac, *Bosnie, le prix de la paix*, Ed. Michalon, Paris, 1995, 170 p.

12. Nguyen Quoc Dinh (1), Patrick Daillier et Alain Pellet, *Droit international Public*, 5<sup>e</sup> édition, L.G.D.J., 1994, pp. 398-407.

13. Voir not. la position de Michel Cahen, *Ethnicité politique, pour une lecture réaliste de l'identité*, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 57; et de Susan Woodward, *Balkan Tragedy, Chaos and Dissolution after the Cold War*, Washington D.C., 1995, pp. 209 et ss.

employés a été de montrer que le nationalisme bosniaque — qui se concrétise par un projet politique de construction d'un Etat — est une simple manifestation culturelle de l'humanisme anti-totalitaire<sup>14</sup> et que, par contre, le projet des nationalistes serbes est par nature rétrograde, voire réactionnaire en son principe car reposant sur un substrat idéologique mariant le communisme et le nationalisme. Rien d'étonnant alors à ce que Bernard Henri-Lévy ait saisi la balle au bond et se soit identifié totalement au combat d'Izetbegovic (*«Il est le seul après tout à n'avoir jamais été communiste !»*).

En matière de légitimité politique, il est certain que l'anticommunisme a longtemps fait recette et qu'il a constitué l'assise des «nouveaux philosophes». Si, après l'ébranlement des pouvoirs communistes en Europe de l'Est, ce préjugé s'est révélé d'une efficacité moindre, il n'en reste pas moins des traces<sup>15</sup>.

L'efficacité de l'anticommunisme s'effilochant, il a fallu, pour promouvoir les justes causes, recourir à une autre rhétorique. L'antifascisme a alors supplanté l'anticommunisme, par nécessité logique tout d'abord, les deux idéologies visées étant souvent présentées comme les deux formes d'un même phénomène : le totalitarisme. Par nécessité idéologique ensuite : les événements liés à la seconde guerre mondiale représentent encore aujourd'hui la quintessence du Mal<sup>16</sup>, l'ennemi irréductible de l'Humanisme européen. Cette stratégie visant à présenter ses ennemis politiques comme les héritiers du fascisme s'est avérée fort utile aux nouvelles républiques<sup>17</sup>. La Bosnie-Herzégovine a, elle aussi, expérimenté

14. Pour d'autres exemples, voir Jean-François Kahn, *La pensée unique*, Fayard, 1995, p. 27.

15. Pour une critique des relents anticommunistes à l'occasion de la guerre en Bosnie, voir Jean-François Kahn, *op. cit.*, p. 33.

16. Sur les effets d'image dans les relations internationales, voir Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde - Sociologie de la scène internationale*, Presses de la FNSP & Dalloz, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1995, p. 25.

17. Elle a ainsi permis au parti de Tudjman de se refaire une virginité bien que ses dirigeants reprennent les symboles liés à la période oustachie. Elle a également permis à son puissant parrain allemand d'apparaître comme le champion du combat antifasciste alors que le rapprochement entre les deux Etats évoquait forcément l'alliance entre le régime nazi et les dignitaires de la république oustachie créée pendant la seconde guerre mondiale.

ces possibilités qui lui ont permis d'accumuler un capital de sympathie, surtout parmi les intellectuels et les journalistes. Nul doute que, dans l'esprit de beaucoup, son combat s'apparente à celui des résistants.

Pour conforter la viabilité d'un Etat multi-ethnique — la Bosnie — en affirmant la non-viabilité et la non-légitimité d'une autre entité multi-ethnique — la Yougoslavie — il a également fallu expliquer que non seulement la Bosnie était un Etat démocratique et respectueux des droits de l'homme et des minorités qui résistait au fascisme, mais encore, qu'elle défendait son histoire et son identité propres, les deux démontrant une fois encore le caractère «naturellement» démocratique du nouvel Etat. Mais les Occidentaux, sans doute aveuglés par leurs calculs politiques et mauvais élèves d'une histoire qui a pourtant donné assez de leçons (voir les expressions comme «l'esprit de Munich»), ont douté du bien-fondé d'un engagement militaire massif en faveur du gouvernement bosniaque : les appels du gouvernement d'Izetbegovic et des intellectuels parisiens avaient aussi pour objectif de provoquer une intervention importante pour consolider le jeune Etat.

La stratégie du gouvernement bosniaque a toujours consisté à internationaliser le conflit, à faire en sorte que les grandes démocraties occidentales s'engagent à ses côtés. En effet, la faiblesse de ses moyens militaires et politiques ne lui permettait pas d'affirmer une souveraineté digne d'un Etat moderne. Pour s'attirer la sympathie des chancelleries occidentales et des groupes de pression les plus influents, il lui a fallu renoncer à mettre en avant le programme nationaliste prôné par le SDA (le parti musulman dirigé par Izetbegovic) et s'appuyer sur les valeurs défendues par les gouvernements occidentaux. Les déclarations de ses représentants sont donc, pour la plupart, empreintes d'un jargon politique largement importé pour les besoins de la cause. Ici, la construction d'une identité politique se base sur un mimétisme des pratiques et des discours de la démocratie libérale. Une fois ce discours présenté, il était possible d'invoquer «le nouvel ordre international» en faveur de la nouvelle équipe dirigeante et de convaincre la population de la suivre sur la voie de la guerre «juste», puisque soutenue par «la majorité des Etats civilisés».

La stratégie du gouvernement bosniaque, bien relayée par les médias et les agences spécialisées en «communication»<sup>18</sup> a

18. Sur ce sujet, voir Jacques Merlino, *op.cit.*

donc consisté à faire un parallèle entre les horreurs de la seconde guerre mondiale et la situation bosniaque. Face à un tel crime, l'impuissance n'était pas de mise, tous les moyens devaient être mis en branle pour venir à bout des «fascistes serbes». Le «Plus jamais ça !» devait permettre de réveiller nos responsables politiques et militaires aveuglés ou irresponsables. Une sourdine a été mise à ces critiques lorsque des Etats comme la France se sont effectivement engagés plus avant dans la défense de la Bosnie-Herzégovine. BHL, hier pourfendeur d'une diplomatie française jugée pro-serbe, se félicitera par la suite des initiatives musclées d'Alain Juppé lorsqu'il devint ministre des Affaires étrangères. Un revirement dont il n'est pas loin de penser qu'il en est l'artisan.

### les caractéristiques du discours de bhl

Deux traits principaux caractérisent le discours développé par BHL au sujet de la guerre en Yougoslavie :

- il relègue d'abord les choix politiques et l'interrogation politique au second plan, en présentant les choses comme «naturelles» voire nécessaires parce que morales;
- il s'avère d'autre part paradoxal dans la mesure où, en défendant une identité nationale de type essentialiste tout en invoquant des valeurs démocratiques et humanistes, il est à la fois anti-moderne et moderne.

Une des caractéristiques majeures de ce discours est qu'il aboutit à une dépolitisation par le langage. Il occulte les responsabilités politiques par un appel à une identité réputée idéologiquement «inoffensive», voire «neutre». Comment parvient-il à ce résultat ?

En présentant les choses comme naturelles : Izetbegovic est le président «naturel» de la Bosnie-Herzégovine. Il se trouve à la tête d'un pays qui existe naturellement depuis cinq siècles. La lutte armée pour l'indépendance était naturellement le seul moyen de survivre... L'ambassadeur de la Bosnie-Herzégovine à Paris exprime lui aussi parfaitement ce syndrome :

*«Les couches archéologiques du sol de Bosnie-Herzégovine et le substrat spirituel de l'identité bosniaque remontent aux sources lointaines de l'âge de la pierre.»<sup>19</sup>*

19. Nikola Kovac, *op. cit.*, p.46.

Ou encore, faisant écho à Bernard Henri-Lévy :

*«[...] la tolérance est une vertu immanente à toutes les sociétés mélangées.»*

Ceci illustre les risques de réification du concept de culture et de peuple, car l'on propose des conceptions objectives de la nation et de l'identité comme si l'on pouvait déterminer les contours d'une collectivité sociale qui aurait une existence intemporelle, indépendante de la volonté et des choix des acteurs qui les composent<sup>20</sup>. Dans cette perspective, *«le recours à la 'nature', comme Roland Barthes l'a montré [...] est un artifice idéologique qui vise à innocenter des réalités qui n'ont rien de naturel»*<sup>21</sup>.

Cette naturalisation s'effectue aussi par le biais de références historiques «chargées» positivement : Sarajevo, cette *«petite Vienne»* (aussi comparée à Jérusalem); *«Izetbegovic habité par la Bosnie-Herzégovine comme de Gaulle par la France»*. Et Des expressions telles que *«Oradour à froid»* pour décrire les incendies de villages musulmans autour de Sarajevo<sup>22</sup>, *«esprit de Munich»*, *«nouveaux Daladier»* figent les réalités nouvelles dans un passé historique qui a déjà été décodé et fixent une fois pour toutes les limites entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, ce qu'il convient d'encenser ou, au contraire, de maudire.

Le langage de la morale, dont on a vu qu'il était abondamment pratiqué par BHL, renforce encore la «dépolitisation» :

*«Les mots-valeurs sont une noble couverture pour légitimer des politiques dont on ne dit pas ce qu'elles seront. L'avantage des intentions humanistes et des orientations bienveillantes, en guise de programmes ou de priorités, c'est que nul ne peut aller contre»*<sup>23</sup>.

Ceci explique d'ailleurs l'unanimité autour de cette question relevé dans la presse et dans les médias. Car expliquer le

20. Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 25 et ss.

21. François Brune, «Ces mots qui font accepter l'inacceptable, *Le Monde diplomatique*, mai 1995.

22. Ce qui suppose par ailleurs que le massacre d'Oradour se soit fait «à chaud», dans le feu de l'action ! Dans ce cas, les pratiques du nettoyage ethnique seraient encore bien pire.

23. Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 24 et ss.



conflit en profondeur, en évitant de succomber à des comparaisons ou à des simplifications outrancières, exige du temps et des moyens. C'est d'autant plus difficile que certains mots, ou énoncés sont considérés comme étant en soi porteurs de valeurs positives, et qu'il est donc nettement plus aisé d'y renvoyer sans plus. Des termes comme «*identités*», «*minorités*», «*droits de l'homme*» et «*droits culturels*» sont en effet autant

«[d']énoncés porteurs de beaucoup d'implicites, des référents entre lesquels l'opinion commune établit spontanément un rapport de valeur positive [...] Cette vision des choses est très fortement marquée d'idéologie ou chargée de multiples attentes»<sup>24</sup>.

Dans le contexte yougoslave, choisir de défendre «la liberté» — ce qui revient, dans l'esprit de BHL à choisir le parti d'Izetbegovic — n'est évidemment pas susceptible d'être remis en cause, ni même discuté. Bien plus, il ne sera jamais discuté du fait que cette mobilisation en faveur de la création d'un Etat est elle-même aussi à l'origine du conflit. Il s'agit là d'un exemple manifeste d'une mobilisation du thème identitaire, dont on a remarqué qu'il représentait

«un moyen efficace de mobilisation sociale et politique : si à l'Ouest, les mouvements identitaires s'efforcent avant tout d'obtenir une protection minimale [...], dans les sociétés en transition à l'Est, ils contribuent à ébranler le cadre institutionnel [...], les équilibres politiques [...], voire les découpages territoriaux [...]; l'identité devient alors un instrument de lutte et un moyen d'affirmation politique»<sup>25</sup>.

Le manichéisme latent de la présentation des faits permet en outre à l'élite politico-médiatique de ne pas s'interroger sur les causes profondes des conflits, ou plutôt leur permet de faire l'impasse sur les faiblesses et les responsabilités de nos doctrines humanistes et universalistes lorsqu'elles servent à légitimer une conception de la société et de son organisation économique dont les réalisations se situent nettement en-deçà

24. Alain Fenet, «Organisations européennes, identités locales et minorités», dans CRISPA et CURAPP, *L'identité politique*, PUF, Paris, 1994, p. 386.

25. Jacques Chevallier, présentation de *L'identité politique*, *op. cit.*, p. 9.

des idéaux proclamés. C'est ce qu'exprime Jean-François Kahn :

*« Cette paralysie devant la quête du pourquoi a une raison : le refus de s'interroger sur la crise du libéralisme — ou du capitalisme — lui-même. BHL n'entend pas examiner en quoi ce sont, pour une bonne part, les perversions d'une logique économique et financière que la chute du communisme a rendue folle qui ont engendré, en réaction, une fuite aberrante et assassine dans une préhistoire fantasmée. Comme hier, le seul mal qui, à lire BHL, peut et doit être pensé, est un mal extérieur à nous — fascisme, communisme, intégrisme — dont il s'agit de démasquer les alliés et les complices intérieures. Mais ce que l'auteur s'interdit — et s'est toujours interdit — de penser, c'est cette part de mal qui réside en nous — en notre système — et nourrit, quand il ne l'exacerbe pas, le mal hors de nous »<sup>26</sup>.*

Les références à Allende et au front républicain ne doivent pas nous leurrer. On serait bien en peine de trouver dans le programme gouvernemental bosniaque une quelconque trace des préoccupations sociales qui animaient alors les forces antifascistes espagnoles ou les progressistes chiliens ! Bien au contraire, les gouvernements bosniaque et croate ont flatté l'anticommunisme des gouvernements occidentaux et prôné des politiques économiques parfaitement conformes au modèle dominant. Kemal Muftic, l'un des proches conseillers du président bosniaque, rêve d'ailleurs de transformer la République en paradis fiscal, sorte de « petite Suisse des Balkans », avec comme autre référence Singapour<sup>27</sup>. Une option que ne démentirait pas Radovan Karadzic qui, répondant à une interview de Patrick Besson, affirme vouloir :

*« [...] un pays libre et démocratique, une économie de marché [...] Devenir un paradis fiscal comme Chypre ou Malte, ainsi qu'une zone de libre-échange. Avoir une législation souple pour l'emploi et favoriser l'entreprise privée »<sup>28</sup>.*

26. Kahn J-F., *op. cit.*, p. 170.

27. Cité in Pascal Barollier et Xavier Gautier, *Main basse sur Sarajevo - La guerre secrète pour reconstruire la Bosnie*, Edition n°1, Paris, 1994, pp. 122-123.

28. *Avec les Serbes - La riposte*, ouvrage collectif, l'Age d'Homme, Lausanne, 1996, p.14.

Les options en matière de politique économique du gouvernement bosniaque sont apparemment plus proches de celles de ses ennemis que des forces antifascistes auxquelles le philosophe voudrait les assimiler. Ses références historiques évacuent complètement les données socio-économiques contingentes, et en particulier les problèmes liés à l'insertion des anciens pays communistes dans l'économie-monde<sup>29</sup>.

Tout en étant facteur de «dépolitisation», un tel discours «identitaire» est à la fois moderne et anti-moderne. D'un côté, l'idéologie qui s'en dégage est moderne au sens où elle se centre sur le sujet, les droits de l'homme et l'universalité de ceux-ci. De l'autre, ce discours promeut une vision et un projet qui correspondent à des schémas politiques inverses. La présentation mystificatrice de la Bosnie-Herzégovine comme un Etat foncièrement, naturellement démocratique et tolérant se nourrit d'une conception de l'identité culturelle comme immuable et naturelle, donc d'une définition de type essentialiste, et à mon sens anti-moderne, dès lors qu'elle bat en brèche les acquis des études récentes qui rappellent que :

*«loin d'être une donnée immuable, reposant sur un ensemble d'éléments 'objectifs' et s'imposant aux individus, l'identité a tous les aspects d'une construction sociale : enjeu de lutte entre les différents acteurs sociaux, qui s'affrontent par définition, elle apparaît comme le produit contingent et évolutif de leur confrontation»<sup>30</sup>.*

Avec la tentative de légitimation, voire d'encensement à tout crin du président bosniaque et de son projet politique, BHL persiste dans la défense d'un projet anti-moderne. D'ailleurs, Alija Izebegovic rassemble des caractéristiques qui tracent moins le portrait du chef démocratique que celui du chef totémique, ce dernier ayant été évoqué de la manière suivante :

29. Sur ce problème v. Samir Amin, *L'ethnie à l'assaut des nations*, L'Harmattan, Paris, 1994, 154 p., et Rada Ivekovic, «Réflexions en marge de la guerre européenne en 1992», *L'identité philosophique européenne*, sous la responsabilité de Jacques Poulain et de Patrice Vermeren, Association Descartes, L'Harmattan, Paris, 1993, p. 115.

30. Jacques Chevallier, *op.cit.*, pp.7-8.

*«Depuis Weber, nous savons que [la forme charismatique], c'est celle que revêtent les prophètes, les chefs de guerre, les révolutionnaires et plus généralement tous ceux qui se vivent comme des leaders 'totémiques' (pour reprendre l'expression de S. Moscovici) ayant pour objet de refonder la société et de lui assurer une cohérence pratiquement absolue ou / et de faire triompher leur grand dessein. Ce sont des êtres mus par une 'éthique de la conviction' (M. Weber), sûrs de servir la seule cause qui mérite de se sacrifier pour elle. Cette éthique est une éthique du tout ou rien qui n'admet pas les nuances considérées comme des marques de faiblesse et qui recourt à n'importe quel type de moyens à la condition qu'ils permettent d'atteindre la fin désirée, toujours, naturellement, considérée comme bonne»<sup>31</sup>.*

Cette analyse peut parfaitement être transposée à la situation bosniaque et au discours développé dans le film *Bosna*.

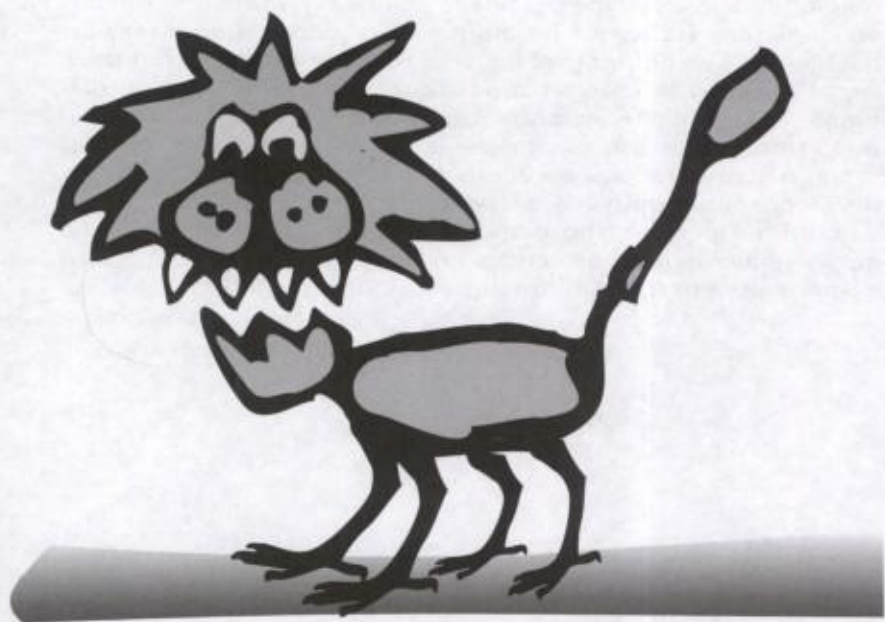
En conclusion, nous pouvons dire que BHL procède à une mise à l'écart des identités sociales, politiques au profit d'identités «culturelles». Ses propos reposent sur un concept d'identité «essentialiste» — le déjà-étant national — en écartant l'idée d'une d'identité «construite». Ceci s'explique en partie par le fait que le combat en faveur de la création d'une nouvelle structure étatique doit s'appuyer sur des forces sociales aux intérêts contradictoires. Il faut dès lors, sous peine d'attiser des contradictions nuisibles à la réalisation de l'identité nationale, mettre en avant un programme politique qui entraîne l'adhésion de la majorité. A cet égard, le modèle libéral de la démocratie de marché, des droits de l'homme et du respect des minorités constitue certainement une garantie de succès auprès des partenaires internationaux et d'une partie de la population de Bosnie-Herzégovine. Mais, d'autre part, le succès et la légitimité des nouvelles institutions du pays ne peuvent reposer uniquement sur le modèle de l'Etat de droit. C'est pour pallier ses insuffisances qu'interviennent alors les discours identitaires passéistes et mystifiants. Les partis «communautaristes» — serbe, croate et musulman — tablent en effet sur l'affaiblissement des organes et des partis dits

31. Eugène Enriquez, «Personnalité et régimes politiques», *L'identité politique*, op. cit., p. 43.

«citoyens» ou basés sur des clivages plus traditionnels (exploiteurs / opprimés; laïcs / religieux; étatistes / libre-échangistes, etc.) pour promouvoir leur conception d'un Etat bosniaque. Les défenseurs les plus zélés de la Bosnie ont dans les faits, sous le couvert d'un discours citoyen ou d'un discours «de gauche», apporté un soutien inconditionnel à un programme politique réactionnaire<sup>32</sup>. Un fois encore, on surprend BHL à jouer aux apprentis sorciers, mais avec cette fois un éloge plus appuyé à sa personne : toutes nobles causes aujourd'hui portent son empreinte. Dans le film *Bosna*, il ne cesse finalement de se rendre un hommage appuyé. Il a tout compris et tentera encore longtemps de nous en convaincre.

---

32. Cette alliance qui semble contre-nature a déjà par le passé été épinglée par les critiques du mouvement des nouveaux philosophes. Ainsi Y. Quiniou a-t-il démontré que, tout en se démarquant du contenu de la pensée d'Alain de Benoist, ceux-ci avaient balisé le chemin de la nouvelle droite en structurant leur pensée autour de quelques points forts que l'on retrouve dans le discours sur la Yougoslavie : l'affirmation de l'individu, de l'homme abstrait sans référence sérieuse au contexte socio-économique dans lequel il se trouve, l'évitement d'une démarche rationnelle et scientifique au profit de la spéculation et de l'enchaînement brillant mais superficiel d'idées et de notions, le primat donné à la morale et à ses valeurs sur la politique et sa pratique, mais dans une perspective elle-même politique (*Le Monde* du 28 juillet 1979).



## **l'ex-yougoslavie après la *pax americana***

**guy desolre\***

La presse nous a rapporté, à la mi-août, que des Croates ivres ont chassé une centaine de Musulmans bosniaques qui étaient revenus habiter leur maison dans la ville de Jajce. Le 29 octobre 1992 Jajce, bastion musulman, était tombé aux mains des forces serbes et les Musulmans en avaient été chassés. L'accord paraphé à Dayton le 21 novembre 1995, qui prévoit la protection des droits humains et la libre circulation des personnes en Bosnie-Herzégovine, instaure le droit au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Il est loin d'être respecté: le droit de ces personnes au retour — volontaire et non forcé — doit toujours être garanti dans la pratique. La ville de Mostar, ex-capitale de la république croate auto-proclamée de Herzeg-Bosna, est toujours largement sous la coupe de bandes fascistes croates. Sous le couvert d'une «aide», des firmes françaises louches exportent de la viande de «vaches folles» anglaises, après un transit par les Pays-Bas et la Belgique, en Bosnie-Herzégovine<sup>1</sup>. L'Etat meurtri est traité comme une poubelle de l'Europe.

---

\*. L'auteur est maître de conférences à l'ULB et gouverneur adjoint de la province du Brabant flamand. Il va de soi qu'il s'exprime ici à titre personnel.

1. *Le Monde*, 16 juillet 1997.

Les Occidentaux entraîneraient des unités pour arrêter les criminels de guerre Radovan Karadzic et Ratko Mladic en Bosnie<sup>2</sup>, mais Simon Wiesenthal ne croit pas qu'une opération Eichmann puisse se répéter<sup>3</sup>. Je ne me hasarderai pas à faire un pronostic et je me limiterai à rappeler une donnée du problème. Milosevic sait que si Karadzic est capturé, l'accusation de crimes de guerre sera étendue à lui aussi. Les Américains le savent également et ils ne veulent pas que l'équilibre fragile sur lequel repose la paix soit mis en question. Si Karadzic parle, Milosevic tombe et le croate Tudjman aussi. Même le musulman Izetbegovic ne pourra pas dormir sur ses deux oreilles.

Le journal *Le Monde* vient de publier un livre de son grand reporter en Yougoslavie, Yves Heller, mort en 1996, et a donné à ce livre posthume le titre *Des brasiers mal éteints*. Ce titre est on ne peut plus juste car l'accord, paraphé le 21 novembre 1995 sur la base militaire de Dayton (Ohio - Etats-Unis) et entériné à Paris le 14 décembre 1995, constitue une *pax americana* qui n'est nullement destinée à assurer une paix durable mais qui a surtout pour but de transformer la Bosnie-Herzégovine en une semi-colonie. Cet accord est considéré par beaucoup comme un *diktat* américain faisant suite à l'échec de la communauté internationale. Le thème de l'échec de la communauté internationale a été longtemps la tarte à la crème des journalistes et des commentateurs politiques, qui ne se sont jamais demandé s'il y avait vraiment une communauté internationale et de quel type d'échec il s'agissait.

L'accord de Dayton est le reflet des nouvelles données de la guerre en Bosnie et en Croatie, après l'adoption de la constitution bosniaque du 18 mars 1994 et, singulièrement, après le tournant constitué en été 1995 par les victoires croates en Krajina sécessionniste, en Bosnie occidentale et en Slavonie orientale. Mais il entérine le découpage de la Bosnie sur des bases ethniques qui était déjà accepté par les plans de Lord Carrington et de Lord Howe.

Les préconditions en étaient constituées par les victoires de l'armée croate, par la consolidation de l'autorité du président serbe Milosevic contre les chefs de la république serbe de Pale

2. *Le Monde* du 14 août 1997.

3. *Le Soir* des 14 et 15 août 1997.



et par la dépendance croissante du gouvernement de Sarajevo vis-à-vis des Croates et des Américains. Sur base de dépeçage ethnique, il s'agit d'une application de la *realpolitik* du président Clinton qui n'a aucune chance d'instaurer un nouvel ordre balkanique mais qui institue un sous-protectorat étranger, symbolisé par le fait que c'est le Fonds monétaire international qui désigne le gouverneur de la banque centrale de la Bosnie-Herzégovine.

La paix de Dayton a provisoirement mis un terme à un conflit sanglant, qui a fait plus de 200.000 morts et qui a déplacé trois millions de personnes, après des guerres dont le but fut surtout le nettoyage ethnique de deux des six républiques qui composaient l'ancienne république fédérative socialiste de Yougoslavie.

## autogestion - autodestruction

Il était une fois la Yougoslavie... Ce pays, né en 1918 de la destruction de l'Empire austro-hongrois sous le nom de Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, puis — à partir de 1929 — sous le nom de Royaume de Yougoslavie, s'était effondré en 1941. Mais il s'était recréé sur base de la guerre des partisans durant la deuxième guerre mondiale en tant que république fédérative populaire de Yougoslavie et puis, à partir de 1963, de république socialiste fédérative de Yougoslavie sous la direction du maréchal Tito (1892-1980).

La Yougoslavie de Tito a été au centre de l'actualité politique après la deuxième guerre mondiale à la suite de trois événements principaux :

- l'excommunication du glacis soviétique par Staline et le blocus par l'URSS et les démocraties populaires, à partir de 1948;
- l'instauration du système de l'autogestion des entreprises, par opposition à l'étatisation «russo-soviétique», à partir de 1949-50;
- une politique de non-alignement, c'est-à-dire une politique de décolonisation et d'opposition aux blocs militaires initiée avec le *pandit* Nehru et le président Nasser à partir de 1955.

Pendant une vingtaine d'années, le système d'autogestion a servi d'utopie de rechange à tous ceux qui, à gauche, étaient déçus par le communisme dans ses variantes soviétique et chinoise. Et, il faut le dire, les performances économiques de la Yougoslavie autogestionnaire ont été remarquables jusqu'au milieu des années 1970 et même jusqu'à la fin de cette décennie, si on les compare à celles du bloc occidental et du bloc oriental à l'époque.

De nombreux critiques marxistes —dont Ernest Mandel, Catherine Samary et moi-même— ont cependant, dès la fin des années 50, observé que le système d'autogestion était par trop limité aux entreprises et ne s'étendait pas aux secteurs industriels. Nous observions d'autre part que l'autogestion, pour être intégrale, devait également englober la décision politique, ce qui était loin d'être le cas. Certes, depuis le début des années 50, le Parti communiste de Yougoslavie avait été rebaptisé en Ligue des communistes yougoslaves. La liberté de discussion relative qui y existait était pourtant loin de ressembler à une liberté de tendances ou au pluralisme politique.

En 1974, une nouvelle constitution fut promulguée. Elle consacrait une très large décentralisation, chapeauté toutefois par un arbitrage exercé par Tito lui-même et ensuite par une présidence tournante de la république.

Petit à petit, et surtout après la mort de Tito en 1980, les forces autonomistes et les nationalismes occupèrent de plus en plus l'avant-plan de la scène politique : conflits Nord-Sud ; opposition croissante des républiques à l'hégémonie serbe ; intervention serbe au Kosovo.

C'est du Kosovo, dont le statut de province disposant d'une autonomie égale à celle d'une république fut supprimé en mars 1989, qu'est venu le premier choc déstabilisateur, qui a plus tard entraîné l'écroulement de l'Etat yougoslave.

Quand la guerre a-t-elle commencé ? On peut faire remonter son commencement à la militarisation du Kosovo ou encore à la sécession des Serbes de Croatie en février 1991. Ces opérations étaient à la fois des actions policières et militaires. La première guerre fut déclenchée le 27 juin 1991 avec l'intervention de l'armée fédérale yougoslave contre la proclamation de l'indépendance de la Slovénie, survenue la veille. Je ne

résumerai pas le déroulement de cette guerre qui a été largement décrite dans les médias et dans de nombreux ouvrages. On a moins souvent souligné le caractère restaurateur de la guerre. Partout dans les pays de l'Est, depuis 1989, des révolutions dites de velours ont eu lieu, à travers lesquelles les régimes bureaucratiques ont été remplacés. Je suis d'avis que le caractère sanglant du conflit yougoslave — une véritable troisième guerre balkanique — est dû à l'impossibilité de faire table rase de manière pacifique d'un système qui, malgré toutes ses imperfections, dévoiements et dégénérescences, était en transition vers le socialisme.

Aujourd'hui, dans toutes les républiques, la privatisation et le démantèlement de l'autogestion sont à l'ordre du jour. Si des restes du système subsistent encore, cela est dû à la force des syndicats (en Slovaquie), à la nécessité de conserver une industrie de guerre socialisée (en Serbie) ou à un isolement ainsi qu'à des conflits internes (en Macédoine).

## leçons belgo-belges

Lorsque je me suis proposé pour exercer la fonction de gouverneur adjoint de la province du Brabant flamand, j'étais motivé par la volonté de contribuer à éviter et de combattre les dérapages nationalistes. Loin de moi l'idée de comparer la Belgique à la Yougoslavie ou à la Bosnie : bien que dans ce monde post-moderne je sois devenu un pessimiste modéré, j'ai toujours l'espoir qu'on évitera de recourir à des scénarios extrêmes dans ce pays.

Beaucoup de gens jouent les Cassandres. Un roman qui a eu un certain succès parmi les francophones (surtout à Bruxelles). *Le siège de Bruxelles*<sup>4</sup>, en est un exemple dans la mesure où il prévoit pour Bruxelles — comme à Mostar — un statut de ville sous tutelle de l'Union Européenne ou de l'OTAN. Ce sont principalement des journalistes et des politiciens francophones qui s'adonnent à de telles comparaisons, accusant explicitement ou implicitement leurs compatriotes flamands (toutes tendances réunies) de vouloir procéder à un

---

4. Neirinck J., *Le siège de Bruxelles*, DDB, 1996.

«nettoyage ethnique» comme en Bosnie. Tout récemment, un auteur nationaliste flamand, Jaak Peeters, a publié également un essai où les allusions à un avenir bosniaque sont nombreuses<sup>5</sup>. Pour cet auteur, une société multi-culturelle est impossible, ainsi que l'histoire de la Bosnie nous le démontre.

Méfions-nous de l'inflation verbale. Utiliser des grands mots en tant que gros mots ne peut qu'avoir un effet provocateur. Quand je vois que des francophones peignent sur les murs d'une maison de la culture d'une commune périphérique le slogan «*Vlamingen = SS*», je ne puis que me poser la question : où veulent en venir ces gens ? Banaliser le fascisme ? il ne faut pas oublier que pendant la troisième guerre balkanique, l'idéologie officielle des Croates traitait les Serbes de fascistes, et *vice-versa*.

Mais il ne faut pas oublier non plus qu'un des tous premiers actes de belligérance sur le territoire croate a été constitué par des incidents entraînant trois morts, le 31 mars 1991, dans le parc national connu pour ses multiples cascades, à Plitvice.

Les nombreux touristes étrangers qui avaient visité ce parc pendant les années précédentes ne se doutaient pas qu'il jouxtait la Krajina serbe de Croatie et qu'une grande partie des employés ou des serveurs qui les accueillaient ne leur parlaient pas en croato-serbe mais en serbo-croate. Nous parions que parmi ces nombreux touristes étrangers se trouvaient beaucoup de Belges, flamands comme wallons, qui se croyaient dans un Bokrijk national.

---

5. Peeters J., *Waarde landgenoten - brief van een Vlaamse nationalist aan de nieuwe Vlamingen*, Icarus, 1997.

**yougoslavie - belgique - europe**  
*débat entre*  
**olivier deleuze - josé happart**

*La première partie de l'atelier organisé par FREE et les CM dans le cadre des Etats généraux de l'écologie politique s'est terminée par un débat, le 21 décembre 1996, à Bruxelles.*

*En guise d'introduction, l'animateur, Nicolas Bárdos-Féltoronyi, a proposé aux deux invités cinq questions-provocations, dont la ruminant ultérieure conduira heureusement à l'article qui ouvre ce numéro, et qui, pour «l'après-Dayton», portaient sur les thèmes suivants :*

- *inexistence du pilier européen de l'Otan;*
- *décision unilatérale d'implanter des troupes américaines en Europe centrale et balkanique (notamment en Hongrie);*
- *changement de stratégie du capital euro-péen — zone de libre-échange atlantique plutôt que consolidation de l'Union euro-péenne (notamment pour la politique extérieure);*
- *diminution de la capacité d'action de l'ONU, dont on espérait au contraire, après 1989, l'accroissement;*
- *invocation des droits de l'homme à géométrie variable (notamment silence sur l'expulsion des populations serbes de Croatie).*

*L'ambition était, ce jour-là comme dans le présent numéro, de faire le lien avec avec une évolution redoutée, au moins en Belgique francophone, non pas nécessairement celle d'un dérapage vers la violence, mais bien la prise dans un engre-*

*nage où l'indifférence, l'incurie et l'impuissance de la communauté internationale permettraient la transformation des limites administratives-linguistiques actuelles en frontières stricto sensu sans qu'elle se soit trop souciée du sort des «minorités» de part et d'autre.*

**Olivier Deleuze** — Quelques réactions aux «provocations», selon son expression, de Nicolas.

D'abord sur le pilier européen de l'OTAN: je crois que l'Europe avance à des vitesses extrêmement différentes - en matière de politique, d'économique ou de social. On sait très bien ici que c'est le développement de la sphère économique qui s'effectue le plus rapidement, et qu'en matière d'Europe sociale ou de politique étrangère on est loin du compte. On n'efface pas comme cela l'histoire des nations entre 1957 et 1996. Et donc la politique étrangère européenne reste quelque chose d'extrêmement balbutiant, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'OTAN.

Pour ce qui est de l'intrusion des Américains en Europe centrale, comme ces mêmes Américains ont été présents à Berlin depuis 1945, je ne crois pas que leur présence en Europe soit militairement croissante. La question est peut-être davantage axée sur un retrait ou un protectionnisme américain plus visible il y a quelques années qu'aujourd'hui - bien que toujours pour le moins latent. C'est plutôt là-dessus, à mon avis, que l'évolution historique se fait, même s'il reste à voir comment se feront l'élargissement de l'Europe et celui de l'OTAN. J'espère à cet égard que la politique étrangère européenne prenne une dimension bien plus à même d'agir efficacement sur toutes ces questions.

Sur le fait que le capital ne joue plus l'Europe après Dayton, je crois plutôt que s'il y a bien une dimension européenne qui avance techniquement bien et vite, c'est le marché européen, c'est la monnaie unique et ce genre de choses-là, qui fonctionnent remarquablement bien. D'un point de vue financier, les conditions sont là, la concertation entre les gouverneurs des banques centrales se fait très bien, notamment pour qu'il y ait une certaine stabilité des taux de change d'ici 1998 ou 1999, etc. Et puis la question n'est pas exclusive: du point

de vue investissement du capital, il n'y a pas de choix du type «l'Europe ou pas d'Europe». Le capital est là, et l'Europe est faite pour cela, malheureusement. Moi, je suis profondément pro-européen.

Point suivant : le pouvoir de l'ONU est le pouvoir de ses membres, c'est une superstructure qui n'existe que par cela. Elle ne peut agir que si ses membres y sont disposés. L'ONU n'a pas d'armée, pas d'argent, elle n'est que le fruit de bonnes volontés ponctuelles et d'intérêts bien compris.

Pour ce qui est de la comparaison avec la Belgique : vous savez, j'ai un rapport assez affectif et catastrophé aux phénomènes de guerre. Je suis né en 54, je n'ai donc pas connu ce que mes parents ont vécu. Mais je remarque qu'en période de guerre la démocratie, les opinions publiques et les nuances disparaissent, les choses se déclinent en noir ou en blanc, une espèce de totalitarisme de l'idéologie de l'homogénéité culturelle. Depuis dix jours, dans les rues de Belgrade, 200.000 personnes manifestent. Il y a un an ou deux, ces mêmes personnes existaient, mais ne pouvaient s'exprimer. Si elles l'avaient fait, on les aurait considérées comme des traîtres...

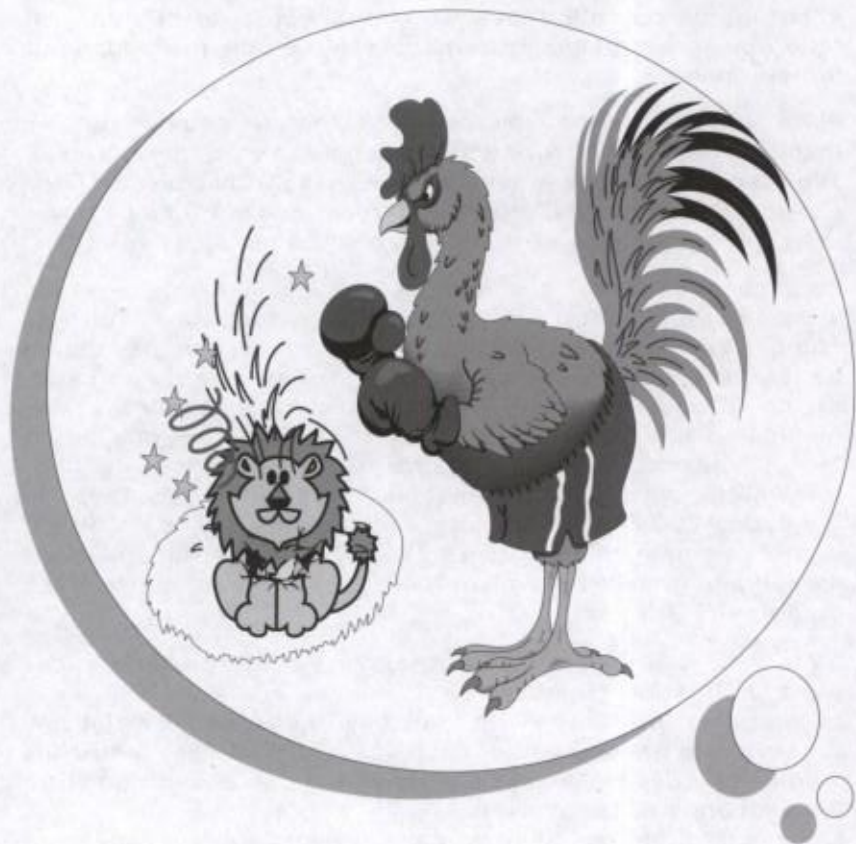
J'en viens à la Belgique : il y a, à mon sens, trois différences avec la situation yougoslave.

La première, à mon sens la principale, est qu'il ne s'agit pas en Belgique de problèmes de religion. Le «fossé» entre les Flamands et les Hollandais est sans doute plus grand qu'entre les Flamands et les Wallons.

Deuxième différence : il n'y a pas en Belgique cette espèce de censure idéologique par rapport aux questions nationales.

Troisième différence : le patrimoine moyen - et vous allez sans doute hurler, dans la mesure où cette expression ne veut rien dire - des ménages en Belgique est de sept millions de francs. Les gens ont donc des choses à perdre, du patrimoine à perdre. Je ne connais pas les chiffres du patrimoine moyen en ex-Yougoslavie en 1990, mais la différence doit être significative, et cela a dû jouer.

Quant à prévoir ce qui va se passer en Belgique, je n'en sais rien. Mais ce qui m'inquiète, moi qui suis très sensible aux phénomènes d'homogénéisation culturelle ou de nationalisme, c'est que je suis sûr que des événements vont se produire en Belgique, que ce pays est en danger. Soyons très clair : je





m'en fous de la Belgique. Complètement. Je n'ai pas fait mon service militaire, et pour ce qui est du Roi, je trouve que 90 hectares pour une famille à Bruxelles, c'est un peu beaucoup, et l'*establishment* belge ne m'intéresse pas. En revanche, ce qui m'intéresse, c'est l'existence en Europe d'un Etat multiculturel. Tout comme le fait d'habiter dans une ville multiculturelle. Cela ne veut pas dire perte d'identité, on peut être soi-même et habiter avec des gens différents. L'enjeu est intéressant.

Mais ce que je crains, dès lors que la Belgique, comme je le crois, se dirige vers une période troublée de son histoire dans les quelques années qui viennent, c'est que chaque parole, chaque acte soit analysé, pesé, pour déterminer qui fait le jeu de qui, des Flamands, des Wallons ou des Bruxellois. Je vais vous donner un exemple précis, qui nous préoccupe beaucoup à Ecolo, à savoir nos positions concernant la Sécurité sociale. Comment va-t-on traiter les dépenses de sécurité sociale qui ne sont pas liées au travail, à savoir les allocations familiales et les soins de santé? Pourquoi ne peut-on pas fiscaliser cela? C'était il est vrai la position de la FGTB il y a des années, mais aujourd'hui on ne peut plus dire ce genre de choses. Alors que c'est techniquement logique! Mais immédiatement, on (par exemple, la journaliste Bénédicte Vaes) vous répond que cela revient à faire le jeu de la fédéralisation de la sécu, etc. Vraiment, bientôt, on ne pourra plus rien dire. Mais on le dira quand-même...

**José Happart** — Pour réagir à ce qu'Olivier vient de dire, on nous empêchera peut-être un jour de parler (en ce qui me concerne, cela a déjà commencé) mais on ne pourra jamais nous empêcher de penser.

Sur base de l'introduction, je ne me sens évidemment pas choqué - vous n'y arriveriez d'ailleurs pas... Pour ce qui est de l'ex-Yougoslavie, on a pu à suffisance constater que l'Europe n'existe pas. Cela signifie par conséquent qu'il n'y a pas d'armée européenne, pas plus qu'il n'y a d'organisation capable de jouer un rôle significatif.

Nous sommes de fieffés gâtés caractériels et égoïstes, et nous avons trop à perdre pour être courageux. Mais nous

n'avons jamais déterminé le prix que nous étions prêts à payer, aux points de vue humain et financier, pour obtenir la vérité ou la liberté. Nous avons de tonitruantes déclarations de principe, mais on ne veut pas envoyer nos jeunes garçons se faire tuer là-bas. Or, dans le monde qui est le nôtre, si vous montez sur un ring de boxe en ayant peur, vous perdrez le combat. Nous sommes dans une société violente, l'homme est dur, violent, égoïste. Vous pouvez développer toutes les théories culturelles que vous voulez, on n'en sortira pas.

Quand Olivier dit que nous n'avons pas ici de problèmes de religion, je tique. Je sais que le problème des Fourons n'est pas le même que celui de Bruxelles, mais il est aisé de voir que l'attitude militante du clergé flamingant en Flandre a joué énormément. Et au niveau de l'Etat Belgique, que je n'aime pas beaucoup plus qu'Olivier (il fait trop souffrir la démocratie pour que j'aie à l'égard de ses institutions et de ses dirigeants le moindre respect), le fanatisme religieux que nous vivons - à partir du moment où un prêtre des Fourons refuse de marier ma sœur en français, par exemple - est extrêmement préjudiciable, à mon sens.

Ce qui se passe aujourd'hui avec les marches blanches, avec les bouleversements dans la gendarmerie, cela ne m'étonne pas. Je tirais déjà la sonnette d'alarme il y a vingt ans. En 78, j'avais quasiment prévu les tueries du Brabant, parce qu'elles étaient inéluctables en termes de prise de pouvoir de la gendarmerie. J'avais également annoncé les malfaçons qui conduisent cette même gendarmerie à augmenter son pouvoir et à diriger cet Etat. Les délations actuelles sont organisées par la gendarmerie elle-même. Je le dis partout où je peux le dire, mais on s'en fout, parce que l'on préfère sacrifier au *scoop*, à l'émotionnel, voire à l'irrationnel, on préfère voir s'entre-déchirer les gens sur un plateau de télé. Tout se détériore, les gens se donnent bonne conscience en participant à ces marches blanches, mais pour un débat comme celui-ci, on peut tout juste rassembler vingt-cinq personnes... En fait, la marche blanche sert à détricoter. Mais si les gens, à côté de ça, ne tricotent pas, cela ne sert à rien.

Quand on montre à la télévision, devant 300 ou 500.000 personnes, ce qui est record pour ce type d'émission, combien la gendarmerie est pernicieuse, combien la magistrature est froide, et que l'on n'a rien à leur opposer, que l'on n'ait rien à donner en échange, c'est terrifiant. On n'a aucune structu-

re en mesure de prendre la relève de la gendarmerie. Ce système est le plus grand montage de déstabilisation qui puisse exister. Et c'est évidemment largement soutenu et accompagné par le Palais, qui, par la force des choses, pactise avec la gendarmerie pour s'emparer des quelques bribes de pouvoir politique qu'il reste.

Pour en revenir à l'ex-Yougoslavie, l'inexistence de l'Europe a fait que la France a dû reconnaître une partie, l'Allemagne une autre, et l'Angleterre une autre encore. Si avant cela, on avait exigé qu'ils aient une constitution donnant des garanties aux minorités, quelles qu'elles soient, faute de quoi on intervenait militairement, l'Europe aurait pu se faire grâce à la Yougoslavie, et celle-ci n'aurait pas connu la guerre. Au lieu de cela, des atrocités, des horreurs.

Au début de la guerre en Yougoslavie, j'ai déclaré, à la tribune du Parlement européen, qu'il n'y avait pas trente-six solutions. Nous avons 3.000 missiles à démilitariser, selon les décisions prises. Il fallait menacer le premier de ces fanatiques qui bougeait de lui en envoyer 10 pour calmer ses ambitions - et lui en envoyer 100 si cela ne suffisait pas. Froidement. Dans ce domaine, je suis de la froideur d'un iceberg. Ou bien leur dire : «Vous êtes des fous, des barbares fanatiques irrécupérables, nous allons faire un écran autour de l'ex-Yougoslavie, vous vous arrangez, et dans deux ans on revient voir ce qu'il reste pour revoir ce que l'on peut faire avec vous.»

Il n'y avait que ces deux solutions. Imposer une constitution par la force et dans le respect des différences, ou bien on les laissait s'entretuer. On n'a choisi ni l'un ni l'autre, et on a eu évidemment tous ces massacres. Dans cette Europe en construction — dont je dirais plutôt qu'elle est en décomposition institutionnelle — on a voulu tout faire sauf prendre les gens en considération. On fait un amalgame disparate et décousu entre des gens complètement différents, en leur donnant l'obligation d'obéir à des ordres financiers.

Pour moi, les accords de Dayton ne sont pas tellement importants. Les deux dates, en termes de perte du pouvoir politique, c'est 1971 et 1974, lorsque l'on a, au départ des Etats-Unis, décidé la libre circulation des capitaux et la non-convertibilité du dollar. Cela signifiait l'arrêt de mort du monde politique. On l'observe plus que jamais aujourd'hui : regardez ce

qui se passe à Clabecq, et partout ailleurs. C'est la surenchère.

Qu'observe-t-on aujourd'hui ? Les gens se bougent, manifestent pour leurs enfants, pour qu'ils ne soient plus martyrs, mais ne se bougent pas pour qu'ils puissent vivre dans la dignité humaine, en transformant l'acquis de la connaissance générale en acquis pour les enfants et pour la société en devenir. Là, on n'a pas tranché. Parce que les gens ne sont pas courageux, parce qu'ils en sont à la société de l'image et se laissent manipuler. Toutes ces manifestations ont un retentissement médiatique très important, donc on a toujours le sentiment du devoir accompli après avoir participé à l'une ou l'autre.

Pour conclure mon intervention, je voudrais dire qu'en ce qui concerne l'évolution de l'Etat, il n'y a pas non plus trente six solutions. L'Etat a un certain nombre de compétences, et donc, ou bien on fait de l'Europe un Etat, ou bien on détricote l'Europe. Le pouvoir d'un Etat doit être intégral. Un Etat ne partage pas. Soit on fait un Etat européen en supprimant tous les Etats intérieurs, soit on laisse faire ce qui est en cours, auquel cas la politique n'a rien à dire puisque c'est le monde du capital qui décide d'intervenir, d'investir, etc. Il faut faire une Europe basée sur le social.

Je continue à m'insurger quand je vois le gouvernement dans lequel mon parti travaille continuer à régresser en pratiquant toujours plus de ponctions sociales, et quand je constate que l'on refuse encore et toujours d'aller voir fiscalement ce qui se passe du côté des 500 milliards de fraude de la Kredietbank via le Luxembourg (parce que le CVP a déclaré au Conseil des Ministres que si le PS voulait aller y voir il devait quitter le gouvernement, et parce que les socialistes préfèrent rester au gouvernement plutôt que d'aller chercher l'argent là-bas). Demain, on laissera crever des personnes âgées qui n'ont pas les moyens, faute de soins, pendant que certains, peut-être leurs voisins, continueront à capitaliser au Luxembourg.

Il faut que le civisme individuel des gens commence à revoir le système dans lequel on vit, et si nous, politiques, ne sommes pas capables d'imposer une révision de l'assiette fiscale pour la faire passer des revenus sur le travail aux revenus sur les mouvements de capitaux internationaux, notre société ira droit à l'éclatement.

Je suis pour ma part extrêmement pessimiste. Ce qui s'est passé à Clabecq n'est qu'un avant-goût. Lorsque l'on fera une compilation des marches blanches et rouges qui vont se multiplier, ça ne pourra que saigner. Information confidentielle : pour le moment, la gendarmerie a reçu comme instruction — ou a déclaré d'autorité— de s'organiser pour résister à une société qui compterait 30% de chômeurs. Voilà une perspective intéressante...

**FREE** — Ne faut-il pas davantage se méfier des manipulations religieuses, et la gauche et les écologistes n'ont-ils pas, au Parlement européen, été progressivement bernés par de pseudo-arguments juridiques mis en avant par les nationalistes de tous les bords ?

**José Hupart** — Pour moi, tous les dogmes, religieux ou laïques, sont mauvais. Ce qui est difficile à assumer pour Monsieur Tout-le-Monde, c'est d'être tolérant, démocrate tous les jours. Personne ne naît et ne reste démocrate toute sa vie par un don du ciel.

En ce qui concerne l'ex-Yougoslavie : la politique, c'est aussi bien un individu que le reste de la planète. A quelque niveau de la société que ce soit, la recherche du pouvoir — en politique, dans l'entreprise, dans le sport, ... — est la règle. Nous sommes des mammifères, et au départ génétiquement programmés pour la survie de l'espèce - et donc pour le combat. Ce qui nous différencie de l'animal, c'est l'intelligence, qui nous permet de décider que l'on fait l'effort d'être tolérant et démocrate. Le droit à l'exercice culturel individuel est un droit positif. La langue, la religion, la culture, sont aussi des moyens d'accéder à des parties de pouvoir, et les nationalismes sont ce que les hommes en font. Moi, je considère qu'ils sont tous mauvais, et qu'il nous faut une organisation de pouvoir régionaliste. Ce qui ne veut pas dire que je suis un Wallon nationaliste... Ma «nation», c'est l'Europe, en attendant que celle de demain soit la planète. Je suis un terrien. Mais pour cela, il faut accepter de partager. Et nous sommes tous d'accord, à titre individuel, de partager avec des plus

riches. Peu nombreux ceux qui acceptent de partager avec un plus pauvre. On est humains, encore une fois.

Pour moi, il fallait imposer en ex-Yougoslavie un respect des minorités, en échange d'une intégration à l'Europe immédiate : « Nous vous reconnaissons comme Etats autonomes, en vous contrôlant au sein de l'Europe. » Nous aurions pu le faire. Mais nous n'avons rien imposé. Nicolas Bárdos disait tout-à-l'heure que les Américains reprennent le pouvoir. Certes. Il s'agit du seul peuple capable d'envoyer ses jeunes gars se faire tuer pour avoir ce pouvoir. En Europe, nous n'avons pas encore l'organisation qui nous permette de « sacrifier » un certain nombre d'humains pour nous imposer sur le plan international. Il n'y a pas que le facteur argent qui joue, il faut également prendre en compte le capital humain. Si l'argent est le nerf de la guerre, il est bien plus encore le nerf de la paix. Il faut le donner. Dire aux gens de ne pas bouger, sinon on leur tire dessus, c'est une solution. Mais on peut leur dire aussi de rester tranquilles en échange de l'accès au partage de la richesse et du mieux-être. Il est plus difficile de convaincre de donner pour la paix que de faire marcher des foules derrière un drapeau, quel qu'il soit.

Pour revenir à la question Wallons-Flamands : je suis Wallon, les Flamands ne me dérangent pas, je leur souhaite bon vent. Mais je ne veux pas qu'ils m'obligent à devenir Flamand. Quand on refuse à un élu, dans un système démocratique, d'exercer ses fonctions de bourgmestre parce qu'il ne correspond pas aux critères édictés par la majorité de l'Etat (et non par la majorité du peuple concerné), la démocratie n'existe plus. Mais on ne voit pas 300.000 personnes venir manifester pour la défense de la démocratie et de 4.000 habitants.

Autre réflexion, à propos de notre vie politique : il faudrait que les hommes politiques soient élus pour un mandat de cinq ans (renouvelable une fois éventuellement). Mais cela signifie qu'il faut pouvoir leur garantir après des conditions de vie plus que décentes. Sinon les gens valables ne seront plus candidats. Veut-on se donner les moyens de l'indépendance et de la vérité?

Je n'ai pas la prétention de changer fondamentalement les gens, mais celle d'essayer, tous les jours, de reconstruire une société en harmonie avec les gens, où l'intelligence prend le dessus sur le bien-être personnel.

Le choix est toujours une action intelligente. Derrière tout choix, il y a une question de responsabilité. Si vous choisissez ce système, il faut dire «à côté de cela, je mets en œuvre ce type de moyens». Il faut assumer jusqu'au bout. Moi je suis admiratif devant les cyclistes, qui en crèvent et qui gagnent des brouilles comparé à ce que gagnent les champions de Formule 1. Ces gens sont des exemples de sacrifice, de courage, et de don de soi. C'est important. Notre drame de société aujourd'hui, c'est notre déficit parental au niveau éducatif.

Marcel Levaux me raconte que son père le prenait par la main pour aller au premier mai; moi, je peux toujours essayer avec mon fils... Faut pas demander pour ce qui est des enfants de l'homme de la rue... Ce sont des réalités. Nous avons abandonné notre rôle éducatif. Nous nous sommes laissés dominer par la télévision. Par confort et par facilité, nous avons obéi, accepté d'abandonner notre pouvoir de citoyen, vaincus par le pouvoir de l'argent - ne fut-ce qu'à travers la télévision. Nous, les humains, avons laissé faire.

**Olivier Deleuze** — Concernant le revirement des Verts au Parlement européen : si vous le dites, c'est que c'est vrai, vous avez semble-t-il davantage d'informations que moi. Mon raisonnement est le suivant, et j'imagine que le leur n'a pas dû beaucoup s'en éloigner.

Il y a un territoire. Sur ce territoire vivent des gens de cultures, de religions différentes. Voilà un fait positif en soi. Il se fait qu'une fois le père de la nation décédé, les enfants de la nation s'entre-déchirent. Alors à partir de quel moment faut-il prendre acte de cet entre-déchirement, et donc abandonner le projet premier, qui était de vivre ensemble au sein d'un même Etat? Je suppose qu'à un certain moment les parlementaires Verts se sont dit qu'il était inutile de continuer à vouloir la survie d'un Etat qui disparaissait sous nos yeux, et se sont posé la question de savoir comment organiser la disparition de l'ancien et la création de «nouveaux», tout en garantissant la protection totale des minorités dans chacun des nouveaux Etats —et c'est là que l'échec a été retentissant. A propos de ce changement de perspective, je vous avoue que, pour moi, il n'est pas très important de savoir si

les premiers qui l'ont proposé ont été les fascistes ou les communistes. C'est peut-être sociologiquement intéressant, mais cela ne me dérange pas de prendre des positions qui sont, tiens donc, les mêmes que d'autres. Je me méfierai bien sûr d'un vice caché, mais c'est un problème que l'on a souvent au Parlement. Que les gens dont vous parlez aient été favorables à «l'apparition» en Europe d'un Etat catholique supplémentaire, à savoir la Croatie, je peux le comprendre, mais leur prise de position ne veut pas forcément dire que le projet de nouvel Etat soit mauvais en soi. Le raisonnement des Verts européens a dû être celui-là. Pour eux, cela ne servait à rien de maintenir une fiction artificiellement.

Par rapport à la question du nationalisme et des institutions aujourd'hui en Europe : il n'est pas indispensable que toutes les compétences soient exercées au même niveau. Ce qui n'est déjà plus le cas en Belgique depuis les lois de régionalisation de 1974. On a compris que la culture est l'affaire de gens qui ont la même culture. Par contre, la Sécurité sociale, il me semble que c'est davantage l'Etat que les communautés culturelles. Le défi, c'est de voir à quel niveau il faut que les compétences soient exercées. C'est un débat évidemment intéressant, mais piégé. Vous connaissez le discours de Vanden Brande à propos des paquets homogènes de compétences, qui, à partir d'un souci de fonctionnalité —souci logique au demeurant— aboutit au projet «caché» de réserver un maximum de compétences à la Flandre. Bon. Si en Belgique il faut trois Etats au lieu d'un, pourquoi pas, si c'est nécessaire. Mais au XX<sup>e</sup> siècle, en Europe, à part Bruxelles et Sarajevo, combien y a-t-il de villes multiculturelles ? C'est en soi quelque chose qui est porteur de sens, qui a du sens, non ?

**Nicolas Bárdos** — Deux petites remarques. Olivier, pour la deuxième fois, tu reviens sur l'aspect religieux des choses. Mais il faut savoir que la pratique religieuse en Yougoslavie, tant chez les Croates que chez les Serbes et les Musulmans, concerne en gros 5% de la population. Autrement dit, le facteur religieux est encore plus faible qu'en Belgique.

D'autre part, j'entends dire que l'Europe est «détricotée». Moi, je ne suis pas loin de penser que du point de vue économique, précisément, il y a en réalité établissement d'une



zone économique unique autour de l'Atlantique, qui signifie non plus seulement intégration économique à l'échelle européenne, mais une intégration économique à une échelle bien plus large. Il faut donc s'habituer au fait que l'exercice des compétences se fasse à des niveaux différents. Mais si l'instance vraiment adéquate n'existe pas, et je fais allusion à l'Europe, il y a un hic. Car manifestement, il y a des compétences —notamment socio-économiques— dont une partie doit se définir plutôt à un niveau européen. Mais si ce niveau est chancelant, un gros problème se pose. Du point de vue militaire, c'est la même chose : s'il n'y a pas de force de défense européenne, il n'y a pas de diplomatie européenne.

**Olivier Deleuze** — Nicolas, je ne partage pas ton opinion. Je crois qu'il existe plus d'Europe aujourd'hui qu'en 1945. Ce n'est pas pour cela que c'est une Europe qui me plaît, ce n'est pas pour cela que je suis d'accord avec ce projet de marché unique censé remplacer tous les autres, ce n'est évidemment pas le cas du tout. Je crois au contraire que l'idéologie omniprésente et pseudo-miraculeuse selon laquelle compétitivité des entreprises + marché = richesse des mêmes entreprises et donc investissements, croissance et emploi est en train de tuer l'Europe dans l'esprit de pas mal de gens, comme moi par exemple, pas du tout pro-marché, capitalisme, etc., mais qui suis fondamentalement pro-européen. C'est un paradoxe terrible. Et ce que je regrette, c'est l'absence de volonté pour instaurer au niveau européen d'autres critères que ceux d'inflation et de dette publique, des critères sociaux. Refuser de prendre en compte ces critères en pensant qu'ils découleront automatiquement des autres, c'est non seulement faux, mais c'est aussi injuste et susceptible d'effets boomerang désastreux —y compris pour leur «Europe des marchands» à eux. C'est un très mauvais calcul.

D'autre part, en ce qui concerne le rapport entre situation socio-économique et nationalisme, on peut trouver beaucoup de contre-exemples. La Flandre, le Katanga, le Pays basque, et le Nord de l'Italie, etc. Certes, dans le cas de la Flandre, c'est *I want my money back*, c'est Thatcher, c'est Vanden Brande, «*Eigen portefeuille eerst*». Au moins, les capitalistes

ne sont pas nationalistes, ils font du commerce avec tout le monde.

**Nicolas Bárdos** — Dernière remarque : j'ai toujours été frappé, en Belgique, par cette extraordinaire capacité d'accepter le débat sur n'importe quels sujets. On se met facilement autour d'une table pour discuter. D'une part. Et d'autre part, par cette espèce d'imagination institutionnelle fulgurante... Mais là où ce pays est selon moi désarmé, c'est sur sa dimension européenne. Ses dérives sur ce plan-là restent dangereuses, à mon sens.

*(Compte-rendu : Yannick Bovy)*

---

PS: Le débat dans la salle fut animé, c'est ce qui a encouragé la revue et les orateurs-auteurs à le poursuivre,... et à le structurer un peu, du mieux qu'on a pu. Hommage soit donc rendu aux intervenants inconnus, à ceux qui n'ont pas pu prendre la plume, ... avec la conviction que la lecture du présent numéro rencontrera une part honorable de leurs préoccupations.

## la désintégration de la yougoslavie et ses leçons pour une société «culturellement divisée»

jacobus delwaide \*

Maintes fois la désintégration de la Yougoslavie a été expliquée et même légitimée par la référence à des clivages religieux et linguistiques. Ce sont là deux formes de clivage qui ont marqué aussi l'histoire de la Belgique — de façon différente, mais néanmoins profondément. C'est pourquoi il est utile d'examiner dans quelle mesure l'expérience yougoslave peut être instructive en Europe occidentale, pour une société «divisée» comme la Belgique.

### **culture et politique**

L'œuvre de Karl Deutsch, et surtout celle d'Ernest Gellner, ont mis l'accent sur le rôle de la communication dans les sociétés industrielles, en opposition avec les sociétés agraires qui, par leur nature, imposaient des limites assez sévères à la mobilité sociale et géographique. Lorsqu'un marché national prend forme et qu'une économie industrialisée commence à offrir des opportunités plus nombreuses et plus grandes à un nombre croissant de gens, les cloisons linguistiques et sociales étanches, vécues comme normales dans les sociétés agraires statiques, deviennent soudainement insupportables.

---

\*. Professeur de sciences politiques à la *Katholieke Universiteit Brussel* et à la *KUL*.

Le dialecte devient une entrave; l'accès à la langue de haute culture, jadis privilège de la haute société, devient une nécessité. Dès lors, cet accès doit être garanti par l'Etat, assurant le bon fonctionnement d'une pyramide éducative allant de l'école primaire à l'université. L'existence de profondes différences ethno-culturelles entre élite et société n'est plus acceptée, et un lien intime entre culture et politique naît<sup>1</sup>.

On peut discerner cette logique en Belgique, on peut la voir au travail aussi en Yougoslavie, quoique moins clairement. Paul Garde a mis l'accent sur l'homogénéité linguistique régnant dans *«les quatre cinquièmes du territoire yougoslave»*, c'est-à-dire sur le territoire compris entre, d'une part, la Slovénie et, d'autre part, le Kosovo et la Macédoine, donc la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie : *«il n'existe pas de différence de langue ou de prononciation qui distingue à coup sûr les divers peuples les uns des autres. Il n'y a pas un seul trait qui opposerait, par exemple, la façon de parler de tous les Serbes à celle de tous les Croates. Il est donc impossible de définir un 'accent serbe' ou un 'accent croate' [...]»*<sup>2</sup>.

Mais même au-delà de cette zone «serbo-croate», ajoute Paul Garde, les différences au niveau des langues parlées ne sont pas très grandes : *«Vues d'Europe occidentale, les différences entre les langues slaves du Sud paraissent minimes. L'Italie, par exemple, est bien plus diversifiée dialectalement que les pays yougoslaves, et le provençal est bien plus loin du français que le slovène du macédonien»*<sup>3</sup>.

Dans une étude approfondie des causes de la désintégration de la Yougoslavie, Raymond Detrez a fait une remarque semblable à propos de l'espace linguistique néerlandais — remarque d'autant plus frappante que cet espace est à l'évidence plus restreint que celui de l'italien ou du franco-provençal. Les différences entre les dialectes slaves du Sud, écrit Detrez, *«ne sont pas grandes, surtout en comparaison avec*

1. Ernest Gellner, *Nations and Nationalism*, Oxford, Blackwell, 1983 (trad. fr. *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989).

2. Paul Garde, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard, 1992, pp.127-129.

3. *Ibid.*, p.141.

*ce que nous connaissons en termes de diversité dialectique dans la région de langue néerlandaise»*<sup>4</sup>.

Un autre parallèle intéressant entre le *taalgebied* néerlandais et la zone serbo-croate est formé par les attitudes en ce qui concerne la «pureté» de la langue, attitudes fortement influencées par l'expérience historique : *«Les Croates partageaient avec les autres peuples d'Europe centrale, sujets de l'Autriche, la peur de perdre leur identité nationale, et pour cette raison, ils ont eu tendance à inventer pour les concepts nouveaux des mots de leur cru, donc d'origine slave. Les Serbes, comme les autres peuples orthodoxes, Russes et Bulgares, n'avaient pas cette crainte et ont emprunté en grand nombre des mots étrangers»*.<sup>5</sup>

Un pareil contraste peut être décelé entre Flamands et Néerlandais. Les Flamands, s'affirmant contre une forte hégémonie du français, étaient bien plus anxieux de préserver l'intégrité du néerlandais, au point de créer des mots à résonance quelque peu hermétique aux Pays-Bas<sup>6</sup>, tandis que les Néerlandais tendent à être plutôt insoucieux à cet égard et bien plus enclins à adopter des mots étrangers.

Mais ces différences ne sont pas utilisées afin d'affirmer une identité spécifiquement flamande, comme c'est le cas en Croatie : *«En Croatie se manifeste actuellement une tendance à éliminer comme 'serbismes' des mots empruntés aux langues occidentales, même quand ils sont devenus d'usage courant, et à forger pour les remplacer des mots 'purement croates' tirés de racines slaves, qui sont souvent hermétiques au public, ou en tout cas restent rares.»*<sup>7</sup>

Le public croate, ajoute Paul Garde, *«croit que l'identité de son peuple en dépend, et on a tout fait pour l'inciter à le croi-*

4. *NdT*: L'auteur parle du *nederlandse taalgebied*: il ne s'agit pas de la «région» au sens institutionnel belge, mais bien de l'aire de diffusion linguistique.

Raymond Detrez, *De Sloop van Joegoslavië. Het relaas van een boedelscheiding*, Anvers, Hadewijch, 1996, p.36; pour un parallèle avec la Belgique, voir du même auteur, «De balkanisering van ex-België» dans *Nieuw Wereldtijdschrift*, vol. 3, n°2, mars-avril 1996.

5. Paul Garde, *Vie et mort...* *op.cit.*, p.132.

6. Tels que *duimspijker* au lieu de punaise, l'*uitstalraam* évitant la vitrine, le *briefomslag* esquivant l'enveloppe, le *regenscherm* germanique remplaçant le *paraplu* roman.

7. Paul Garde, *Vie et mort...* *op.cit.*, p.137.

re». La morale de l'histoire ? C'est encore Paul Garde qui la résume de façon limpide : «*Le positivisme du début du siècle, qui a triomphé au traité de Versailles, a cru qu'on pouvait déterminer l'appartenance nationale par des critères objectifs tels que la langue. Nous savons maintenant qu'il n'en est rien. Le linguiste doit être modeste. Les classifications qu'il propose ne peuvent en aucun cas servir de guide aux politiques. La langue n'est un critère déterminant que si les intéressés la reconnaissent comme tel. Un peuple se définit par sa conscience d'être un peuple. La linguistique, comme l'intendance, doit suivre.*»<sup>8</sup>

La nation reste donc, en fin de compte, un plébiscite de tous les jours, comme l'affirmait Renan, faisant ainsi face à l'idéologie des critères «objectifs» qui, en son temps, étaient invoqués pour légitimer l'annexion de l'Alsace-Lorraine par une Allemagne récemment unie : selon l'historien prussien Treitschke, les Alsaciens étaient allemands, bien qu'ils l'eussent oublié.

L'idée de critères «objectifs» définissant la nationalité a donc surgi bien avant le traité de Versailles (1919). A l'origine, ces critères paraissent être le fruit moins d'un triomphalisme positiviste que d'un grand clivage discerné par d'aucuns, comme Hans Kohn et John Plamenatz, mais mis en doute par d'autres<sup>9</sup>; c'est-à-dire le clivage entre, d'une part, une conception de la nation propre à l'Europe occidentale, où dans plusieurs cas importants l'espace de la souveraineté populaire a été défini par des Etats existant depuis des siècles, et, d'autre part, une conception florissant en Europe centrale et de l'Est, gouvernée par divers empires multinationaux, où les contours de chaque Etat national devaient être inventés en invoquant des traits jugés spécifiques à la nation envisagée. Les critères «objectifs» du *Volk* peuvent varier : langue, descendance commune, religion. La descendance joue un rôle tel dans la conception de la nation allemande qu'encore aujourd'hui des *Volksdeutsche*, descendants d'Allemands émigrés à l'Est il y a plusieurs siècles et ne connaissant souvent pas l'allemand, tendent à être privilégiés dans l'accès à la citoyenneté de la République

8. *Ibidem*, p.138.

9. Hans Kohn, *The Idea of nationalism*, New York, MacMillan, 1994, ch. 8, et John P. Plamenatz, «Two Types of Nationalism», in E. Kamenka éd., *Nationalism : the Nature and Evolution of an Idea*, Londres, Edward Arnold, 1976; cités et mis en doute par David Miller, *On Nationality*, Oxford, Clarendon Press, 1995, pp.8-9.

Fédérale vis-à-vis d'immigrants turcs habitant en Allemagne depuis plusieurs générations déjà, et parlant couramment l'allemand<sup>10</sup>.

Mais en Europe de l'Ouest, également, le grand projet de légitimation politique et d'intégration sociale de l'Etat national n'a pu réussir que grâce à une grande mobilisation de la société moyennant une «double codification» de la nationalité, comprenant non seulement les droits civiques, mais aussi l'appartenance à un peuple défini en termes culturels<sup>11</sup>. Il est d'ailleurs frappant de constater combien la France républicaine, en comparaison avec l'Ancien Régime, a été peu tolérante en matière de diversité culturelle. Cette France a cherché de toutes ses forces à éliminer les différences linguistiques, énormes encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en recourant aux moyens modernes d'intégration (liaisons ferroviaires, enseignement et service militaire obligatoires); grâce à la volonté d'une Troisième République marquée par la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace, elle y est largement parvenue<sup>12</sup>.

## religion et nation

Alors qu'en Belgique les critères linguistiques ont été au centre de la construction d'une nation flamande<sup>13</sup>, ces critères ont été moins essentiels pour la démarcation des nations yougoslaves. Le projet ou l'idée de consolidation nationale par le biais d'une langue commune a sombré aussi bien en Belgique qu'en Yougoslavie. En Yougoslavie, «*le sentiment national au XIX<sup>e</sup> siècle aurait pu se développer chez les populations de toutes confessions autour de la langue pour aboutir à un nationalisme 'laïque'. C'était en somme le sens de l'idée 'illyrienne' puis 'yougoslave'. Mais la forte identification de la nation serbe et de l'orthodoxie s'y opposait.*»<sup>14</sup>

10. Rogers Brubaker, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge (Mass.), Harvard Univ. Press, 1992.

11. Jürgen Habermas, *Die Einbeziehung des Anderen. Studien zur politischen Theorie*, Frankfurt, Suhrkamp, 1996, p.137.

12. Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1870-1914*, Stanford, St. Univ. Press, 1976/1979. Traduction française: *La Fin des Terroirs*, Paris, Fayard, 1983.

13. Voir, par exemple, Jacobus Delwaide, «De natie als constructie. Het geval België», *Acta Politica*, vol. 31, n<sup>o</sup>1, 1996, pp.53-82.

14. Paul Garde, *Vie et mort... op.cit.*, p.144.

L'identité religieuse avait joué un rôle important sous l'empire ottoman et son système du *millet*. Le constat d'échec du *nation-building* yougoslave paraît donc chargé de questions d'identité religieuse plutôt que linguistique. En ce sens, les développements en Yougoslavie correspondent moins au modèle proposé par Ernest Gellner que les développements en Belgique. Mais dans le *nation-building* belge aussi, le clivage religieux a introduit des failles qui se sont avérées importantes à long terme. L'effet de ce clivage mérite donc d'être analysé de plus près.

Les statistiques de participation hebdomadaire aux services religieux donnent, pour la période suivant les années 60, une idée assez claire du rétrécissement du nombre de pratiquants. De 1967 à 1995, donc en moins de trente ans, cette participation a chuté en Belgique de 42.9% de la population à 13.1%<sup>15</sup>. Quoique la sensibilité religieuse ne puisse être réduite à la participation hebdomadaire aux services, il est néanmoins indéniable que la sécularisation est en progression constante. Ainsi la Belgique s'inscrit-elle dans un développement typiquement européen qui prend une ampleur telle, «*qu'on peut se demander si l'on ne s'approche pas d'une période de déchristianisation totale [où] temples et églises seront complètement déserts*»<sup>16</sup>. Le clivage croyants vs. non-croyants est donc privé chaque année davantage de sa base sociologique, même en Flandre, traditionnellement plus «catholique». Néanmoins ce clivage continue de servir de prétexte à l'entretien de toutes sortes de solidarités et de luttes d'influence. L'identification et le *containment* de «l'autre» continuent à préoccuper les esprits. Quoique les Belges connaissent l'art de «pacifier» leurs divisions, la Belgique est restée marquée plus profondément par ces divisions que d'autres sociétés «avancées». Comme le constatait Aristide Zolberg il y a vingt ans, dans ce qui reste une des belles analyses du

15. En Flandre de 52% à 15.2%, en Wallonie de 33.9% à 11.2%, et à Bruxelles de 24.3% à 7.4% (Service de statistiques religieuses de la Conférence des évêques belges, cité dans Karel Dobbelaere et Liliane Voyé, «Godsdienst en kerkelijkheid», in Jan Kerkhofs *e.a.*, *De Versnelde Ommeekeer. De waarden van Vlamingen, Walen en Brusselaars in de jaren negentig*, Tielt, Lannoo, 1992, p.117; et pour 1995 dans *De Standaard*, 26 juin 1997, p.4).

16. Henri Mendras, *L'Europe des Européens. Sociologie de l'Europe occidentale*, Paris, Gallimard, 1997, p.87.



développement politique belge : «*Perhaps in no other modern society are individuals so easily classifiable according to a few political, sociological and cultural characteristics, and as aware of the identity these characteristics define*»<sup>17</sup>.

La grande division entre catholiques et libres-penseurs fut durablement pacifiée grâce au pacte scolaire à la fin des années 50, au point que, en termes d'intensité, elle a cédé la place au clivage linguistique. Néanmoins, le contraste avec les Pays-Bas reste frappant. Les Pays-Bas furent divisés par des clivages religieux tout aussi importants mais plus nombreux, donc plus complexes. En fait, les Pays-Bas sont la patrie de la fameuse *verzuiling*, par laquelle les différentes familles idéologiques ont cherché à protéger leurs adhérents contre des idées et des influences divergentes en les enveloppant autant que possible dans leurs *zuilen* ou «piliers» respectifs. Aujourd'hui, les Pays-Bas sont une société où l'influence des piliers a été réduite au point d'être méconnaissable. Le fait, par exemple, que la *Volkskrant* fut un journal catholique ou que le très libertain *VPRO* fut un poste protestant, ne sont plus que de vagues souvenirs, datant d'avant les années 60.

La presse belge, aussi, s'est émancipée récemment de ses piliers respectifs<sup>18</sup>. Mais les organisations issues des piliers belges, bien que vidées de plus en plus de substance idéologique, continuent à gérer des aspects très importants de la vie sociale : en tant qu'«entreprises politiques», elles «occupent» pour ainsi dire le «marché» des soins, par exemple, une occupation subsidiée par la collectivité<sup>19</sup>. Dans les institutions de

17. Aristide Zolberg, «Belgium», in Raymond Grew éd., *Crises of Political development in Europe and the United States*, Princeton, P. Univ. Press, 1978, pp.99-138, p.134.

«Il n'y a peut-être pas d'autre société moderne où les individus soient aussi facilement classables en fonction d'un petit nombre de caractéristiques politiques, sociologiques et culturelles, et où ils soient autant au fait de l'identité que celles-ci déterminent» (trad. CM).

18. Quoique le *Standaard* continue d'afficher en tête un AVVK — «tout pour la Flandre, la Flandre pour le Christ» — qu'on a de plus en plus de mal à reconnaître dans le contenu de ce journal.

19. Voir, en ce sens, la très belle analyse de Luc Huyse (dans *De verzuiling voorbij*, Leuven, Kritak, 1987), qui utilise l'expression «*politieke concerns*».



soins belges, jusqu'à une date récente la pratique était courante de demander aux solliciteurs d'emplois à quelle mutuelle et quel syndicat ils étaient liés<sup>20</sup>. Comme si des études dans une institution « catholique » ou « libre-laïque » (ou une contribution dans un cahier marxiste) en disaient long sur les convictions de la personne en question, et comme si ces convictions affectaient le fonctionnement professionnel.

En Belgique, l'Etat a été pour ainsi dire « occupé » par les organisations liées aux piliers<sup>21</sup>. Là, la faiblesse de l'Etat belge a été décisive. Les Pays-Bas, s'étant développés depuis l'époque française en un système politique bien plus centralisé que la Belgique, n'ont pas légué de fonctions aussi importantes aux piliers. L'administration néerlandaise n'a pas été colonisée par les partis politiques. En plus, l'écroulement des piliers néerlandais depuis les années 60 a coupé les liens étroits entre ces piliers et la représentation politique; le résultat fut « *un secteur politique beaucoup plus autonome, sans l'infusion, avant si importante, de personnel politique venant d'Eglises, de syndicats et autres organisations privées [...]* ». Ainsi les Pays-Bas se sont-ils éloignés du modèle continental, où la vie politique tend à se diviser en plusieurs subcultures étanches, et se rapprochent-ils du modèle anglo-américain marqué par une arène politique autonome et ouverte<sup>22</sup>.

En Belgique, par contre, comme l'affirme le politologue Pascal Delwit, « *il est extrêmement difficile d'agir hors d'un pilier; ne pas avoir 'ses' relais ou 'ses' soutiens est très ardu* »<sup>23</sup>.

20. La pratique a été restreinte (en principe) par le ministre du travail Miet Smet (CVP), à la demande du parlementaire Tony Smets (VLD); elle reste permise dans les institutions de soins pour des fonctions de représentation (et non d'exécution), ainsi que dans les syndicats et les partis politiques (*De Standaard*, 20 juin 1997, p. 2).

21. Luc Huyse, *De verzuijing... op.cit.*, p. 69.

22. Jacques van Doorn, « Schets van de Nederlandse politieke situatie », in Jos de Beus, Jacques van Doorn et Piet de Rooy, *De ideologische driehoek. Nederlandse politiek in historisch perspectief*, Amsterdam et Meppel, Boom, 1996, pp.45-46.

23. Pascal Delwit, « Politisation, Dépolitisation, Repolitisation. Les Partis Politiques et la Société Belge », in Yves Cartuyvels *e.a.*, *L'Affaire Dutroux : La Belgique malade de son système*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp.159-182, p.167.

L'influence continuée des piliers a un effet politique très net. Le politologue Luc Huyse met l'accent sur l'exemple des chrétiens-démocrates, dont le score électoral au cours des années a été réduit de moitié, mais qui néanmoins ont continué à livrer pratiquement sans interruption le premier ministre fédéral ainsi que le ministre-président flamand, tout en occupant en permanence certains ministères importants. Pourquoi ? Parce que, souligne Huyse, les chrétiens-démocrates flamands, tout comme les socialistes wallons, pouvaient compter sur les organisations de leur pilier : « *Leur alliance avec un syndicat, une mutuelle, ou pour le CVP, le Boerenbond compense en large mesure leur recul au cours des élections. Cela les rend de facto incontournables lors de la formation du gouvernement* »<sup>24</sup>.

Devenus idéologiquement désuets, les piliers ne se sont pas pour autant rétrécis en Belgique. Le clivage communautaire ne les a pas minés, ils s'y sont pliés en y trouvant un certain avantage, particulièrement les chrétiens-démocrates en Flandre et les socialistes en Wallonie. Les piliers continuent à dominer les réflexes politiques. « *Surtout le clivage catholique contre libre-penseur continue d'étonner en l'an 1997* », notait un commentateur du quotidien *De Standaard* au sujet des travaux de la commission parlementaire examinant les circonstances de l'assassinat des casques bleus belges au Rwanda<sup>25</sup>. Ce vieux clivage continue à concurrencer le plus récent clivage communautaire. Par exemple, les deux universités flamandes à Bruxelles (l'une « libre-laïque » et l'autre « catholique »), en tant qu'institutions indépendantes des produits de la montée du clivage « communautaire » pendant les années 60, sont à présent jugées trop petites pour pouvoir fonctionner chacune séparément de façon efficace. L'idée de coopération entre les universités catholiques de Bruxelles et de Louvain (la Vieille) est contestée par l'université libre, qui redoute la concurrence de Louvain. Mais l'idée de coopération

24. Luc Huyse, *De lange weg naar Neufchâteau*, Leuven, Van Halewyck, 1996, p.15.

25. Axel Buyse, « *Vreemde commissie* », *De Standaard*, 12 juin 1997, p.13. L'analyse du rédacteur Derk-Jan Eppink dans la même édition (p. 2), fait preuve du même étonnement. Le sénateur Alain Destexhe (PRL-FDF), « *libre-penseur et avocat du gouvernement tutsi au Rwanda* » s'est surtout fait remarquer, selon Eppink, par un réflexe anti-clérical prononcé.

entre les deux universités flamandes de Bruxelles, elle aussi, se heurte à de la «résistance», à l'intérieur de l'université libre<sup>26</sup> comme à l'intérieur de la catholique.

D'où vient la tenacité de ce vieux clivage et de ses dimensions socio-politiques ? La contre-Réforme avait consolidé la position de l'Eglise catholique, aussi bien dans les Pays-Bas restés espagnols qu'en France, une Eglise dont le sort s'est trouvé lié dans les deux cas à celui de l'ancien régime<sup>27</sup>. Mais la Belgique n'a pas su développer une véritable *öffentlichkeit* «bourgeoise» telle qu'elle s'est formée en France, en affirmant son indépendance vis-à-vis de la Cour et de l'Eglise<sup>28</sup>.

Révolution et libéralisme, quoique récusés par une France (surtout rurale) qui a vécu son dernier soubresaut à Vichy, ont réussi à acquérir des bases solides même en France profonde (par des logiques notamment analysées de façon magistrale par Tocqueville et par Eugen Weber)<sup>29</sup>, à tel point qu'en France républicaine le catholicisme n'a jamais pu jouer de rôle politique majeur, même à l'époque de la politique de masse, malgré le fait que le conflit historique entre l'Eglise et la République a été «*entretenu et sans cesse ravivé par le conflit scolaire*»<sup>30</sup>.

En Belgique, par contre, après la restauration de 1815, le libéralisme n'a pu s'imposer qu'en union avec une Eglise elle aussi anti-orangiste, en lui cédant une place importante dans le nouvel Etat créé en 1830<sup>31</sup>. La libre-pensée n'a pas su s'établir

26. Ainsi que l'a déclaré la professeure Els Witte, recteure de la VUB (citée dans *De Standaard*, 25 juin 1997, p.2).

27. Gregory M. Luebbert, *Liberalism, Fascism or Social Democracy: Social Classes and the Political Origins of Regimes in Interwar Europe*, New York, Oxford Univ. Press, 1991.

28. Jürgen Habermas, *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*, Darmstadt, Luchterhand, 1962 (*Ndt: Öffentlichkeit: culture du débat public*).

29. Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1952 — entre autres; Eugen Weber, *Peasants... op.cit.*

30. Henri Mendras, *L'Europe... op.cit.*, p.208.

31. Aristide R. Zolberg, «The Making of Flemings and Walloons: Belgium, 1830-1914», *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 5, n°2, 1974, p.193; Xavier Mabille, *Histoire Politique de la Belgique: Facteurs et Acteurs de Changement*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1986 (1<sup>ère</sup> éd.),

en tant qu'espace intellectuel plus ou moins hégémonique, comme c'était le cas en France; au contraire, elle s'est organisée face à une Eglise toujours très puissante, et elle a eu tendance à prendre les formes d'une contre-Eglise cultivant ses ressources et ses convictions. A cet égard aussi les Pays-Bas ont connu un développement très différent. Dans la *Republiek*, les Eglises étaient moins intimement identifiées avec «l'ancien régime». L'Eglise catholique, quoique tolérée, se trouvait aux marges de ce régime: les catholiques ne seront «émancipés» qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Si l'Eglise catholique devint une force aux Pays-Bas, cette force fut nouvelle, et elle fut surtout concentrée au Sud du pays. Le protestantisme calviniste, par contre, était par sa nature bien moins homogène que le catholicisme, non centralisé (afin de ne pas entraver le lien direct entre l'homme et Dieu), et bien plus méfiant que le luthéranisme ou l'anglicanisme à l'égard de toute autorité, qu'elle soit ecclésiastique ou politique: il n'y a pas d'église d'Etat aux Pays-Bas. En Allemagne et en Angleterre, nous rappelle Emmanuel Le Roy Ladurie, «*la réforme protestante était une réforme des princes*»; en Suisse et aux Pays-Bas, par contre, c'était «*une réforme des villes*», créant «*un système décentralisé*»<sup>33</sup>.

En Angleterre, en Prusse et en Scandinavie, les Eglises des princes ne se sont pas trouvées en opposition aux *nation-builders* libéraux qui cherchaient à créer un lien direct entre l'Etat et le citoyen: elles servaient déjà l'Etat<sup>34</sup>. Au Pays-Bas, le calvinisme, plus précisément le courant *gereformeerd* des petites gens (des *kleine luyden*) s'est bel et bien trouvé en opposition aux *nation-builders*, et en alliance objective avec l'Eglise catholique. Mais le protestantisme néerlandais n'a pas su ou voulu former un bloc fermé. La gauche néerlandaise d'ailleurs non plus, n'ayant pas éprouvé autant le besoin de faire front contre la religion, et ayant ses débuts dans une société encore peu industrialisée. Ainsi, la social-démocratie néerlandaise

32. Le style néo-gothique, favori dans la construction soudainement foisonnante d'églises catholiques, sera souvent identifié à un style spécifiquement catholique.

33. Emmanuel Le Roy Ladurie, interview dans *Le Monde*, 1<sup>er</sup> juillet 1997, p.16 (l'auteur fait référence aussi à l'Ecosse et au Massachusetts).

34. Voir le brillant travail de synthèse de Gregory Luebbert, *Liberalism... op.cit.*

ne connaît-elle pas de forte tradition anti-cléricale, au contraire : plusieurs de ses grandes figures de proue furent des pasteurs — les «*pasteurs rouges*»<sup>35</sup> — ce qui témoigne d'une ouverture difficilement imaginable en Belgique.

La relation entre le libéralisme et le protestantisme fut en général bien plus aisée que celle entre le libéralisme et le catholicisme. A l'origine, le libéralisme aux Pays-Bas recrutait ses adhérents surtout parmi la majorité protestante, comme c'était le cas en Allemagne<sup>36</sup>. En Belgique, par contre, la religion (catholique) restait séparée par un fossé profond de «la gauche» — aussi bien du libéralisme que du socialisme<sup>37</sup>. Après la Première et surtout après la Seconde Guerre Mondiale, les socialistes, montant en force aux élections, participèrent au gouvernement (livrant même le premier ministre en 1944 et en 1954) et ils se mirent à nommer leurs propres gens à des postes stratégiques, surtout dans des ministères créés après 1944, comme ceux des affaires sociales et des postes<sup>38</sup>. Un Etat déjà faible était donc affaibli davantage, occupé à fond par les «familles politiques».

Les voies particulières du développement politique de la Belgique restent influencées, même au XX<sup>e</sup> siècle, par le vieux clivage religieux, plus précisément par la querelle Eglise-Etat. La Belgique continue à être marquée par les conséquences de la contre-Réforme et les conditions dans lesquelles le pays est né. Le clivage religieux a mitigé la révolution libérale de 1830.

35. René Cuperus, «Het Nederlandse secularisatieproces. Een anti-climax na de verzuiling», *Samenleving en politiek*, vol. 4, n°5 mai 1997, pp.4-11, p.4.

36. Pieter de Coninck, «De natie in pacht. Katholieke minderheid, liberale onderwijspolitiek en natievorming in Duitsland en Nederland tijdens de jaren 1870», in Henk te Velde et Hans Verhage éd., *De Eenheid en de Delen: Zuilvorming, onderwijs en natievorming in Nederland, 1850-1900*, Amsterdam, Het Spinhuis, 1996, pp.57-83, p.59.

37. Les socialistes belges furent intégrés avec une relative aisance dans les structures politiques belges, en partie grâce aux relations de confiance que des dirigeants libéraux et socialistes purent développer dans la franc-maçonnerie (Wim Blockmans, «De Verloren Legitimiteit van België's Politiek Systeem», *Facta*, vol. 5, n°2, 1997, p.3).

38. *Ibid.*, pp.4-5.

Une fois ce clivage pacifié vers la fin des années 1950 (le «pacte» scolaire), le clivage «communautaire» s'est mis au premier plan, et a mitigé la révolution culturelle des années 60, ceci à une époque où les Pays-Bas commencèrent à s'émanciper de façon radicale du carcan des piliers. A Louvain, la question de la démocratisation de l'enseignement supérieur devint une question de néerlandisation. Etant en quelque sorte la patrie des révolutions mitigées, la Belgique est restée la patrie des clivages simples, comme Zolberg l'a suggéré. C'est comme si le pays, parmi toute l'*unübersichtlichkeit* postmoderne dont se plaignent certains philosophes, se piquait de rester imperturbablement *übersichtlich*: clair, lisible en un coup d'œil.

La Belgique n'a pas su développer de véritable «culture de débat»<sup>39</sup>. Le pays ne possède ni la tradition calviniste du mot et de la recherche privée de la vérité, ni la tradition bourgeoise de l'*öffentlichkeit*. Sa culture politique est restée dominée par les arrangements, les conférences et les accords («pactes») entre des élites qui ont «leur» secteur bien en main — le fameux «consortium autoritaire»; mais depuis que l'Etat a moins à distribuer, le citoyen, ne pouvant plus profiter comme naguère du système clientéliste, se rebiffe et est moins enclin à accepter «l'arrogance et l'inefficacité de ses autorités»<sup>40</sup>.

## la belgitude et son avenir

Il est clair que les deux grandes communautés constituant la Belgique s'éloignent, et se constituent petit à petit en «deux sociétés distinctes», remplaçant de plus en plus la société belge<sup>41</sup>. En ce sens, la Belgique, comme la Yougoslavie, est une nation ratée. Mais la seconde est bien plus ratée que la première. L'Etat yougoslave était plus jeune, sa problématique était beaucoup plus complexe, son héritage (notamment celui

39. Luc Huyse, *De lange weg...op.cit.*, p.31; Wim Blockmans, «De verloren legitimiteit...» *op.cit.*, p.5.

40. *Ibidem*.

41. Wilfried Dewachter, «La Belgique d'aujourd'hui comme société politique», in Alain Dieckhoff éd., *Belgique. La force de la désunion*, Bruxelles, Complexe, 1996, p.141 et *passim*.



de la seconde guerre mondiale) infiniment plus lourd, sa culture politique moins développée.

Est-il néanmoins imaginable que le contentieux «communautaire» belge dégénère dans la violence ? Est-ce que Bruxelles, «*lieu d'affrontements politiques considérables*», pourrait, un jour, devenir «un Sarajevo» ?<sup>42</sup>

Le conflit yougoslave est souvent analysé non comme une guerre civile, mais plutôt comme une guerre d'agression serbe<sup>43</sup>. Evidemment, il n'y a pas eu d'agression classique d'un pays «établi» contre un autre, mais un processus plus complexe : une inflation de demandes d'autodétermination —une autodétermination invoquée autant par la Croatie et la Bosnie que par d'importantes minorités serbes et croates à l'intérieur de ces entités. Un facteur important dans le dérapage du contentieux yougoslave est le rôle du *homeland nationalism*, par exemple le nationalisme de l'Etat serbe vis-à-vis des minorités serbes à l'extérieur de la Serbie (et la relation de ces minorités vis-à-vis du *homeland* serbe)<sup>44</sup>. Il est évident que ni la France ni les Pays-Bas ne se prêtent à un rôle pareil, et que les irrédentismes, malgré des soubresauts occasionnels, sont d'une importance tout à fait marginale en Belgique.

La Belgique a aussi la chance d'être fortement ancrée, comme ses voisins, dans maintes organisations internationales, en premier lieu l'Union européenne et l'OTAN; dans le cas de la Yougoslavie, ces institutions n'ont pas pu exercer d'influence stabilisante, principalement parce que la Serbie n'avait pas l'ambition d'en faire partie<sup>45</sup>, et cette option contraste avec, par exemple, celles de la Hongrie et la Roumanie qui, poussées par leur ambition de joindre les institutions occidentales, arrivent à régler leurs considérables contentieux ethno-frontaliers datant du traité de Trianon<sup>46</sup>.

42. Luc de Heusch, «La crise nationale belge», *Le Débat*, n°94, mars-avril 1997, p.58.

43. Voir par exemple Bart Tromp, *Verraad op de Balkan: een kroniek*, Nieuwegein, Aspekt, 1996.

44. Voir Rogers Brubaker, *Nationalism Reframed. Nationhood and the national question in the New Europe*, Cambridge, C. Univ. Press, 1996, surtout les chapitres 1 et 3.

45. Boris Tarasyuk, ambassadeur d'Ukraine à Bruxelles, conférence à la *Katholieke Universiteit Brussel*, 15 février 1996.

46. Voir notamment, pour cet argument, Jacobus Delwaide, «Europa's veiligheid en onze verantwoordelijkheid», *Internationale Spectator*, vol. 51, n°6, juin 1997, pp.314-322.

De surcroît, la Belgique bénéficie d'une tradition de pacification que le politologue Arend Lijphart appelle la démocratie consociative (*consociational democracy*). C'est ce qui fait la grande différence entre, d'une part, la Belgique, la Suisse ou les Pays-Bas, sociétés marquées par de profonds clivages religieux et/ou linguistiques qui néanmoins n'ont pas donné lieu à affrontements violents, et, d'autre part, la Yougoslavie ou l'Irlande du Nord. Cette tradition de pacification, il faut l'ajouter, est due en large partie à ces «piliers» qui, en leur temps, ont joué un rôle fort utile et important dans le contrôle de conflits fondamentaux, contrôle mené à bien par les élites respectives. Le danger, néanmoins, est que le système fédéral développé en Belgique semble encourager des tendances séparatistes, à l'instar du système défunt de la Yougoslavie et en contraste avec le système suisse.

En Flandre surtout, la Belgique est devenue pour certains un synonyme de sclérose, d'inefficacité et même de corruption. Le désir de modernisation y est intense, et souvent les regards frustrés se tournent vers le Nord, vers les Pays-Bas, un pays comparable à la Belgique qui semble réussir tellement mieux à gérer ses affaires sur des terrains aussi divers que les transports publics<sup>47</sup>, la justice<sup>48</sup>, l'économie, les finances et l'emploi<sup>49</sup>. Surtout sur ces derniers points, les réformes désirées ou jugées nécessaires sont considérées comme étant bloquées par le Sud du pays, plus précisément par le Parti Socialiste<sup>50</sup>. «*L'impatience est trop grande*» parmi les élites flamandes : «*nous n'allons pas attendre pendant dix ans encore qu'il y ait des réformes*»<sup>51</sup>. Un approfondissement du fédéralisme est à l'ordre du jour<sup>52</sup>. Pour d'autres, un véritable

47. Voir l'éditorial de Guy Tegenbos dans *De Standaard*, 5 décembre 1995.

48. Voir la teneur du programme «Ter Zake» à la *BRTN*, 21 octobre 1996.

49. «*Zij klimmen uit het dal, wij niet, integendeel*» dicit Guy Verhofstadt, *De Belgische ziekte. Diagnose en remedies*, Anvers, Hadewijch, 1997, p. 44. Voir aussi l'éditorial de Dirk Achten dans *De Standaard*, 3 octobre 1996.

50. Voir par exemple Verhofstadt, *De Belgische Ziekte... op.cit.*, pp.56 et 59.

51. Jan Huygebaert, président du groupe financier Almanij, cité dans *De Standaard*, 21-22 juin 1997, p.21.

52. Voir, par exemple, Verhofstadt, *De Belgische Ziekte... op.cit.*, p.55.

renouveau des institutions et de la culture politique exige le démantèlement plus ou moins complet de la Belgique<sup>53</sup>.

Mais il y a dix ans, déjà, Luc Huyse décrit la réforme d'Etat comme une chance manquée : «*En fait certaines tendances du passé ont en partie simplement été continuées, en partie même accentuées. [...] La Flandre de demain ressemble déjà à la Belgique d'hier*»<sup>54</sup>. L'impression existe donc que «*beaucoup de fautes de la politique belge sont répétées sur le plan régional*»<sup>55</sup>. La fédéralisation n'est donc pas une baguette magique capable de dissoudre les vieux fléaux belges - ou flamands.

Certes, la Flandre déploie un dynamisme manifeste, aussi bien sur le plan économique que sur le plan culturel. Les journaux de qualité flamands, par exemple, tendent à être d'un niveau plus élevé, et ils sont plus ouverts sur l'étranger, que leurs pendants francophones. Néanmoins, l'idée «*wat we zelf doen, doen we beter*» — ce que nous faisons nous-mêmes, nous le faisons mieux — témoigne d'une suffisance potentiellement dangereuse. Malgré des efforts notables dans l'élaboration d'une «nouvelle culture politique»<sup>56</sup>, malgré des premiers pas exemplaires en direction d'une limitation de la taille et donc du rôle des cabinets ministériels et donc d'une révalorisation de l'administration<sup>57</sup>, la Flandre, elle aussi, reste une société régie par un «*pluralisme vertical des intérêts*»<sup>58</sup>, c'est-à-dire par la tradition des piliers.

53. Voir par exemple Manu Ruys, *Achter de Maskerade*, Tielt, Lannoo, 1996, surtout pp.198-201.

54. Luc Huyse, *De verzuiling voorbij... op.cit.*, p.81.

55. André Leysen, *Achter de Spiegel: Terugblik op de oorlogsjaren*, Tielt, Lannoo, 1995, p.99.

56. Ainsi la ville d'Anvers a-t-elle limité à cinq ans la durée des fonctions dirigeantes dans son administration, et ouvert ces fonctions à des candidats venant de l'extérieur (*De Standaard*, 25 juin 1997, p.1); le parlement flamand a adopté un code limitant et contrôlant les interventions politiques auprès des administrations (*De Standaard*, 20 juin 1997).

57. «Vlaamse ministers krimpen kabinetten in met 30 procent», *De Standaard*, 25 juin 1997, p.1; Guy Tegenbos, «Kleinere kabinetten zorgen voor beter bestuur», *De Standaard*, 28-29 juin 1997.

58. Maurits Coppieters et Norbert De Batselier, *Het sienjaar: Radicaal democratisch project*, Anvers, Icarus, 1996, p.20.

Sur bien des points de culture politique, administrative ou intellectuelle — de la planification urbaine, en passant par la protection de l'environnement et la conservation du patrimoine, jusqu'à la culture de débat et la presse — la comparaison entre la Flandre et les Pays-Bas reste défavorable pour la première. Tout en s'éloignant de la culture française, la Flandre, plutôt latine de tempérament, ne donne pas l'impression de s'approcher du monde germanique : ni de l'Allemagne, qui reste une grande inconnue, ni, non plus, des Pays-Bas, dont l'aisance culturelle tend sans doute à irriter. Déjà les étudiants flamands se sentent bien plus à l'aise en anglais qu'en français. Ce choix n'est pas dicté par un ressentiment mesquin, mais par la société civile internationale : il s'agit d'un choix pour l'incontournable *lingua franca* d'aujourd'hui, qui se fait aussi fréquemment, maintenant, parmi les jeunes Suisses<sup>59</sup>. Mais l'excellent accès au monde anglo-saxon que procure toute librairie de qualité néerlandaise n'a pas encore d'égal en Flandre. De plus, quoiqu'une coordination étroite des systèmes d'éducation néerlandais et flamand se dessine, le fossé entre la Flandre moyenne et les Pays-Bas reste d'une profondeur souvent vertigineuse. Donc le risque d'un appauvrissement intellectuel subsiste; la Belgique néerlandophone devra s'intégrer davantage à l'espace culturel néerlandais.

En général, la Belgique classique a été lente à s'ouvrir à la culture néerlandaise, souvent considérée comme n'étant pas une culture à part entière<sup>60</sup>. Il s'agit là d'une attitude profonde, qu'on peut deviner encore aujourd'hui dans le subconscient de la Belgique francophone<sup>61</sup>, et qui est largement dépassée par tous les événements. L'originalité de la Belgique, écrivait

59. Jean-Claude Buhner, «La Suisse à l'épreuve des langues», *Le Monde*, 7 décembre 1996, p.13.

60. Voir l'analyse d'Henri Pirenne, *Histoire de la Belgique*, tome 4, *De la Révolution de 1830 à la Guerre de 1914*, Bruxelles, Lamertin, 1932, chapitre 4, surtout p.273.

61. On le constate notamment dans l'usage courant mais erroné, même à la RTBF, de l'expression «le flamand» pour le néerlandais. Pour la psychologie collective des Bruxellois francophones, voir les remarques pertinentes d'Éliane Gubin, *Bruxelles au XIX<sup>e</sup> siècle : berceau d'un flamingantisme démocratique, 1840-1873*, Bruxelles, Crédit Communal, 1979, p.455.

Henri Pirenne, réside dans son «*admirable réceptivité*», dans sa «*rare aptitude d'assimilation*»<sup>62</sup>. Ce sont là des vertus qui méritent d'être cultivées, quelle que soit la formule d'Etat élaborée en fin de compte. La position particulière de Bruxelles offre la chance à cette ville de jouer un rôle clé en tant que trait d'union et d'ouverture réciproque. Cet «*agglomérat de métis*», dans la formule peu affectueuse et peu heureuse, à l'époque, de Jules Destrée, est plus que jamais une ville internationale, centre de l'Europe Unie, capitale de la Belgique et, il faut ajouter, de la Flandre : peut-être serait-il temps d'apprécier les atouts de cette dernière fonction, au lieu de s'en énerver<sup>63</sup>. Dans aucune autre ville, notait l'ancien correspondant à Bruxelles de l'hebdomadaire *Die Zeit*, le monde latin et le monde germanique ne se frottent autant. L'avenir des régions et des communautés belges réside dans l'ouverture — une ouverture tous azimuts. C'est surtout à Bruxelles que cette ouverture devrait pouvoir puiser des forces.

---

62. Henri Pirenne, *op.cit.*, tome 1, Bruxelles, Lamertin, 1929, préface, p.xiii.

63. Comme le fait par exemple Luc de Heusch à plusieurs reprises dans son bel essai, «La crise nationale belge», pp. 49, 56, 58.



## deux modèles

guido fonteyn\*

Notre discussion communautaire belge peut-elle dégénérer en violence ?

Sommes-nous menacés de suivre l'exemple de l'ex-Yougoslavie — celui des Croates, Serbes, Musulmans et autres Macédoniens — nous, Belges : Flamands, Wallons, Bruxellois, membres de la Communauté française, Belges germanophones ?

Wallons et Flamands vont-ils un jour se battre, ou bien Wallons et Flamands contre les Bruxellois ?

La bataille des Eperons d'Or sera-t-elle un jour rejouée ?

Ou les Wallons seuls se battront-ils contre les Bruxellois francophones ?

Les Belges germanophones seront-ils tentés, dans leur mouvement pour plus d'indépendance vis-à-vis de la Région wallonne, de recourir à des moyens violents ? Ceux de Sankt Vith se battront-ils bientôt contre ceux d'Eupen ? Car cette tension n'est pas non plus sans importance !

La réponse à chacune de ces questions est autant de fois non, mais la conviction seule ne suffit pas. Nous avons besoin d'arguments. Il faut les trouver dans l'espace et le temps, c'est-à-dire dans la géographie et l'histoire, de même que dans la

---

\*. Journaliste au *Standaard*, correspondant à Namur. Auteur d'un ouvrage sur l'immigration flamande en Wallonie, à paraître aux éditions Quorum.

composition de la population. Nous les trouverons également dans la discussion politique elle-même, dont nous les Belges avons une longue expérience, et que nous poursuivons quotidiennement. Mais nous trouverons également des éléments dérangeants, parasites, comme la présentation de l'autre dans les médias.

## particularités du modèle belge

Il y a un modèle belge de réforme de l'Etat, et il y avait un modèle yougoslave. Cette analyse n'est pas nouvelle ni originale : on se réfère au concept, au «modèle belge», en Afrique du Sud, à Jérusalem, en Irlande, pour désigner une procédure à suivre de négociations qui, malgré certaines formules du type droit des peuples, sont *made in Belgium* et dont l'usage semble concevable pour d'autres pays et d'autres situations. Le modèle ex-yougoslave en est le contraire, parce qu'il ne repose pas sur la discussion mais sur le droit du plus fort. Le modèle belge vise l'avenir et la paix, l'ex-yougoslave le passé et la guerre. Le modèle belge s'appuie sur le consensus, l'ex-yougoslave sur des hommes forts (voire des femmes).

Commençons par ce que cette analyse donne dans l'histoire. Le pays qui s'appelle encore toujours Belgique a certes une tradition de violence, mais pas de violence belge. La Belgique a été un champ de bataille séculaire de l'Europe. La France et l'Empire germanique se sont battus sur l'Escaut et sur la Meuse, et pendant les dernières guerres mondiales, les plaines de Flandre comme les bois et collines des Ardennes ont à nouveau servi de champs de bataille aux grandes puissances, dont les conflits se réglaient par dessus la tête des Belges. Les Espagnols nous sont passés dessus, les Français, les Autrichiens, à nouveau les Français, même les Hollandais, et bien plus tard les Allemands. Cette géo-politique n'avait rien à voir avec la question belge.

La Belgique est un Etat relativement jeune, qui s'est développé dans le *no man's land* entre les Grands, comme le Luxembourg ou les Pays-Bas. Mais le Luxembourg était un petit Etat homogène : après la séparation forcée, au bénéfice de la Belgique, des cantons francophones du Luxembourg, il ne restait qu'une zone où on parlait le bas-allemand (le *Letzeburgs*).



Et les Pays-Bas également sont homogènes, seule la Frise continuant à présenter quelque forme de bilinguisme persévérant.

Il n'y a donc, ni au Luxembourg ni aux Pays-Bas, les prémisses d'un conflit intérieur sérieux. En Belgique bien.

La Belgique n'est pas homogène, certes, mais nos différends internes n'ont rien à voir avec le conflit entre les grands blocs en Europe. Le problème belge est né longtemps après l'indépendance de la Belgique, comme problème purement intérieur, parce que divers groupes linguistiques coexistaient dans un seul pays. Mais nous n'exportons pas nos problèmes, nous ne les réglons pas sur le champ de bataille des Grands. Nous n'avons pas assez de moyens ni d'influence pour cela. C'est ce qui nous amène à chercher des solutions plus élégantes que celles du recours à la violence brute, qui fut de règle dans nos régions pendant des siècles. Ce qui est petit est joli, les Grands pourraient en prendre de la graine.

Mais ces considérations valaient aussi, dans une certaine mesure, pour l'ex-Yougoslavie, qui en son temps ne faisait pas non plus partie des grandes puissances. Nous avons donc besoin de davantage d'arguments pour démontrer la différence des modèles.

## **demain des maquis ?**

A côté du facteur temps, le facteur espace - les données de la géographie - joue un rôle essentiel dans notre dossier.

La Belgique n'a pas la géographie nécessaire à des guerres civiles. Son territoire a pu servir de champ de bataille aux grandes puissances, qui y ont mené leurs guerres en terrain découvert.

Mais où en Flandre une résistance pourrait-elle cacher ses armes ? Où y a-t-il des lieux pour installer des camps d'entraînement ? Où d'ailleurs y a-t-il une tradition de violence, d'être armé de père en fils ? Même la chasse ne signifie en Flandre rien d'autre qu'une activité de loisir, socialement critiquée, de riches et de parvenus.

Le plan d'aménagement régional décrit chaque parcelle du territoire avec précision. Il n'y a plus d'espace libre, les villages s'enchaînant partout en une seule agglomération étirée. Les

villes sont trop petites pour se transformer, comme dans les films d'anticipation d'origine américaine, en nouveaux foyers de résistance. Tout le monde se connaît. Tout le monde se tient à l'œil attentivement. Un maquis en Flandre est impensable, impossible, irréel.

Les Ardennes ont certes encore quelques espaces libres, mais comme bases pour un maquis, à l'instar de l'ex-Yougoslavie, ils me semblent quand même devenus, avec les moyens de communication modernes, trop petits, trop visibles et trop repérables. Hitler n'en a-t-il pas donné la preuve une fois pour toutes ? Les alliés pensaient que les Ardennes étaient impénétrables pour du matériel militaire lourd : l'offensive von Rundstedt a montré la faiblesse de cette forteresse naturelle. Et je me rends bien compte que je porte tort à mes amis wallons rien qu'en envisageant la possibilité-même de l'un ou l'autre «maquis wallon» qui serait dirigé contre les Flamands.

Pour être complet, il faut ajouter que la possibilité d'un maquis de Belges germanophones ne peut être décrite que comme une blague.

Le seul endroit de ce pays où des *outlaws* pourraient tenir quelque temps, ce sont les quartiers abandonnés à leur sort depuis des années de la zone du canal à Bruxelles, où des commandos arabes pourraient survivre, «comme poissons dans l'eau» parmi la population. Mais à mesure que j'écris celà, je mesure l'énormité de la formule, car en Belgique, le fossé entre allochtones et autochtones se comble aussi, et quelques clandestins politiques ne pèsent pas grand chose contre cette évolution <sup>1</sup>.

Je ne parle pas non plus de la possibilité d'un conflit armé où seraient impliqués des noyaux de la gendarmerie, ou des ex-gendarmes et d'autres détenteurs d'armes, ou des hommes habitués au maniement des armes. Cela n'a rien à voir avec un conflit communautaire.

---

1. Nous ne sommes pas totalement dans la politique-fiction : pendant le conflit yougoslave, à Verviers, des combattants musulmans blessés ont pu être soignés, puis repartir au front. Mais ceci n'a rien à voir avec le conflit belge.

La Yougoslavie par contre a la tradition, et un paysage adapté pour la violence. Pendant la deuxième guerre mondiale, de grandes parties de ce pays n'ont jamais été occupées effectivement par l'Allemagne nazie. Tito et ses compagnons ont pu se replier dans des zones montagneuses désertes, et un peu plus broussailleuses que les Ardennes. Les divers groupes qui étaient pour ou contre les Allemands, mais se battaient surtout entre eux, ont poursuivi, alors déjà, une tradition séculaire de violence. Tous les groupes disposaient, et disposent encore d'importants arsenaux. Il n'y a jamais eu de paix complète en Yougoslavie. Et combien d'armes, bien graissées, sont cachées dans des grottes ? c'est un secret qui se passe seulement de père en fils.

La Belgique n'a pas de tradition de violence, et les Belges n'ont pas d'armes.

Mais le modèle belge n'existe pas seulement en raison de l'absence d'armes. Le modèle belge est basé sur l'existence de groupes de pression, de partis politiques, de manifestations, et finalement de discussions, de coalitions et de votes au Parlement.

Il n'y a jamais eu de confrontations armées entre Flamands et Wallons : on peut quand même difficilement considérer « le coup de fusil de Snoeck » — du nom de cet éleveur de truites pro-wallon qui un jour prit son fusil pour tirer sur des manifestants flamands — comme une référence au modèle yougoslave !

## vers l'an 2000

La réforme de la Belgique est un processus lent. Il a commencé avec les premières — oh ! si prudentes — lois linguistiques de la fin du siècle passé, qui ont progressivement mis le néerlandais sur pied d'égalité avec le français, et n'oublions pas le progrès ultérieur et tranquille de l'allemand vers un statut officiel.

La francophonie de Flandre s'est résignée à cette évolution, exactement comme les centaines de milliers d'immigrants flamands en Wallonie l'avaient fait avant elle : Cools, Van Cauwenberghé, Onkelinx et d'autres portent encore leurs noms. Cette adaptation a conduit à des territoires linguistiques relativement homogènes, qui servent de base à un dialogue après tout assez calme entre les communautés.

Nous menons ce dialogue par phases, avec des moments plus intenses environ tous les dix ans : la législation linguistique de 1960-63, la première révision constitutionnelle de 1970, la deuxième de 1980, la troisième de 1990.

Vers 2000 s'annonce une nouvelle phase. Sans armes.

Reste la question de savoir où cette discussion pacifique va nous conduire au siècle prochain.

Nous ne serons pas seuls. La Grande-Bretagne reconnaît ses «régions», Ecosse et Pays de Galles. La France, avec un gouvernement de gauche, poursuit une politique très hésitante vis-à-vis des régions. Une «Europe des Régions» prend progressivement forme. Dans un grand nombre de pays, le niveau des régions est appelé à devenir le second niveau, à côté du niveau européen, et sous celui-ci. De ce que nous appelons le niveau fédéral ou national, il ne subsistera que peu de chose, du moins si nous continuons à emprunter le chemin de la non-violence et de la négociation.

Et la Belgique ? Dans notre pays, les quatre régions linguistiques se transformeront progressivement en entités étatiques fédérées. Certes, une passionnante discussion oppose Wallonie et Communauté française, mais à terme, elle ne peut s'achever qu'à l'avantage de la Wallonie. Car on n'édifie pas une nation seulement sur des matières économiques et liées au territoire. La Wallonie et la Belgique francophone affineront les relations culturelles entre elles, mais à terme, je vois le fossé s'élargir. Bruxelles n'a jamais eu grand chose à voir avec la Wallonie : l'eupéanisation de Bruxelles accentuera cette tendance. Et si j'entends bien mes amis wallons, le pas vers la France n'est pas immense à faire et —dans des formes de collaboration complexes, avec un statut particulier— sans doute est-il mieux réalisable.

La Belgique germanophone restera longtemps une île en Europe, mais —ici aussi, progressivement— elle se détachera de la Région wallonne, certainement si celle-ci devient une région-communauté. Cette curiosité —une Belgique germanophone de 70.000 habitants— pourra être comparée à un mini-Luxembourg. L'Allemagne étant un pays démocratique, un rapprochement avec elle, à terme, ne doit pas être exclu.

Bruxelles a toujours eu une vocation de capitale, et elle remplira cette fonction pour l'Europe d'une manière plus modeste que pour la Belgique.

La façon dont évolueront les relations entre Bruxelles et la Flandre n'est pas claire pour moi. Les deux régions ont bien plus de choses en commun, géographiquement et économiquement, que Bruxelles et la Wallonie, mais le fossé culturel est très profond. Une Flandre intelligente, non fermée sur elle-même, pourrait à très long terme devenir une alliée de Bruxelles, mais je vois trop peu de signes d'une évolution en ce sens.

Et la Flandre ? Ce n'est pas par hasard que des références de plus en plus nombreuses au modèle néerlandais surgissent dans les discours. La Communauté flamande utilisera sa liberté à peine acquise pour se placer plus près des Pays-Bas. Les Hollandais s'en apercevront à un certain moment — tout cela est en marche — et alors une formule de rapprochement d'un nouveau type sera élaborée.

*(Traduction : MG et l'auteur)*



# **l'identité wallonne : une volonté de participer plutôt qu'un sentiment d'appartenance**

contribution à une réflexion citoyenne

philippe destatte\*

On ne peut que s'étonner, dans un débat aussi complexe que celui de l'identification, au sein duquel tant d'efforts ont été faits pour la définition des concepts, de constater que l'on se situe encore dans un contexte d'excommunication intellectuelle et d'amalgames sournois lorsqu'on aborde la question de l'identité. Celui qui s'y risque est, du reste, immédiatement sommé d'endosser simultanément l'épuration ethnique dans la guerre de sécession yougoslave — *«expression la plus dramatique de l'opposition entre l'intérêt local et la globalisation»*<sup>1</sup> — et celui du génocide rwandais — *«miroir tendu depuis les tropiques à un peuple d'Europe lui aussi en train de se scinder au nom d'une 'conscience ethnique' qui doit autant à la réinterprétation de l'histoire qu'à la réalité des faits»*<sup>2</sup>.

Que l'influence du modèle ethnique — tel que conceptualisé au fil de l'histoire scientifique et politique, de Georges Vacher de Lapouge et Ferdinand de Saussure à Charles-François

---

\*. Historien.

1. Stéfano Bianchini, *La question yougoslave*, coll. XX<sup>e</sup> siècle, p.185, Tournai-Florence, Casterman-Giunti, 1996.
2. Colette Braeckman, *Terreur africaine - Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*, p.15, Paris, Fayard, 1996.

Becquet et Guy Héraud, sans évoquer les penseurs allemands, anglo-saxons ou russes — ait joué un rôle important dans la dynamique communautaire en Belgique — particulièrement en Flandre, mais aussi en Wallonie et à Bruxelles — ne fait aucun doute. Une bonne partie de la notion de communauté, telle qu'elle a été définie en 1970 et s'est cultivée plus tard, y plonge ses racines.

Toutefois, pour aider à la compréhension d'aujourd'hui, je crois avoir montré dans mon dernier ouvrage que la problématique communautaire — que sous-tendent la question linguistique et la dynamique du mouvement flamand — ne constitue qu'un des moteurs de l'affirmation de la Wallonie, les autres étant le régionalisme, le fédéralisme et le fédéralisme européen, la problématique économique et le renardisme, de même que, enfin, l'autonomie culturelle<sup>3</sup>. Je n'y reviendrai donc pas.

Pour l'heure, tandis que le débat sur le projet wallon et l'espace francophone semble se poser avec une nouvelle acuité, il me paraît utile de relever ici quelques principes d'une affirmation de la Wallonie aujourd'hui, dans une approche qui se voudrait plus explicative que politique.

## **la wallonie se construit une identité régionale citoyenne**

La Wallonie existe. Depuis 1886, elle est un concept. Depuis 1898, elle est une idée politique. Depuis 1970, sous le nom de Région wallonne, elle est une entité de droit public inscrite dans la Constitution belge. Depuis 1974, la Wallonie a pris la forme d'un conseil régional, puis, vingt ans plus tard, d'un Parlement élu directement et séparément de toute autre assemblée. Elle dispose désormais d'un gouvernement responsable devant ce Parlement, d'une administration, de compétences exclusives, de moyens importants.

Est-elle une nation ? Il ne semble pas. La méfiance de ses habitants à l'égard du phénomène national observé en Flandre et mettant en péril l'Etat belge commun, l'absence de réponse

3. Philippe Destatte, *L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997.



au morcellement politique provincial et municipal accentué par la structure des médias et le poids de la France ont empêché l'éclosion d'une dynamique nationale wallonne tangible et durable. Le choix prédominant de la culture française, l'attachement au libéralisme hérité de la Révolution française et l'affinité politique avec le gaullisme de guerre ont fait le reste. De Pirenne et Destrée à Genicot et Bologne, chacun a intégré l'idée que la nation de référence, pour la Wallonie, et de concurrence, pour la Belgique, c'est la nation française : «*une région contiguë de la France, qui ne lui appartient pas mais qui partage depuis des siècles sa langue et sa civilisation, voilà le problème*»<sup>4</sup>.

Si, toutefois, le **retour à la France** apparaît depuis très longtemps comme un recours dans le monde politique wallon, cette opinion reste encore globalement minoritaire en Wallonie. Pourquoi ? D'abord, parce que cent septante ans de participation à la nation belge ont créé de fortes affiliations à la Belgique; ensuite, parce que certains — dont je suis — pensent que l'avenir de la Wallonie dépendra davantage d'elle-même que du secours de Paris ou de Bruxelles; enfin, parce que, comme l'écrivait déjà l'avocat libéral Arille Carlier en 1938, «*il n'est pas démontré qu'un peuple de nationalité française ne puisse atteindre à la plénitude de sa vie nationale sans faire partie de l'Etat français*»<sup>5</sup>.

Certains estimeront que, depuis 1938, la démonstration de cette incapacité a été faite. Ils rappelleront que, lors du Congrès national wallon de 1945 déjà, le choix du fédéralisme constitua un ultime ralliement à une expérience dont de nombreux Wallons disaient déjà qu'elle était vouée à l'échec. Toutefois, le fédéralisme n'a pas été instauré en 1950, ni même en 1960, ni encore en 1970. Celui de 1980 était encore bien modeste et nombreux sont ceux qui, en Flandre comme en Wallonie, relèvent des améliorations à apporter au système mis en place lors des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, en 1993. Nous y reviendrons.

4. Léopold Genicot, *Histoire de la Wallonie*, p.5, Toulouse, Privat, Editions universitaires, 1973.

5. Arille Carlier, «Qu'est-ce qu'une nation ? Qu'est-ce qu'un Etat ?», dans *La Wallonie nouvelle*, 6 mars 1938, pp.1-2.

Dès lors, faut-il créer une nation wallonne, réceptacle et dynamique d'un Etat wallon indépendant à venir ? Cela ne me paraît pas souhaitable.

En effet, la nation, modèle de représentation de l'espace politique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles apparaît être un concept dépassé pour la Wallonie. Premièrement, parce que, même dans sa vision la plus positive — construction à partir de la citoyenneté fondée sur la souveraineté populaire, communauté des citoyens chère à Dominique Schnapper<sup>6</sup> — le sentiment et l'irrationnel conservent une part nécessaire dans la construction d'une identité nationale. Ensuite, parce que, comme l'indique Alain Touraine, «*l'idée de nation donne forme à la souveraineté populaire et accorde en même temps à l'Etat, qui parle au nom de la volonté générale, un pouvoir absolu, qui porte en lui un risque de totalitarisme*»<sup>7</sup>. Enfin, parce qu'il n'existe pas de nation qui ne repose sur une prise de conscience de type culturel, voire ethnique — ou même mythique — et que, en affirmant que «*est Wallon qui réside sur le territoire wallon*», le mouvement wallon et ceux qui le portent ont — depuis longtemps — intégré la réalité interculturelle de la population de la région. Ainsi ont-ils renoncé à la constitution d'une communauté nationale wallonne, au profit d'une identification des habitants à un territoire générant les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous ceux qui y résident, au nom des valeurs mises en avant et destinées à assurer la cohésion sociale.

Ce sont en effet les valeurs qui sont déterminantes dans l'identification. Lors d'un colloque consacré à l'identité européenne, à l'Université de Mons-Hainaut en octobre 1994, Claude Julien, ancien directeur du *Monde diplomatique*, posait la question de savoir s'il est «*possible de se dire Français, de culture française aujourd'hui, sans dire si nous nous rangeons pour la période 1940-1945, du côté de Vichy ou du côté de la Résistance ?*» Or, il est intenable de soutenir que la France de Vichy n'était pas la France.

6. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard, 1994.

7. Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, p.250, Paris, Fayard, 1997.

Ce questionnement montre bien l'importance d'une conception de l'identité qui puisse se définir par rapport à des engagements moraux, universels, ou historiques<sup>8</sup> et positionner la région par rapport à elle-même, à son histoire, à son avenir, à ses difficultés, à ses aspirations, évitant le syndrome du différentialisme. Le projet est, dès lors, celui d'une identité politique ouverte, respectueuse des personnes, participative et citoyenne, pluraliste et permettant d'autres affiliations. Cette identité consistera ainsi davantage en une volonté de participer au projet qu'en un sentiment d'appartenance. Du reste, cette approche n'empêche pas, pour les citoyens, une certaine prise de conscience du projet auquel ils participent, telle qu'exprimée par une formule empruntée à Bill Clinton lors de son discours inaugural du 20 janvier 1993: «*chaque génération d'Américains se doit de dire ce qu'est un Américain*»<sup>9</sup>.

### **l'éthique politique est indispensable pour faire émerger une démocratie wallonne**

Le projet de développement régional wallon ne peut se réaliser que par l'action politique. Or celle-ci est dévalorisée par la crise de confiance qui, partout dans le monde, s'est instituée entre le personnel politique et ce que l'on qualifie de société civile, concept qui marque déjà une distanciation entre le citoyen et celui qui agit en son nom. En réalité, plus que l'impact des affaires qui ont touché le monde politique, en France comme en Belgique d'ailleurs, c'est davantage une certaine conception de la citoyenneté qui est en cause. Ainsi, la chute du mur de Berlin a consacré la faillite de ce type de citoyenneté qui, en tant que conscience collective chargée de l'idée républicaine de volonté générale, agit contre la société civile au nom des principes démocratiques sur lesquels elle a fondé son système. Contrairement à cette conception rousseauiste, il est possible de valoriser la citoyenneté qui affirme les droits de l'individu au sens de la déclaration des Droits de l'Homme

8. Charles Taylor, «Les sources de l'identité moderne», dans Mikhaël Elbaz e.a., *Les frontières de l'identité*, p.351-353, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Paris, L'harmattan, 1996.

9. Cité dans Denis Lacorne, «La crise de l'identité américaine. Du melting-pot au multiculturalisme», p.50, Paris, Fayard, 1997.

et du Citoyen, face aux pouvoirs et aux institutions, et «*éventuellement contre eux*»<sup>10</sup>,

Cette approche revisitée du politique implique une double éthique : celle du citoyen et celle de l'édile. L'éthique de l'engagement implique que le citoyen considère qu'il peut être acteur du changement et de la construction d'un futur. Cette ambition nécessite une formation citoyenne, une information adéquate et la création d'un espace d'expression politique permettant le dialogue avec les représentants élus. Le succès de cet engagement est également lié à la capacité de renouvellement de la classe politique grâce à son ouverture à la société civile. L'éthique de la représentation implique un effort constant de mise en concordance des valeurs proclamées, des programmes qui ont été défendus et des actions qui sont menées. C'est, en effet, par le respect scrupuleux des engagements pris que la femme ou l'homme politique pourront obtenir et garder la confiance du citoyen. Comme l'engagement, la confiance est personnelle et contractuelle ; elle ne saurait donc accepter les reniements ou les atteintes à l'honnêteté civique en les retranchant derrière les instances de parti ou de gouvernement.

A nouvelle citoyenneté, nouvelles pratiques administratives. Plus que jamais, le citoyen doit faire l'objet de toutes les attentions, loin des réflexes bureaucratiques et en maximalisant les services qui peuvent être rencontrés par le monde associatif non gouvernemental, plus proche des réalités de terrain.

## **la société wallonne est une société pluriculturelle**

La société wallonne est une société pluriculturelle. Cela signifie concrètement que l'identité culturelle française — *la Wallonie, terre romane...* — ou l'identité culturelle wallonne, dans le sens que lui attribue l'Union culturelle wallonne, sont insuffisantes pour rendre compte de toute la richesse culturelle de la Wallonie, ce constat n'étant porteur de mépris ni pour la culture française ni pour la culture wallonne. C'est

10. Alain Touraine, *op.cit.*, p.244.

pourquoi nous distinguons clairement identité politique et identité culturelle, et pourquoi nous nous refusons à mettre les deux identités en adéquation dans un quelconque projet national.

Cette démarche implique deux dynamiques.

La première consiste à accueillir les immigrés, d'où qu'ils viennent —de l'Union européenne ou du reste du monde— dans une citoyenneté de participation active au projet de développement régional. Aucun fondement idéologique ne permettant ni ne nécessitant de distinguer ces immigrés du reste de la population de la Wallonie, il s'agit dès lors de leur accorder le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux tant communal que régional. Le Parlement wallon a d'ailleurs pris une résolution dans ce sens lors de sa séance du 18 juillet 1997, tout en limitant la revendication de ce droit aux élections communales et provinciales<sup>11</sup>. Si le pas du droit de vote au niveau régional n'a pas été franchi, c'est, semble-t-il, au nom d'une **souveraineté nationale** [belge] qui aurait été transmise lors de la réforme de l'Etat, lors des transferts de compétences et de moyens au niveau des entités fédérées.

Ce raisonnement se heurte à deux biais liés à la définition même de la souveraineté nationale comme «*pouvoir originale dont procèdent tous les autres, dans lequel ils trouvent leur source légitime*»<sup>12</sup>.

En effet, on peut, d'une part, soutenir que l'origine du droit se trouverait aujourd'hui, en Belgique au niveau de la Constitution belge. Dès lors, et au travers de l'article 33 proclamant que tous les pouvoirs émanent de la nation, «*fondement principal de notre système démocratique*»<sup>13</sup>, on

11. Parlement wallon. *Séance du 18 juillet 1997*, CRA (1996-1997), n°26, p.63. Le vote est intervenu par 52 voix contre 14 et une abstention.

12. André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, p.1016, Paris, PUF, 12<sup>e</sup> éd., 1976.

13. Louis Michel, «Droit de vote : pas de liberté sans devoir», dans *Le Soir*, 29 août 1997, p.2; voir aussi l'intéressante critique de ce concept dans Marc Uyttendaele, *Regards sur un système institutionnel paradoxal. Précis de Droit public belge*, pp.43-48, Bruxelles, Bruylant, 1997.

débouche sur un débat portant sur la nation belge, où l'on doit constater, avec le président du PRL, Louis Michel, que «*la Nation est constituée en premier lieu par le corps électoral, [...] que le corps électoral demeure le détenteur premier et dernier de la souveraineté, et que l'élection est le seul moment où les citoyens se trouvent en mesure d'exercer cette souveraineté*»<sup>14</sup>. Dès lors, il faut constater que toute extension du corps électoral n'aurait pas d'autre conséquence politique nationale que l'élargissement de la nation [belge].

D'autre part, on pourrait également soutenir — et les rédacteurs du projet de Constitution wallonne n'ont pas manqué de le faire — que les origines de la souveraineté dans un pays comme le nôtre résident, historiquement, davantage dans la dynamique municipale (et j'ajouterais provinciale) que dans la dynamique nationale, ce concept ayant, hors de la Constitution belge, perdu beaucoup de sa pertinence. Dès lors, le droit de vote au niveau communal et le droit de vote au niveau régional participent de la même logique.

La deuxième dynamique découlant de la distinction entre identité politique et identité culturelle, de même que entre la culture, la société et le pouvoir, doit être celle du dialogue des cultures et de l'interculturalité dans le cadre même de la Région. Il s'agit, dès lors, de valoriser les différences et de se distancier aussi bien d'un communautarisme constitutif de ghettos hiérarchisés que d'un multiculturalisme satisfait d'un relativisme culturel superficiel. Ce dialogue entre les cultures qui se côtoient dans l'espace wallon sera celui de l'intégration démocratique, cher à Alain Touraine. Le sociologue français ne considère-t-il pas, à juste titre, que l'intégration des immigrants est réussie, non pas quand ils sont «*fondus*» dans la masse, mais bien quand ils ont été reconnus et respectés dans leur identité culturelle et que celle-ci est reconnue comme étant un enrichissement pour la société et pour le projet commun<sup>15</sup>?

Ainsi, la société pluriculturelle navigue-t-elle entre deux courants qui déterminent son équilibre : d'un côté, une identité politique respectueuse des différences et, de l'autre, des communautés particulières qui laissent une latitude à leurs

---

14. *Ibidem*.

15. Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, p.202, Paris, Fayard, 1994.

membres et ne tentent pas de les monopoliser. Une société vraiment libre n'est-elle pas une société dans laquelle les identités complexes peuvent s'épanouir ?<sup>16</sup> N'est-elle pas porteuse de ce qu'Edgar Morin appelle culturellement «*l'unité du multiple*» ?<sup>17</sup>

## la wallonie s'inscrit dans le fédéralisme belge

Le travail de préparation d'un projet de Constitution wallonne en atteste, la Wallonie entend continuer à s'inscrire dans la logique fédérale belge. Ce fédéralisme est évolutif et a connu, depuis les premières réformes constitutionnelles de la fin des années 60, de nombreux remodelages et recépages, au rythme de la gestion relativement pacifique des conflits entre Bruxellois francophones, Flamands ou Wallons, et par la négociation des revendications des uns et des autres<sup>18</sup>.

Trois éléments nouveaux issus de la dernière réforme de l'Etat méritent d'être rappelés.

1. Le principe selon lequel les compétences d'attribution sont dédicacées à l'Etat fédéral et les compétences résiduelles aux entités fédérées a été inscrit dans la Constitution (article 35). Il reste donc à énumérer, par une loi à majorité spéciale, les compétences exclusivement fédérales. Cette opération, nécessaire et prévue, devra tôt ou tard faire l'objet d'une négociation entre les représentants des différentes entités fédérées. Dans le passé récent, un certain nombre de Wallons ont déjà marqué leur intérêt pour qu'une série de nouvelles compétences fédérales soient attribuées aux Régions : la loi communale et provinciale, la coopération au développement, ce qui reste de l'agriculture, du commerce extérieur et de la recherche scientifique, la fiscalité, la gendarmerie, la politique des étrangers — pour tourner résolument

16. Interview de Charles Taylor, dans Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Deri, «*L'archipel identitaire. Recueil d'entretiens sur l'identité culturelle*», p.27, Québec, Boréal, 1997.

17. «Les vues d'un sociologue et d'un paléontologue sur l'avenir de l'espèce humaine», dans *Le Monde*, 16 septembre 1997, p.18.

18. Voir Philippe Destatte, «La Wallonie : une entité fédérée ?» dans *La Wallonie, une Région en Europe. La décentralisation et les droits de l'homme*, Nice, Cife, Charleroi, Institut Jules Destrée (à paraître en 1997).

le dos à la politique de la suspicion systématique et de l'enfermement administratif— etc.

2. Le transfert de l'exercice de compétences de la Communauté française vers la Région wallonne, d'une part, et la Commission communautaire française de Bruxelles, d'autre part, est désormais possible, sans négociation avec la Communauté flamande, et ce, en vertu du nouvel article 138 de la Constitution. Cette procédure, réalisée par des votes à majorité spéciale au sein du Conseil de la Communauté française, du Parlement wallon et du groupe linguistique français du Conseil régional bruxellois permet en effet aux Bruxellois et aux Wallons de définir un nouveau mode de gestion des compétences de la Communauté française. Nombreux sont les Wallons qui, aujourd'hui, souhaitent revoir les accords dits de la Saint-Quentin et établir une véritable dynamique régionale, en articulant le projet économique et le projet culturel mais aussi en réalisant la véritable décentralisation culturelle que Freddy Terwagne appelait déjà de ses vœux en 1970.

Dans ce domaine, il faut d'ailleurs mettre fin au paradoxe qui voudrait que toute revendication de régionalisation de la culture, de l'enseignement ou de l'audiovisuel trouve, en réponse, des cris d'abandon, par la Wallonie, de Bruxelles à la Flandre. D'abord, parce que le discours sur la flamandisation de Bruxelles est un discours idéologique qui ne bénéficie pas, ni dans les faits ni dans les chiffres, de fondements objectifs — au contraire, puisque le poids politique et démographique flamand recule à Bruxelles. Ensuite, parce qu'aucune solidarité ne peut se fonder sur un déséquilibre imposé par un partenaire à l'autre partenaire. Enfin, parce que les compétences de la Communauté française n'apparaissent généralement pas aux Wallons comme celles sur lesquelles devrait porter la solidarité entre la Wallonie et la Région de Bruxelles. Ainsi, au lieu d'entendre nos partenaires bruxellois se plaindre du **repli wallon** et en appeler au renforcement de la présence wallonne à Bruxelles, ne pourrait-on imaginer les Bruxellois francophones s'affirmant en tant que garants de cette présence ? Ne pourrait-on envisager les Bruxellois s'engageant en tant que relais des intérêts wallons dans la capitale de la Belgique fédérale et de l'Europe ?

Sur cette question, l'urgence existe, dans tous les cas, de trouver un nouvel équilibre pour éviter que de nouvelles ten-



sions entre Bruxellois francophones et Wallons ne fassent naître des ressentiments durables et éclore des positionnements qui nuiraient à cette cohésion que chacun, en Wallonie et à Bruxelles, appelle de ses vœux. Certains voient d'ailleurs déjà, dans la distinction entre Bruxellois et Wallons, une sorte d'idéologie différentialiste de la part des seconds. On a déjà souligné ici le droit philosophique et politique à la différence. Pourtant, cette différence ne procède pas de ce que d'aucuns s'empresseraient de dénoncer comme une dérive wallonne : il s'agit bel et bien d'une réalité institutionnelle. Peu suspect de « wallingantisme », Marc Uyttendaele relève que « *les institutions de la Communauté française, sans doute conformes en cela à la réalité sociologique du sud du pays, apparaissent de plus en plus des structures de coopération entre deux catégories d'interlocuteurs nettement différenciées : les Wallons et les Bruxellois francophones* »<sup>19</sup>. La ministre-présidente de la Communauté française, Laurette Onkelinx, estimait dernièrement, dans une interview au journal *Le Monde*, que « *nous avons des identités différentes à Bruxelles et en Région wallonne, tout en soulignant que nous avons la langue et la culture françaises en partage* »<sup>20</sup>.

3. « *L'autonomie constitutive est un embryon de pouvoir constitutionnel au niveau des entités fédérées* ». La formule est de Jean-Maurice Dehousse et a été prononcée en Commission de la Chambre, le 29 janvier 1993, à l'occasion du débat sur la révision de l'article 118 de la Constitution fédérale, permettant cette autonomie constitutive<sup>21</sup>. Cette faculté de certaines entités fédérées, dont le Parlement wallon, de faire preuve de créativité institutionnelle dans le cadre de leurs compétences n'a pas révélé toutes ses potentialités. Dans plusieurs domaines, et à certaines conditions, l'autonomie constitutive pourrait permettre des coups d'épaules dans le jeu institutionnel, par exemples en ce qui concerne le droit de vote des populations étrangères, ou la constitution d'un collège électoral unique au niveau de la Wallonie pour les élec-

19. Marc Uyttendaele, *Regards sur un système institutionnel paradoxal...*, p.877.

20. Laurette Onkelinx : « *Nous refusons une déstructuration du pouvoir fédéral* », propos recueillis par Luc Rosenzweig, dans *Le Monde*, 20 septembre 1997, Supplément, p.II.

21. Chambre des Représentants, *Annales parlementaires*, 29 janvier 1993, Doc. 725/6-92/93, p.66.

tions régionales, ou encore la désignation du président du gouvernement wallon au suffrage universel.

Sans diabolisation des partenaires ni exacerbation des enjeux, un nouvel accord pourrait, dès lors, être négocié, en 1999 ou dans les années qui suivront. Les Wallons devraient venir à cette négociation avec un modèle de fédéralisme plus achevé et plus cohérent, sur base de quatre régions «*dotées d'un territoire propre et de compétences identiques*» pour reprendre la formule qu'avait préconisée dès 1989 le sénateur Robert Collignon<sup>22</sup>. De même, on pourrait s'inspirer d'un modèle de confédération belge qui dote Bruxelles d'un statut de Ville-Etat, comme Brême ou Hambourg, ainsi que l'avait esquissé le professeur Michel Quévit en 1984<sup>23</sup>.

Quel que soit le scénario, il devra assurer la plus grande cohésion de la Wallonie avec les institutions européennes et assurer, au sein de l'Etat belge, une alliance interrégionale privilégiée de la Wallonie avec Bruxelles, ainsi que des relations décripées avec la Flandre.

## **le redressement de la wallonie est impossible sans réformes de structure**

Le fédéralisme, n'ont cessé de répéter quelques renardistes depuis plus de vingt ans, ne consiste pas simplement à changer les structures politiques et administratives du pays, il implique aussi des réformes de structure économiques et sociales, indispensables au relèvement de la Wallonie. Faut-il rappeler que, en 1970, les auteurs du *Dossier pour un gouvernement wallon*, Georges Vandersmissen et Emile Nols, se disaient persuadés que la Wallonie ne pourrait fondamentalement se rénover que par des réformes de structure écono-

22. Robert Collignon, «La Communauté française ou le paradoxe de la réforme de l'Etat», dans *A l'enseigne de la Belgique nouvelle. Revue de l'Université libre de Bruxelles*, 1989, 3-4, pp.179-181.

23. Michel Quévit, «Un confédération belge : solution équitable pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles», dans *Res publica*, n°3, 1984, pp.351-362; voir aussi Robert Deschamps, Michel Quévit et Robert Tollet, «Vers une réforme de type confédérale de l'Etat belge dans le cadre du maintien de l'unité monétaire», dans *Wallonie 84*, n°62, Namur, CESRW, 1984, pp.95-112.

miques et sociales, que cette reconversion devait se faire «non dans une perspective technocratique, qui donne priorité à la croissance des composantes macro-économiques, mais avec le souci de répondre aux besoins de la population et se réaliser avec la participation démocratique de celle-ci»<sup>24</sup>.

Vieux concept du libéralisme comme du socialisme<sup>25</sup>, quelle est aujourd'hui l'actualité de ces réformes de structure à l'heure où l'on semble se rappeler que, si des institutions ont été revendiquées pour la Wallonie, c'était pour répondre à une perception de son déclin ? Quel concept opératoire peuvent encore constituer ces réformes de structure alors que la classe ouvrière wallonne, moteur du renardisme, a cessé de jouer le rôle qui fut le sien dans la société industrielle ?

Le premier sentiment est celui des occasions manquées : occasion manquée de rapprochements entre institutions financières locales ancrées dans différents bassins et qui auraient pu constituer un pôle financier wallon sur le modèle de la *Kredietbank*; occasion manquée d'une régionalisation des institutions publiques de crédit au moment où la préférence est allée à la privatisation ou à la stratégie d'occupation interne du pouvoir dans ces institutions; occasion manquée, plus récemment, de la création d'un pôle wallon de l'électricité au lieu de laisser Electrabel renégocier séparément avec chaque commune, etc.

Si les regrets sont éternels, ces dossiers n'en restent pas moins ouverts et urgents. Il faut souligner, par exemple, l'intérêt de la proposition des libéraux wallons de créer un organisme financier régional qui ferait appel à l'épargne privée et aurait pour mission de réinvestir ces fonds dans le capital à risque<sup>26</sup>. Le ministre-président Robert Collignon et le président des socialistes wallons, Philippe Busquin, s'en sont fait

24. Walter Nova, *Dossier pour un gouvernement wallon. Fédéralisme et perspectives économiques*, Liège, Fondation André Renard, 1970.

25. Philippe Destatte, «La société wallonne depuis la Libération. Moteurs politiques et sociaux», dans Paul DELFORGE, dir., *Wallons d'ici et d'ailleurs. La société wallonne depuis la Libération*, pp.204-210, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1996.

26. Louis Michel, *Wallons et optimistes, Un programme de gouvernement pour la Wallonie*, p.65, Bruxelles, Luc Pire, 1997.

également les relais à l'occasion de cette rentrée politique de septembre 1997. J'ajouterai que, dans mon esprit, la mise en place d'un tel outil — à partir de la SRIW, des *invests* ou en s'appuyant sur d'autres fondements (on peut songer à l'exemple du groupe coopératif Desjardins, au Québec) — doit, d'une part, impérativement disposer d'une capacité de mobilisation de l'épargne venant de la population<sup>27</sup> au profit d'actions menées dans une optique de développement régional et, d'autre part, étendre son champ d'action au soutien de l'innovation technologique créatrice de nouveaux produits.

Evoquer les réformes de structure en 1997, c'est aller au delà des propositions de planification et d'organisation publique de l'économie voulues par les renardistes des années 50 à 70 (bien qu'il soit tentant d'évoquer la «planification» des critères de convergences européens). Evoquer aujourd'hui les réformes de structure, c'est, pour la Wallonie, marquer sa volonté d'être prête à modifier profondément les structures politiques sociales, culturelles vieillies ou dépassées par des mutations profondes.

Ainsi en est-il de la structure de l'enseignement en réseaux philosophiques concurrents, à laquelle il faudrait substituer un pluralisme dans l'école par un partenariat actif entre les réseaux, en créant, comme l'a suggéré le congrès «La Wallonie au futur», une Commission de la Coopération pluraliste. Ainsi en est-il également, dans le même secteur de l'enseignement, des structures à inventer pour ouvrir grand l'enseignement — du fondamental à l'universitaire — à la société et à l'économie, au monde associatif et aux entreprises.

A ces mutations de structures doivent correspondre les mutations des esprits. En fait, il s'agit de mettre en place un véritable processus de changement par évaluation des besoins, mobilisation des ressources et motivation des acteurs, c'est-à-dire des citoyennes et des citoyens. *«Vouloir régionaliser sur papier, sans modifier fondamentalement les états d'esprit et les méthodes, c'est travestir les réformes, c'est accumuler les*

---

27. Yves de Wasseige, «Eléments d'une stratégie de développement de la Wallonie», dans *La Wallonie au futur. Quelles stratégies pour l'emploi ?*, coll. Etudes et Documents, p.41, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1995.

*alibis*», avait déjà prévenu Maurice Destenay au lendemain de la réforme de l'Etat en 1971<sup>28</sup>.

## **le renouvellement des structures et habitudes sociales est une condition du projet de développement régional**

Le congrès «La Wallonie au futur» a, plusieurs fois, mis en évidence la nécessité d'innovations sociales impliquant le dépassement d'une conception taylorienne des rapports de travail. Cette faculté, pour la Wallonie comme pour d'autres régions, dépendra largement de la capacité du monde du travail à se mobiliser sur la dynamique de l'innovation — sociale autant que technologique — plutôt que de rejoindre les adeptes du syndrome *On z'a toudi bin fait comme çoula*, si bien et si souvent dénoncé par le professeur Robert Halleux, directeur du Centre d'Histoire des sciences et des techniques de l'Université de Liège.

Les formules, les expériences, les pistes ne manquent pas qui maximisent les effets sur la production et sur le développement de l'emploi en répartissant mieux le temps de travail, en baissant les coût du travail par réduction des cotisations patronales, en instaurant une cotisation sociale généralisée, en prélevant une taxe sur l'énergie ou sur les robots, pour ne citer que ces points ? L'imagination créatrice est ici aussi nécessaire et la ministre Martine Aubry a démontré, lors de la constitution du gouvernement de Lionel Jospin, qu'il était possible d'innover. L'essentiel est de favoriser un consensus et une implication réelle des différents acteurs, par exemple dans la prolongation des accords des partenaires sociaux wallons et du gouvernement wallon de décembre 1995. L'essentiel consiste aussi à faire en sorte que les décisions se prennent après décryptage du discours idéologique ambiant, *langage et mensonge, parole et persuasion*, qui tend à nous enfermer dans des logiques économiques auxquelles on n'échappe que par la critique et l'analyse scientifique : qui, à part le professeur Pierre Lebrun, a fait état des informations de l'Institut

28. Déclaration de Maurice Destenay, Ministre d'Etat, Bourgmestre de Liège, le 26 septembre 1971, cité dans Jean-Marie Roberti, «Pour une radio-télévision wallonne démocratique», dans *Combat*, 30 septembre 1971, p.7.

d'observation économique des patrons allemands plaçant — en plein discours sur la nécessité d'un plan global teinté de néo-libéralisme— les entreprises manufacturières belges au premier rang du point de vue de la compétitivité, grâce à la durée plus longue d'activité journalière des machines, à la flexibilité du travail et au non-absentéisme des ouvriers <sup>29</sup>?

Faut-il encore ici plaider sur l'enjeu que constitue la question de l'emploi dans la problématique de la participation de l'individu à la société ? Travail et emploi sont liés tant à la problématique de l'identité qu'à celle de la citoyenneté. D'une part, il existe un besoin vital de reconnaissance pour toute personne, d'autant que le travail est un facteur essentiel d'intégration sociale, y compris pour les femmes. D'autre part, l'exclusion du travail et de l'économie dégrade les conditions de la citoyenneté, notamment en provoquant une crise de confiance à l'égard des gestionnaires, en générant la méfiance envers toute solution potentielle et la mise en cause de tout système politique. Face au désordre social et à cette dégradation de la société démocratique, deux types de réponses sont nécessaires : d'abord, la réalisation du plein emploi, **condition contemporaine de réalisation de la citoyenneté**<sup>30</sup>; ensuite, une transformation des règles de la citoyenneté qui ne confère plus au travail de monopole en cette matière.

## un printemps culturel doit renaître en Wallonie

La citoyenneté, c'est aussi vivre dans un espace où l'on se manifeste culturellement.

La tâche prioritaire en ce domaine consiste à créer un espace culturel wallon en mettant en place des institutions régionales

29. Pierre Lebrun, «L'idéologie et son décryptage. D'une nouvelle histoire de la pensée économique à une analyse du discours actuel», dans *Contradictions*, n°80, p.85. Voir aussi Pierre Lebrun, «Le secteur économique en perspective d'intersectorialité socio-historique», dans *Wallons d'ici et d'ailleurs. La société wallonne depuis la Libération*, p.81-104, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1996.

30. Michel Molitor, «Une société peut-elle maintenir longtemps une situation de sous-emploi et de chômage massif ?», p.58, Bruxelles, Justice et Paix, 1994.

qui permettent le développement d'une offre artistique et culturelle intense en Wallonie. Cet espace culturel ne peut être qu'un espace de liberté et de création dans lequel ouverture et mobilité internationales constitueront les maîtres-mots. Aux atouts tels l'Opéra royal de Wallonie, l'Orchestre philharmonique de Liège, Charleroi-Danse, Le Théâtre de la Place, le Théâtre Jean Vilar, le Centre dramatique hainuyer, nos grands musées — Mariemont, Vie wallonne, Art wallon, Art moderne— etc., s'ajoutera le nécessaire redéploiement de l'audiovisuel : création d'une filière du cinéma en Wallonie, à l'instar du dynamisme des régions françaises en pointe dans ce domaine, organisation d'un réseau de radios et de télévisions sur le plan wallon à partir des centres régionaux wallons de la RTBF et des télévisions communautaires, avec décrochages et collaborations croisées avec TV5, les télévisions françaises, québécoise et bruxelloise, entre autres.

De même, une société de promotion et de soutien des industries culturelles, y compris des médias, pourrait être mise en place sur le modèle de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec, avec vocation de soutenir la production, la diffusion et l'exportation de produits culturels wallons, de contribuer à la consolidation des entreprises et à la structuration des marchés.

Dans le domaine culturel, plus que dans tout autre, le paradigme enracinement-universalité est de mise. L'objectif n'est pas de développer une culture wallonne en tant que telle — tout débat sur son existence ou non est stérile — mais de créer les conditions d'un renouveau culturel en Wallonie qui favorise toutes les formes de créativité nécessaires au dynamisme d'une société et qui constitue la « vitrine » de ce dynamisme.

## **la politique extérieure doit être faite de présence, d'ouverture et de solidarité**

Lors des rencontres intitulées « Les Jardins de Wallonie », à Floreffe début septembre 1997, le ministre-président Robert Collignon répondait, au risque de repli de la Wallonie évoqué par d'aucuns, que nous refermer sur nous-mêmes, « *c'est l'Albanie en trois mois* ».

Paradoxalement, depuis que la Wallonie a pu disposer de la «*souveraineté internationale*» pour la gestion des compétences dont elle a la charge —la formule est de Guy Spitaels devant le Parlement wallon le 23 novembre 1993— sa représentation extérieure paraît s'être affaiblie.

Ainsi, parlant d'identification, nul ne peut nier que ce processus implique une part de reconnaissance extérieure, reconnaissance indispensable aux relations internationales et au commerce extérieur. Or, à une volonté —souvent dénoncée comme dispendieuse— de constituer un réseau de délégués représentant la Wallonie dans des Etats et régions partenaires avérés ou potentiels de nos relations diplomatiques et commerciales, s'est substituée, particulièrement depuis la dernière réforme de l'Etat et la mise en œuvre tardive du protocole d'accord du 25 juillet 1988<sup>31</sup>, une politique de collaboration avec les pouvoirs fédéraux et communautaires qui a brouillé totalement ou partiellement —selon les lieux— l'image de la Wallonie à l'étranger.

Un énorme travail est à refaire, avec une approche plus volontariste, plus conquérante d'amitiés comme de marchés, où les pouvoirs publics apparaîtront davantage comme des fédérateurs et des soutiens d'initiatives communes avec les entreprises et les institutions non-gouvernementales; où les stratégies de contacts tiendront compte autant des contingences politiques que des enjeux commerciaux; où des relations privilégiées seront instaurées avec la France, particulièrement dans le domaine culturel, scientifique et technologique et dans celui de la Francophonie —au sein de laquelle la Wallonie, malgré ses cotisations, apparaît particulièrement absente; où l'Europe et la coopération interrégionale occuperont une place déterminante dans la diplomatie des Wallons : au Comité des Régions, à l'Assemblée des Régions d'Europe, à l'Association des régions frontalières européennes.

Là aussi, lorsqu'on se situe sur l'axe européen, la question se pose en termes de projet comme en termes de mobilisation populaire et citoyenne pour laquelle l'appel de Barcelone peut permettre de baliser le terrain, dans la mesure où il plaide

31. Voir à ce sujet Philippe Suinen, «Les relations internationales de la Wallonie», dans Freddy Joris dir., *Wallonie. Atouts et références d'une région*, p.438, Namur, Gouvernement wallon, 1995.



notamment pour une solidarité des communes et des régions reconnues comme premiers espaces de participation civique, ainsi que pour une véritable union fédérale des communautés nationales et régionales<sup>32</sup>. C'est Dominique Schnapper, en effet, qui doutait, à juste titre, que les nations européennes puissent entrer en Europe, sans volonté politique explicite des peuples qui les composent, sans projet politique commun<sup>33</sup>.

Mais nos frontières ne s'arrêtent pas à l'Europe ou à la Francophonie. Comment rester indifférent aux continents africain, sud-américain, asiatique ? Comment ne pas intégrer dans notre horizon ces terres et ces populations en friches d'affection, d'espoir et de solidarité, vers lesquelles nous devons pourtant tourner notre jeunesse à défaut d'y avoir été suffisamment présents nous-mêmes ? Comment ne pas puiser dans ces mondes de joies et de malheurs les éléments de relativité qui rendent nos plaintes et nos conflits locaux dérisoires, parfois même dans leurs principes ?

## conclusion

Qu'on aime ou non le concept, l'identité politique est une des conditions de fonctionnement démocratique, tout comme, dans un Etat-nation démocratique, la nation constitue l'espace politique où s'exerce la démocratie. L'identité politique ouverte et non exclusive, tout comme l'idée post-nationale de patriotisme constitutionnel, doivent constituer les garants de la liberté et du pluralisme de l'espace politique. Comme le soulignait récemment Alain Finkielkraut, dans nos pays, contrairement à la situation de la Croatie où c'est l'identité qui pose des difficultés à la démocratie, «*c'est précisément l'absence de communauté qui fait problème*»<sup>34</sup>. Ce sont ces deux préoc-

32. «Appel de Barcelone pour une Europe démocratique, régionale, fédérale et écologique», 19 décembre 1995, dans Mark Dubrulle éd., *Régionalisme, fédéralisme, écologisme. L'union de l'Europe sur de nouvelles bases économiques et culturelles*, pp.123-124, Bruxelles, Presses Universitaires Européennes, 1997.
33. «Nation et démocratie», entretien avec Dominique Schnapper, dans *La pensée politique. La nation*, p.165, Hautes Etudes-Gallimard-Le Seuil, 1995.
34. Interview d'Alain Finkielkraut dans Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Deri, *op.cit.*, p.41.

cupations qu'avait déjà exprimées le *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983, lorsqu'il affirmait que

*«Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent, dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme, sans exclusive.*

*En tant que communauté simplement humaine, la Wallonie veut émerger dans une appropriation de soi qui sera aussi ouverture sur le monde»*<sup>35</sup>.

Comment dire mieux ? Le fédéralisme —largement teinté de confédéralisme— mis en place par les différentes réformes de l'Etat est porteur, pour les citoyens, de la nécessité d'une pluralité des affiliations. L'enjeu, sur le plan wallon —il en est d'autres : la commune, la Belgique, l'Europe, la francophonie, etc.— est de construire un espace d'expression et de fonctionnement de la démocratie wallonne, porteur d'avenir.

C'est là que réside la nécessité d'un projet de développement pour la Wallonie. Des documents portés par des citoyens existent. Trois d'entre eux ont été évoqués ici : *Le Manifeste pour la culture wallonne*, le congrès permanent «La Wallonie au futur» et ses 2000 pages de travaux<sup>36</sup>, ainsi que la «Proposition pour lancer un débat sur un projet de Constitution wallonne».

Tous ces documents ont pour vocation de faire en sorte que des valeurs nouvelles émergent en Wallonie, que la créativité, la responsabilité et la solidarité soient réintroduites dans le débat régional et trouvent leurs modes de réalisation dans les projets concrets.

35. «Manifeste pour la culture wallonne», dans *Culture et Politique*, pp.96-101, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1984; voir aussi textes et analyses dans le numéro commun *CM* n°187 / *Toudi* n°7, novembre 1992.

36. Philippe Destatte, *La Wallonie au futur, 10 ans de construction d'un projet de société*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997 (cette brochure de synthèse contient le cédérom reprenant les trois congrès et la conférence-consensus). Voir également Ph. Destatte, «La Wallonie aujourd'hui. Le pari d'une identité sans complexe et sans fantasme nationaliste», [exposé présenté au Parlement wallon le 9 octobre 1995], dans Joël Kotek, dir., *L'Europe et ses villes-frontières*, Bruxelles, Complexe, 1996.

## des minorités en belgique

nicolas levrat\*

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, la Yougoslavie réclamait que fussent incluses dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des dispositions relatives à la protection des minorités. L'insuccès de cette tentative n'empêchera pas que ce même Etat insiste pour que le Pacte relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966 dans le cadre de l'ONU, contienne un article qui traite des minorités nationales. Que dès 1973 encore, ce soit la Yougoslavie qui bataille pour que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe inclue la question des minorités dans le champ de ses préoccupations. Et qu'hélas pour ses populations, la plus importante contribution de la Yougoslavie à un développement de la protection internationale des minorités sera le fait de son éclatement, cet «événement» agissant comme révélateur des dangers bien réels que pose la coexistence sur un même territoire de plusieurs groupes de populations qui s'affirment et se revendiquent distincts.

Ce retour sur l'avant-scène de la question minoritaire s'est traduit concrètement par l'adoption d'une «Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques» par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1992, et par l'ouverture à la

---

\*. Chargé d'enseignement à l'ULB - Centre de droit public.

signature dans le cadre du Conseil de l'Europe d'une «Convention-cadre pour la protection des minorités nationales» en février 1995. La réduction de la problématique à sa seule dimension nationale —même si des circonstances historiques peuvent expliquer ce biais— est le regrettable résultat de la paresse des diplomates et d'un incontestable retard à l'allumage des intellectuels.

Il n'empêche que c'est l'échec d'un système institutionnel — lequel permettait aux populations bosniaque, croate, macédonienne, monténégrine, musulmane, serbe et slovène (par contre les intérêts de la population albanaise étaient négligés) de coexister sans crise— qui révèle l'existence de minorités. Cette révélation est bien évidemment sans lien avec l'existence même de ces minorités. Dans un contexte comparable, la Belgique dispose aujourd'hui d'un système institutionnel complexe, visant à accommoder les intérêts de différents groupes de population; il en résulte que la reconnaissance de l'existence de minorités en Belgique est loin d'être une évidence; il serait cependant sage de ne pas attendre que les tensions entre groupes sur le territoire de la Belgique conduisent à une crise institutionnelle et obligent à faire le constat —tardif— de la réalité d'une question minoritaire.

Ainsi l'attitude de ceux qui, au lendemain de la conclusion de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, ont pu affirmer que si la Belgique ne signait pas cet instrument —alors que 22 des 38 Etats membres de cette organisation le faisaient à Strasbourg— c'est que cette Convention n'avait aucune pertinence dans la situation particulière de notre pays paraît au mieux ridicule, au pire dangereuse. Dire que la question des minorités nationales ne concernerait que l'Europe centrale<sup>1</sup>, soit que la Belgique ne contiendrait pas de minorités nationales, position largement défendue parmi les milieux académiques et politiques flamands, est un peu léger<sup>2</sup>.

1. Melchior Whatelet, alors Ministre de la Justice, *Le Soir*, 5 février 1995.
2. Le manifeste «Choisir l'avenir» lancé par des membres du corps académique de l'UCL (principalement) s'appuie expressément sur l'hypothèse inverse «au cas où» le confédéralisme serait exigé en 1999 «du côté flamand» (sous le même titre, les éditions Luc Pire ont publié récemment le manifeste et quelques réactions qu'il a suscitées).

Certes ces déclarations ne sont pas véritablement inexactes; simplement réductrices. Elles soulignent la confusion qui règne lorsque l'on tente d'aborder la question des minorités. Ce flou découle de l'absence de définition claire et communément admise de l'objet «minorité», carence qui empoisonne le débat moderne sur la protection des minorités dès ses origines. Diverses approches permettent de proposer des définitions et effectivement, selon que l'on fait primer une perspective historique, une lecture sociologique, un critère positiviste, des intérêts politiques ou des considérations théoriques de justice, l'objet même du discours pourra se trouver modifié. De plus, tout débat sur cette question étant chargé d'un lourd contenu émotionnel, les différentes approches et critères qu'elles mettent en oeuvre pouvant être combinés à l'infini, les solutions à ces questions ne faisant non plus l'objet d'aucun consensus, il n'est pas vraiment étonnant que l'on assiste à de véritables dialogues de sourds.

### **être ou ne pas être une minorité, c'est la première question**

Le Groupe interdisciplinaire en matière de droits de l'homme et le Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles ont entrepris un travail de recherche sur la question des minorités en Belgique. Selon les critères de définition retenus, le nombre et la diversité de la composition des groupes que l'on peut qualifier de minorité varient du tout au tout. Si l'on s'en tient à un strict positivisme juridique, il est loisible d'argumenter que seules des minorités religieuses et philosophiques existent dans l'ordre juridique belge, conformément à l'article 11 de la Constitution. A l'autre extrême, on peut parfois entendre et même lire que «les Bruxellois» constituent, dans la Belgique fédérale, une minorité<sup>3</sup>. Ces deux affirmations, à nouveau pas nécessairement inexactes, dépendent évidemment de ce que l'on entend par minorité.

Cette absence de consensus sur l'objet d'une telle étude, oblige à certains partis pris. Les chercheurs qui se sont lancés

---

3. Xavier Delgrange, «Le Fédéralisme belge: la protection des minorités linguistiques et idéologiques», *Revue du Droit Public*, 1995, pp.1186-1187.

dans ce projet étant en majorité des juristes, c'est une approche juridique qui a été retenue. Cependant, prenant acte de l'absence de définition acceptée permettant la structuration d'un travail de recherche, c'est à l'identification et à l'évaluation des mécanismes juridiques — qu'ils se trouvent dans le droit positif (écrit) ou dans des pratiques qui par leurs effets réservent un traitement particulier à certains groupes de population — que cette étude va se consacrer. Pour chacun de ces groupes, qu'ils soient définis par des critères linguistiques, philosophiques ou religieux, sociologique, ..., il nous paraît intéressant de découvrir, et le cas échéant analyser, les dispositions particulières que l'ordre juridique belge contient.

L'originalité de cette approche est que, tout en partant d'une discipline unique, le droit, elle ne s'appuie pas sur un critère de lecture commun à toutes les situations. Au contraire, il apparaît que différents modes de prise en compte des intérêts de groupes minoritaires coexistent dans l'ordre juridique belge<sup>4</sup>. Les protections que le droit matériel offre aux groupes religieux ou idéologique (ou pour être plus précis à certains groupes préalablement reconnus) ne peuvent bien entendu être comparées aux conséquences du processus de fédéralisation pour les trois groupes linguistiques reconnus, lesquelles diffèrent d'ailleurs sensiblement d'un groupe à l'autre.

Ces modes différents de protection, accordés à des groupes différents, peuvent en certain domaines avoir à se combiner. Ainsi par exemple en matière d'éducation, différents intérêts distincts sont reconnus et peuvent être protégés simultanément, selon des critères, des rationalités et des modalités différents. Ce type de situation, loin de clarifier le débat sur les questions minoritaires, ne fait au contraire que l'obscurcir; en matière linguistique par exemple, quels sont les groupes qui doivent être considérés comme se trouvant en situation minoritaire d'une part, et quelle est le cas échéant l'étendue des droits particuliers que cette situation leur confère ?

Ainsi par exemple, le Premier Ministre a pu affirmer après la dernière réforme constitutionnelle que la communauté germanophone de Belgique est la minorité la mieux protégée du monde. Il est vrai qu'avec seulement 60 000 membres, elle

4. Voir notre article «La protection des minorités dans les systèmes fédéraux», *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme*, n°30, 1997, pp.229-271.

se trouve dans les structures de l'Etat fédéral mise sur pied d'égalité avec les groupes linguistiques francophone et néerlandophone. A nouveau, cet argument n'est d'un point de vue formel pas inexact; il convient néanmoins de s'interroger sur la portée de cette protection. Au sein des mécanismes institutionnels garantissant le respect des intérêts des groupes linguistiques au niveau fédéral, les germanophones ne bénéficient en pratique pas des règles mises en place (telles que par exemple la «sonnette d'alarme»), ni ne participent activement aux décisions pour lesquelles des majorités spéciales au sein des groupes linguistiques sont exigées. Certes, attendre que des représentants de la communauté germanophone possèdent au sein des institutions fédérales les mêmes prérogatives que ceux des deux principaux groupes linguistiques reviendrait, dans les faits à accepter de suspendre l'évolution institutionnelle de la Belgique aux choix de quelques 30 000 électeurs, ce qui en termes démocratiques paraît difficilement acceptable. Cette double lecture de la situation de la minorité germanophone démontre que même les solutions volontaristes, et apparemment les plus généreuses dans leur reconnaissance de droits, ne permettent pas de proposer des solutions simples, aux effets clairement évaluables.

Pareille analyse, qui bien entendu se doit d'être développée, montre combien sont complexes les questions soulevées par la reconnaissance de droits particuliers à des groupes minoritaires au sein d'un système institutionnel comme l'Etat belge. Dans le même registre, peut-on affirmer que l'ordre juridique belge considère les néerlandophones vivant à Bruxelles comme une minorité? Et si oui, en serait-il de même de néerlandophones vivant en Wallonie, ou de francophones vivant en Flandre? Et dans ce dernier cas, la réponse est-elle la même pour un francophone d'une commune à facilités que pour un francophone habitant Anvers?

Cette série de questions ne vise qu'à montrer, d'une part, que l'appellation «minorité» est d'un usage malaisé, et de l'autre, que cette qualification n'est pas exclusivement dépendante de caractéristiques intrinsèques au groupe qui se la voit accorder, mais résulte également du contexte dans lequel est considéré un tel groupe. La définition d'une possible minorité met ainsi en évidence une multiplicité de facteurs. De plus, la notion de «minorité» est relative: un groupe ne peut être considéré comme minoritaire que lorsqu'il est pris en considération au sein

d'un ensemble de population plus vaste; cette évidence est d'un intérêt particulier en Belgique. En effet, les réformes successives de l'Etat belge visant à accommoder par une division plus fine des niveaux de pouvoirs —et un partage approprié des compétences— les intérêts des groupes linguistiques, n'ont-elles pas parallèlement généré une multitude de nouvelles situations minoritaires au niveau des entités fédérées? Les développements d'arrangements particuliers visant à tenir compte d'une catégorie de minorité (nationales en Yougoslavie ou linguistiques en Belgique) peuvent accélérer le développement d'autres lignes de fractures entre groupes. Ainsi en Bosnie, autant qu'un conflit entre Bosniaques, Croates et Serbes, c'est une guerre de religion entre catholiques, musulmans et orthodoxes qui a été produite.

### **du droit à la politique : plaidoyer pour la complexité**

Le propos de ce bref article n'est pas de jouer les Cassandre en discourant sur la Belgique, mais uniquement de souligner l'importance qu'il faut accorder à une évaluation correcte et précise de la situation en matière de groupes minoritaires. Le travail de recensement des institutions, dispositions légales ou réglementaires et des pratiques administratives auquel se livre notre groupe de chercheurs permettra, nous l'espérons, de faire émerger une «carte» de la prise en considération par l'ordre juridique belge des situations minoritaires. Si nos travaux aboutissent au relevé d'une telle «cartographie juridique», ce sera bien entendu un outil précieux; mais d'une portée très limitée aussi. En effet, ce travail ne nous dira guère quelles sont les dynamiques internes à ces différents groupes, les liens existant éventuellement entre des groupes, considérés en droit de manière distincte alors qu'ils se sentent appartenir à une même communauté, etc. La question des minorités est trop complexe pour être valablement saisie par de seuls instruments juridiques; ce sont cependant ces instruments qui façonnent le cadre dans lequel s'inscrit le débat autour des questions minoritaires. Il est donc nécessaire d'en avoir une idée claire.

Les efforts entrepris afin d'accommoder au sein de l'Etat les intérêts distincts des différents groupes linguistiques ont



introduit dans l'ordre juridique belge une complexité nouvelle, permettant de refléter plus justement les aspirations et la diversité de l'ensemble de la population du pays. Mais même cette complexité des institutions et de l'ordre juridique ne permet aucunement de parfaitement coller à la réalité de la situation particulière de chaque groupe. En conséquence de tels développements institutionnels génèrent, par rapport aux questions qu'il prétendent résoudre, un nombre à tout le moins équivalent — et très vraisemblablement largement supérieur — de problèmes relevant d'un droit des minorités.

Cette situation n'est pas étonnante; ni préoccupante. Ce serait au contraire la tentative de simplification, de vouloir ramener le fondement des règles de la coexistence entre groupes de population à un facteur unique — comme ce fut le cas en Yougoslavie sur la base du seul critère «ethnique» — qui ne permettrait plus le fonctionnement des subtils équilibres d'une société, et mènerait probablement à un désastre. La Belgique se doit donc de gérer de manière complexe les dynamiques des relations entre groupes de population qui cohabitent sur son territoire. Dans le même temps, chercher à catégoriser à tout prix les individus afin de les rattacher à des groupes de population n'est pas non plus une solution viable, et des éléments d'identité communs sont indispensables à la poursuite d'une coexistence pacifique. C'est dans ces limites qu'il importe de recenser des minorités en Belgique, et d'évaluer les droits qui leur sont reconnus.

L'universalisme des droits de l'homme, même s'il est avéré qu'il constitue un leurre pour certains groupes de populations minoritaires, présente l'incalculable avantage de permettre une appréhension des situations juridiques selon une clé de lecture commune. Une approche moderne du droit des minorités implique au contraire la prise en compte du caractère contextuel et relatif des rapports au droit — à son contenu, à son application et à son élaboration — de différents groupes au sein d'un même ordre juridique.

La Belgique, comme Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, a-t-elle développé de ces mécanismes qui permettent à de nombreux éléments d'un tel droit des minorités d'exister ? C'est ce qu'il importe de savoir.



les états généraux  
de l'écologie politique

  
ÉDITIONS  
LUC PIRE



**BELGIQUE,**  
disparition  
d'une nation  
européenne



# les états généraux de l'écologie politique



## **BELGIQUE : DISPARITION D'UNE NATION EUROPÉENNE ?**

veut faire réfléchir à l'avenir de notre pays. Son origine se trouve dans l'hypothèse testée lors d'un forum des "Etats généraux de l'écologie politique" : si la monnaie unique voit le jour, les négociations institutionnelles obligatoires en 1999 – fin du régime transitoire de la loi de financement des Régions et Communautés – risquent de sonner le glas de la Belgique. Car si la séparation est malheureuse – la disparition d'un Etat fédéral et multiculturel au cœur de l'Europe rend un peu plus lointaine la possibilité de construire une Europe du même type – elle est possible.

Ce livre essaie de se frayer un chemin parmi les interrogations et les sentiments mélangés que nous inspire aujourd'hui l'évolution de notre pays.

Avec des contributions de : Jacques Bauduin, Wilfried Bervoets, Olivier Deleuze, Claude Demelienne, Philippe Destatte, Urbain Destrée, Hugues Dumont, Albert Faust, José Fontaine, Simon Grenzman, Jean-Jacques Heirwegh, Jean-Marie Lacrosse, Frye Leysen, Marco Martiniello, Jacky Moraël, Claudio Paziienza, Peter Praët, Mahfoud Romdhani, Claude Sernal, Frans Spinnewijn, Henri Simons, Bernadette Wynants

Ouvrage coordonné par : Christophe Derenne et Colette De Troy

Les "Etats généraux de l'écologie politique", c'est un dialogue organisé entre Ecolo, la société civile, les acteurs de terrain et les citoyens qui le désirent. Ils prennent la forme de forums organisés en partenariat avec des non-membres d'Ecolo et ouverts à tous; ils traitent des sujets les plus divers.

**En vente auprès de votre libraire ou :**

- o **aux "Etats généraux de l'écologie politique"**  
[Tél. : 02/218 09 02 - Fax : 02/218 53 32]
- o **aux Editions Luc Pire**  
[Tél. : 02/640 85 96 - Fax : 02/646 72 22]

## lectures

### ***Enfants du ghetto, Juifs révolutionnaires en Belgique (1925-1940)***

Rudi Van Doorslaer

Labor, Coll. Archives du futur, 1997, 296 pages

*«Cet ouvrage s'inscrit dans l'histoire des mentalités»*, est-il annoncé dans le texte de présentation des *Enfants du ghetto*. Certes. Mais pour cerner l'univers mental du juif communiste de Belgique, entre 1925 et 1940, Rudi Van Doorslaer a accompli un immense travail de recherche autour et alentour. Une recherche portant notamment sur l'émigration des Juifs d'Europe orientale, les *shtetl* d'où ils étaient partis, la société belge d'entre les deux guerres, la crise des années 30, le fonctionnement du Parti communiste de Belgique, les modes d'intégration et de non-intégration des immigrés juifs à la vie belge et au PCB...

RVD raconte comment, jeune historien gantois, il en est venu à consacrer des années de labeur à *«un sujet quelque peu marginal»*. Au départ (en 1975), il a voulu en savoir plus sur l'attitude des communistes de Belgique face au pacte germano-soviétique de 1939. Puis, passant du domaine proprement politique au domaine culturel et social, il entreprend une étude sur les volontaires gantois des Brigades internationales, aux côtés des républicains espagnols. Il découvre ainsi l'ampleur et la radicalité de l'engagement des communistes juifs pour l'Espagne républicaine. Dès lors, c'est cet engagement qu'il va scruter, à partir des militants et sympathisants, *«par le*

*canal de l'histoire sociale*». Et par le biais du yiddish, dont il a voulu s'assurer la maîtrise.

Cela fait au total beaucoup de détours dans le temps et l'espace, pour aboutir à un récit vigoureux et rigoureux, qui se déploie bien au delà d'un groupe effectivement marginal. Peut-être la complexité des situations et le foisonnement des groupes en présence — tant politiques que sportifs ou culturels — décourageront-ils le lecteur pressé. Ce serait dommage pour ce lecteur, car l'aventure que décrit Rudi Van Doorslaer revêt une fabuleuse grandeur, en dépit de l'absence d'un *happy end*.

Tout y passe, on l'aura deviné: l'influence du *Bund* et celle du sionisme — ou plutôt des sionismes; celle des mencheviks et des bolcheviks; la structure mise en place par le PCB pour «la main d'œuvre étrangère»; la concentration des ouvriers juifs dans de petites entreprises souvent artisanales, surtout à Anvers et Bruxelles; les effets dévastateurs du chômage; les luttes menées par les travailleurs dans des centrales syndicales comme celle du diamant, du vêtement ou de l'alimentation. Autour de quelques figures dont l'ardeur militante et le rayonnement s'affirment très tôt (on pense parmi d'autres aux frères Akkerman ou à Dov Liberman), c'est tout un univers de misère et de combats que retrace RVD.

Cette reconstitution n'est pas neutre: l'auteur tend à expliquer la profondeur de l'engagement des révolutionnaires juifs en invoquant le poids de leur passé d'assignés en «zones de résidence», de leur ancienne culture ashkenase.

Rien n'est simple cependant dans ces itinéraires. Car ces militants avaient rompu avec la religion de leurs ancêtres et étaient étonnamment laïcisés. Mais ils avaient conservé une mentalité de forteresse assiégée — et par exemple, le club populaire juif communiste *Kultur Fareyn* leur servait, estime RVD, de «*synagogue de substitution*».

Parallèlement surgissaient des tensions entre la direction du parti communiste et la singulière section dite MOI, parce que les travailleurs immigrés ne ressemblaient pas aux prolétaires-types de la grande industrie. Tensions aussi avec les organisations syndicales, parce que trop de pauvres hères acceptaient des bas salaires et des conditions de travail à domicile inférieures aux normes. D'où une certaine xénophobie syndi-

cale que les immigrés d'aujourd'hui connaissent bien, et une fixation sur le péril communiste qu'on n'imagine plus.

La ligne politique du PCB —conforme à celle de l'Internationale communiste— avait amené les immigrés adhérents du parti à suivre jusqu'en 1935 une orientation dure, «bolchevik», classe contre classe. Après 1935, la stratégie du Front populaire l'emporte et les Juifs communistes, moins isolés, réussiront à établir une collaboration avec bundistes et/ou sionistes de gauche.

*«La citadelle communiste de la double marginalité, comme juif et comme communiste, constituait dans cette optique, aussi paradoxal que cela apparaisse, un refuge pour une part considérable des immigrés juifs»*, estime l'auteur. Refuge dans un monde fermé, refuge dans une certitude : celle que le socialisme incarné par Staline apporterait la fraternité des peuples, la justice et la paix.

C'est la force de cette certitude ainsi que les capacités d'organisation, l'inventivité et l'audace des communistes juifs qui rendirent possible en 1942 une remarquable résistance aux déportations. *«Si la moitié environ des 65.000 Juifs de Belgique purent finalement survivre à l'occupation, ce fut, pour une part peu négligeable, grâce aux Enfants du ghetto, ces révolutionnaires qui sont les héros de notre ouvrage»*, écrit Rudi Van Doorslaer. Que dire de plus ?

R.L.

## ***Guerre et paix scolaires, 1950-1958***

Jeffrey Tyssens

Collection Politique/Histoire aux Editions De Boeck  
1997, 720 FB

L'historien Jeffrey Tyssens, dont les lecteurs des *CM* ont pu apprécier la contribution au n°193, signe un ouvrage sur les conflits autour de l'école, en Belgique entre 1950 et 1958. Un de ses objectifs est de réfuter la thèse traditionnelle selon laquelle c'est le Pacte scolaire de 1958 qui marque le début d'une ère d'apaisement. Pour JT, ce pacte est plutôt l'aboutissement d'un processus dont il situe les origines vers les années 1918/19. Le régime d'Union sacrée, initié en 1917 et prolongé

après l'armistice, impliquait le gel des dossiers les plus explosifs, à commencer par celui des statuts de l'école officielle et de l'école confessionnelle. Il y eut en quelque sorte un blocage par consentement mutuel, blocage seulement tempéré (ou interrompu) par certaines initiatives parlementaires : propositions de loi Marcq (catholique), Missiaen (POB) et Vanderpoorten (libéral). L'auteur estime que la Commission tripartite créée en 1937 pour gérer un compromis autour de ces propositions anticipe le Pacte scolaire. Dans la même optique, il considère que les tendances anticléricales de la gauche se sont émoussées à partir des années 20, laissant place au sommet des partis à une «*stratégie de modération politique*».

Cette approche non-traditionnelle est stimulante. Est-elle tout à fait convaincante ? J'en doute, pour ma part, au demeurant sur base de faits que l'auteur analyse lui-même. Car il évoque avec raison le maximalisme catholique des années 30. Car il observe la radicalité du congrès du POB de 1931. Car il rappelle les turbulences d'une base restée anticléricale à gauche. La volonté de pacification est donc loin d'être générale.

Cela dit, l'ouvrage de JT apporte à coup sûr des lumières sur la période 50/58. Il n'en apporte aucune sur le rôle du PC dans ces batailles. Un rôle que personne ne prétendra central, mais qui ne fut pas nul. S'il est vrai que le PC a été le seul parti à voter contre le Pacte scolaire, cela ne signifie pas qu'il était isolé dans l'opinion de gauche. Un des arguments majeurs utilisés au Sénat par René Noël — à savoir que le Pacte s'est voulu négociation au sommet et à huis-clos, ce qui conforte l'analyse que fait JT des milieux dirigeants, mais aussi mes réserves — cet argument reste valable aujourd'hui. Et la tendance à mettre le Parlement hors-circuit n'a fait que se renforcer.

JT pour sa part parle de «*démocratie de pacification*» et semble se féliciter d'une «*dépolitisation*». Pacification ? Oui, sans doute, quel qu'en ait été le prix. Démocratie ? S'il y en a eu une, elle était fort étroite et dûment corsetée. Quant au terme de dépolitisation, il me paraît impropre. Œuvrer au dépassement de certains clivages idéologiques, déposséder les partis de certains terrains de chasse exclusifs est, me semble-t-il, une opération politique, en l'occurrence menée en marge du débat public et démocratique et en maintenant des concurrences d'appareils vidées de sens, sordides.

R.L.

***Conflits en Afrique, analyse des crises et pistes pour une prévention***

ouvrage collectif publié par le GRIP aux Editions Complexe, Bruxelles, 1997, 304 pages, 895 FB.

***Cahiers Africains***

**«Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu»**

Jean-Claude Willame

CEDAF, Bruxelles et L'Harmattan, Paris, n°25, 1997.

**«Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique»**

sous la direction de Paul Mathieu,

Pierre-Joseph Laurent et Jean-Claude Willame

CEDAF, Bruxelles et L'Harmattan, Paris, n°23-24, 1996.

En guise d'apéritif pour notre prochain numéro (208), nous vous présentons trois ouvrages belges récents sur les conflits en Afrique : les études se multiplient en effet sur «la douleur africaine». Elles permettent souvent de mesurer l'écart entre «l'information» émotionnelle au quotidien et l'extrême complexité des situations.

Le GRIP a produit un ouvrage en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et Médecins sans frontières. Objectifs : analyser les crises et sonder les pistes de prévention des conflits.

En tête du volume, deux textes du professeur Luc Reichler, de la *KUL*, nous ont paru consternants de formalisme. La violence en Afrique entre 1955 et 95 y est dûment rubriquée; ses coûts divers évalués par des graphiques et de jolies flèches. On pourrait déduire de ces exposés que la violence est un phénomène spécifiquement africain et qu'au surplus, la colonisation n'a jamais existé sur ce continent.

Heureusement, d'autres contributions, celles par exemple de Bernard Adam et de Gauthier de Villers sont plus nourissantes. La première pose la question du contrôle sur les trans-



ferts d'armes vers l'Afrique. Armes surtout légères, mais qui prolifèrent et aggravent sensiblement les chances de rendre meurtrier un conflit local. Parmi les pourvoyeurs d'armes : les Etats-Unis, la Russie et la France, laquelle s'est identifiée récemment en Afrique avec l'opération Turquoise.

Quant à Gauthier de Villers, c'est la notion de crise chronique qu'il décortique, et singulièrement dans le cas du Zaïre. Il s'agit, écrit-il, d'une crise multidimensionnelle «*qui résulte des trajectoires historiques africaines, en particulier de cette situation d'hétéroculture engendrée par la colonisation*».

On approche d'encore plus près les réalités du Zaïre redevenu Congo avec l'étude de Jean-Claude Willame sur «Banyarwanda et Banyamulenge», c'est-à-dire sur les origines politiques et économiques des conflits au Kivu. Le dossier remonte (au moins) aux années 1960 et éclaire les luttes pour la maîtrise du sol. Trafics commerciaux, abus de pouvoir, tripotages juridiques : c'est tout cela qui a alimenté l'ethnicisation des conflits. L'auteur situe délibérément le facteur ethnicité dans la modernité. Sa monographie très fouillée s'est arrêtée en février 1997, mais ce décalage n'enlève rien à son intérêt. La conclusion aborde notamment les carences de l'ONU, le télescopage répété de concepts stratégiques tels que *peace keeping*, *peace making* ou *peace enforcement*. Sans sous-estimer l'apport d'intervenants extérieurs, J.-C. Willame insiste sur le rôle des individus-acteurs, sur les interlocuteurs locaux.

Dans «Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales», on retrouve le même angle d'attaque. L'ouvrage fait suite à une rencontre organisée en mai 95 à Louvain-la-Neuve. Y ont participé de nombreux Africains, rapporteurs d'études de cas où les enjeux fonciers et le développement local apparaissent déterminants.

Dans un texte de conclusion, Jean-Philippe Peemans et P.-J. Laurent (tous deux de l'UCL) reviennent sur les liens entre le contexte international (en ce compris les contraintes de l'ajustement structurel), la reconstruction du lien social et de l'identité, le rôle des femmes, la rapidité des évolutions.

*L'identité wallonne - Essai  
sur l'affirmation politique de la Wallonie*

Philippe Destatte

Institut Jules Destrée, Charleroi, 1997

Les lecteurs du présent numéro (207) des *CM* ont eu tout loisir d'y trouver l'expression des idées forces de l'auteur sur l'identité wallonne.

En titrant «essai» son ouvrage ailleurs et récemment publié, l'historien est à la fois correct et prudent. Car le livre est abondamment documenté, et accorde une large place à l'information chronologique : il ne doit guère y avoir de mention un tant soit peu importante du mot «wallon» ou «Wallonie» au cours des deux derniers siècles qui ait échappé au minutieux inventaire, c'est une somme.

Paradoxalement, l'effet rhétorique d'un tel discours n'est pas loin du plaidoyer et de l'affirmation identitaires : paradoxalement car l'historien s'en défend expressément et fermement, dans l'introduction du livre comme dans l'article que nous publions.

C'est que l'historien doit souvent, et devrait parfois davantage souligner que bien des faits évoqués furent mineurs ou marginaux.

Voilà pourquoi le titre d'essai convient mieux, s'agissant de montrer que l'identité wallonne qui est aujourd'hui en construction — et c'est ça qui devrait être souligné et retenu — ne tombe pas du ciel : on peut à la fois refuser une démarche identitaire, ne pas invoquer à tort et à travers un pseudo-héritage centenaire ou millénaire, et reconnaître les sources, mêmes ténues d'un mouvement politique désormais en marche sous nos yeux.

M.G.

## Les CM - numéros parus

- Du bon usage de l'école 176, oct.-nov.-déc. 1990
- 1960-1990 la grève générale 177, janvier 1991
- **Marxisme : *fluctuat nec mergitur*** 178, avril 1991
- **Moyen-Orient : éclatement, pauvreté et humiliation** 179, mai 1991
- **La terre : trop humaine planète ?** 180, août 1991
- ***Izquierda Unida* en Espagne** 181, octobre 1991
- **Travail : nouveaux conflits, nouvelles solidarités** 182, décembre 1991
- **24 novembre 1991 :  
les rouges dribblés par les verts** 183, janvier-février 1992
- **Ethique : au-delà de la mode** 184, avril-mai 1992
- **Démocratie, insurrection permanente (1)** 185, juillet 1992
- **Démocratie, insurrection permanente (2)** 186, septembre 1992
- **La Wallonie et ses intellectuels** 187, novembre 1992  
*co-édition Toudi n°7*
- **Rejets/reconstructions du politique** 188, janvier-février 1992
- **Sport : jeux et enjeux** 189, mars-avril 1993
- **Dossier liégeois** 190, juin-juillet 1993
- **Femmes / histoire au tournant du siècle** 191, août-sept. 1993
- **Notre adieu au roi *épuisé*** 192, nov.-décembre 1993
- **Etre de gauche et maçon ? *épuisé*** 193, février-mars 1994
- **Positions matérialistes sur l'écrit** 194, juin-juillet 1994
- **Régions, régionalisme :  
conjuré le crépuscule industriel ?** 195, août-septembre 1994
- **Y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ?** 196, décembre 1994
- **Parcours dans le monde catholique *réédition*** 197, février-mars 1995
- **La droite existe. Et la gauche ?** 198, mai 1995
- **Notes d'Amérique latine** 199, juillet-août 1995
- **Dérives sécuritaires** 200, nov.-décembre 1995
- **Luxembourg, un échantillon d'Europe** 201, avril-mai 1996
- ***Numerus clausus* et enseignement** 202, juin-juillet 1996
- **Néolibéralismes, renouvellements régressifs  
et totalitarisme marchand** 203, août-septembre 1996
- **William Morris, un héritage rouge et vert  
et centenaire** 204, nov.-décembre 1996
- **Services publics : on brade ?** 205, avril-mai 1997
- **Ce qui ne peut plus durer en Belgique** 206, juin-juillet 1997

Vous pouvez acheter le(s) numéro(s) qui vous intéresse(nt) :  
300 F le numéro (350 F hors de Belgique)  
250 F pour les numéros antérieurs au n°204  
(port compris)

Les Cahiers Marxistes  
sont déposés  
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie  
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Liège  
Rue des Carmes, 7 - 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve  
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA  
Rue Beaumont, 21 - 1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT  
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE  
Rue de la Régence, 53 - 4000 Liège
- BRUXELLES LUMIERE 110  
Bd. Adolphe Max, 110 - 1000 Bruxelles
- F.N.A.C.  
City II, rue Neuve - 1000 Bruxelles
- L'AVENIR  
Rue St Léonard, 102 - 4000 Liège
- LA DERIVE  
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LE LIVRE INTERNATIONAL  
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS  
Rue Faider, 121 - 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE NOUVELLE - HERMAN  
Passage de la Bourse, 4/6 - 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO  
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise  
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES  
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES  
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles

REVUE BIMESTRIELLE · ISSN : 0591-0633

Editeur responsable : Pierre Gillis  
6, rue N-D Débonnaire  
7000 - Mons

Production, propriété & © : FREE, mouvement d'éducation  
permanente reconnu par la Communauté française.  
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt : Bruxelles X

300 F.